

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 40

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

40

Montreux, le 15 décembre 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

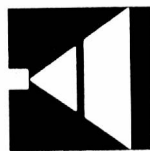
XXXIV^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE **FRIBOURG, 16, 17, 18 NOVEMBRE 1978**



Hunziker SA

Les spécialistes suisses en installations scolaires

Accessoires pour tableaux noirs



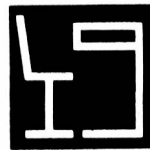
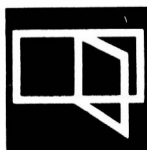
Installations de projection et porte-cartes

Tableaux mobiles



Mobilier de jardins d'enfants

Tableaux et panneaux d'affichage, non réglables en hauteur



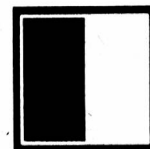
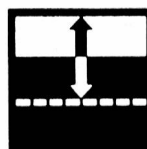
Mobilier de classes et de salles

Tableaux réglables en hauteur



Installations pour classes de sciences

Tableaux pour salles de cours et classes de sciences



Cloisons mobiles et portes revêtues en acier émaillé



Hunziker SA, 8800 Thalwil,
01/720 56 21

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	
Fribourg 1978	1051
CONGRÈS SPR	
Comité central, assemblée des délégués, congrès et presse	1052
VAUD	
Traitements (2)	1067
Retraités	1067
CFCV	1069
Edmond Zimmermann	1069
AVEPS	1070
GENÈVE	
La SPR une et diverse	1071
LIP	1072
Français	1073
Assemblée du 16 octobre	1073
Délégation	1074
Comité SPG	1075
Commission parents-école	1075
Fin d'année	1075
Rousseau	1076
Une maîtresse en balade	1077
NEUCHÂTEL	
Comité central	1078
Des camarades yougoslaves	1079
Allemand	1079
Section de Boudry	1081
JURA	
Adieu...	1082
Chômage	1082
Fortune SPJ	1084
Ils étaient vingt	1084
AEP	1085
En guise de vœux	1085
A mes collègues non syndiqués	1085
Le sigle SEL	1086
Centre de perfectionnement	1086
FRIBOURG	
Le monopole de produit	1087
L'enfant du ras de chaussée	1087
VALAIS	
Rapport d'activité	1088
DIVERS	
Radio et TV éducatives	1092
Plan de parution 1979	1093
Guilde de documentation	1094
Service de placements	1094

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

Fribourg 1978

Le présent numéro de l'«Educateur» vous propose un aperçu aussi complet que possible des diverses manifestations qui ont caractérisé ce congrès quadriennal de la Société pédagogique romande. Pour ceux qui étaient présents, ce sera l'occasion de revivre par le texte et la photographie quelques-uns des moments marquants de ces trois journées. Nous espérons que ce numéro incitera les autres à participer à la séance de relevée agendée pour le printemps, le congrès n'ayant pu terminer ses travaux.

Un congrès SPR, rappelons-le, cela doit permettre aux membres de la «base» de s'exprimer. Le thème arrêté et surtout la manière qu'avait choisie la commission de rédaction de le traiter ont largement favorisé cette discussion.

En première analyse, trois lignes de force se dégagent des discussions du 18 novembre dernier:

- *la réaffirmation du fait que pédagogie et syndicalisme, voire corporatisme sont étroitement liés. On ne peut que rarement parler sur un mode sans que l'autre n'influence directement ou indirectement l'argumentation. Pour les exemples, je vous renvoie au rapport destiné à l'assemblée des délégués et qui a paru dans le N° 38 de l'«Educateur». Aussi ceux qui ne verraient en la SPR qu'une «académie de pédagogie» ne peuvent que se tromper. Le thème du rapport 1978 apparaissait, à première vue, comme essentiellement corporatif et syndical. Et pourtant, bon nombre des huit résolutions adoptées font référence à l'enfant, aux parents, aux conditions nouvelles d'enseignement, à l'appui, aux médias, en bref à des préoccupations pédagogiques;*
- *la condition de la femme enseignante, son statut nous a valu très certainement la plus belle empoignade que nous ayons connue dans un congrès. Positions extrêmes et médianes se sont opposées et pour une fois le débat était animé par des femmes. Lorsque l'on sait qu'elles sont très nettement majoritaires dans l'enseignement primaire, on ne saurait qu'applaudir à cette prise de conscience.*
- *le rôle des parents et notamment leur intégration au processus de consultation voire de décision a longuement retenu l'assemblée. La résolution adoptée recommande une intensification des relations parents-enseignants sans pour autant en fixer les modalités. A cet égard, on a bien senti les limites que les enseignants souhaitaient ne pas dépasser dans la mesure où ils ne sauraient accorder à leurs partenaires-parents des droits en matière de décision qu'ils ne possèdent pas eux-mêmes.*

Je ne voudrais pas conclure cet éditorial introductif sans remercier les deux équipes qui ont permis le succès de cette opération. La commission du rapport bien sûr et le comité fribourgeois d'organisation.

Le Congrès SPR 1978 a vécu et bien vécu. Permettez-moi, une fois n'est pas coutume, de déclarer en conclusion: «Vive le Congrès 1979!»

F. Bourquin

PROGRAMME GÉNÉRAL

JEUDI 16 NOVEMBRE 1978

- 10.00 Réunion du bureau exécutif de la SPR
15.00 Réunion du comité central de la SPR et de la commission de rédaction du rapport

VENDREDI 17 NOVEMBRE 1978

- 10.00 Café de l'Épée
Assemblée des délégués de la SPR
11.45 Café de l'Épée
Apéritif offert par la Société pédagogique fribourgeoise
12.30 Café des Tanneurs
Repas

- 15.00 Café de l'Épée
Assemblée des délégués SPR,
séance de relevée

- 16.00 Café de l'Épée
Conférence de presse

- 17.00 Eglise de Saint-Jean
Concert avec la participation du Chœur des XVI
Hommage à Maurice Carême par Mousse Boulanger

- 20.00 Hôtel de la Croix-Blanche, Marly
Banquet des invités et des délégués

SAMEDI 18 NOVEMBRE 1978

- 10.00 Aula de l'Université
Ouverture du congrès et séance officielle
Discussion du rapport «Le statut de l'enseignant»
12.30 Hôtel de la Gare, Guin et Eurotel, Fribourg
Banquet officiel
15.00 Aula de l'Université
Séance de relevée
18.30 Repas en commun
20.30 Eurotel
Soirée récréative avec la «Chanson de Fribourg»
Bal du congrès

JEUDI 16 NOVEMBRE 1978: COMITÉ CENTRAL SPR

Cette séance du comité central SPR s'inscrit logiquement dans la longue liste des rencontres, assemblées, manifestations qui caractérisent un congrès.

Pour des raisons évidentes, une bonne partie de l'ordre du jour était consacré à l'organisation du congrès: discussion avec la commission du rapport, notamment sur la procédure à envisager pour la discussion et l'adoption des résolutions, discussion avec le comité d'organisation, mise au point des ultimes détails, réception des nombreuses délégations d'associations amies suisses ou étrangères.

Aussi et pour éviter toute répétition, le présent compte-rendu se bornera aux sujets n'ayant pas trait au congrès. En effet, l'activité de la SPR, même en période de congrès, ne s'arrête pas et réclame des décisions de notre exécutif.

Radio

Le comité central procède tout d'abord à la désignation de nos représentants aux émissions «Portes ouvertes sur l'école» de la Radio romande diffusée le lundi matin à 10 h. 05 sur le deuxième programme. En voici le calendrier:

- 8 et 15 janvier: «Les médias avec ou contre l'école»
22 janvier: «Comprendre l'actualité et l'école»
29 janvier et 5 février: «Ecole: éduquer ou instruire?»
12 février: «Travaux à l'aiguille ou créativité?»
19 et 26 février: «Enseignants: les risques du métier!»
5 mars: «Les transports scolaires»
12 mars: «Une classe, deux maîtres»
19 et 26 mars: «L'école: la parole aux enfants»
2 avril: «Ecole et religion»
23 et 30 avril: «L'école, une dépense ou un investissement?»
7 et 14 mai: «L'école: éduquer à la démocratie»
21 et 28 mai: «L'école romande existe-t-elle?»
11 juin: «Ecole et règlement de police»
18 et 25 juin: «Le passage de l'école enfantine à l'école primaire».

Rappelons que ces émissions ont généralement lieu en direct du studio de Lausanne et qu'elles permettent aux parents notamment d'intervenir par téléphone dans le débat. A défaut de pouvoir les écouter vous-même, vu leur heure peu favorable de diffusion, vous pouvez en recommander l'écoute autour de vous.

Educateur

Le comité central SPR prend acte avec infiniment de regrets de la démission du poste de rédacteur à l'«Educateur», numéros pédagogiques, de notre collègue Jean-Claude Badoux. Il y a près de sept ans, J.-C. Badoux reprenait des mains de Maurice Besençon la responsabilité de conduire les destinées de notre revue pédagogique. A raison de 20 numéros par année et même avec la collaboration d'une équipe de rédaction sur laquelle il pouvait compter, notre collègue et ami Badoux n'en a pas moins assumé quelque 140 numéros! Coup de chapeau!

Ayant été maintenant nommé à la tête des classes de formation pédagogique de Lausanne (Ecole normale après maturité) et engagé dans les organismes responsables de la réforme vaudoise en matière de formation des enseignants, notre collègue estime ne plus avoir le temps et la disponibilité d'esprit nécessaires à l'accomplissement de sa tâche de rédacteur. Après avoir dit son attachement à la SPR, J.-C. Badoux profite de la situation pour inviter le comité

central à une réflexion fondamentale sur le fonctionnement de notre journal.

Pratiquement, l'exécutif va prendre le temps de la réflexion et procédera le cas échéant à une mise au concours du poste, la solution, quelle qu'elle soit, devant intervenir au plus tard en avril 1979.

Budget 1979

Le trésorier de notre organisation, André Rochat, fait part au comité central de ses conclusions pour 1979: maintenir le budget et les cotisations 1978. Il précise qu'un gros effort a été consenti de 1976 à 1978 d'une part et que d'autre part nous n'avons pas encore un exercice complet avec un président à plein temps pour référence.

La seule certitude que nous ayons concerne l'«Educateur» dont les frais d'impression augmenteront de 3,5% dès le 1^{er} février 1979 pour compenser notamment la diminution d'horaire consentie dans les arts graphiques. L'exécutif fait sienne la proposition du trésorier.

Loi sur la formation professionnelle

Après avoir soutenu le référendum lancé contre la loi (assemblée des délégués de juin 1978), la SPR se doit de prendre position à l'égard de la loi elle-même soumise en votation populaire ce week-end.

Le comité central décide de proposer deux résolutions à l'assemblée des délégués, l'une demandant le rejet de la loi, l'autre incitant ses membres à prendre leur responsabilité dans ce vote.

A la majorité, l'exécutif décide tout de même de recommander à l'AD le rejet de cette loi (voir à ce propos le compte-rendu de l'assemblée des délégués).

Réjouissances

A l'issue de cette dernière journée de travaux, tant du bureau exécutif, du comité central, de la commission du rapport que du comité d'organisation, un premier repas nous a permis d'accueillir les premières délégations étrangères venues assister à nos assises quadriennales.

F. B.

VENDREDI 17 NOVEMBRE 1978: ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

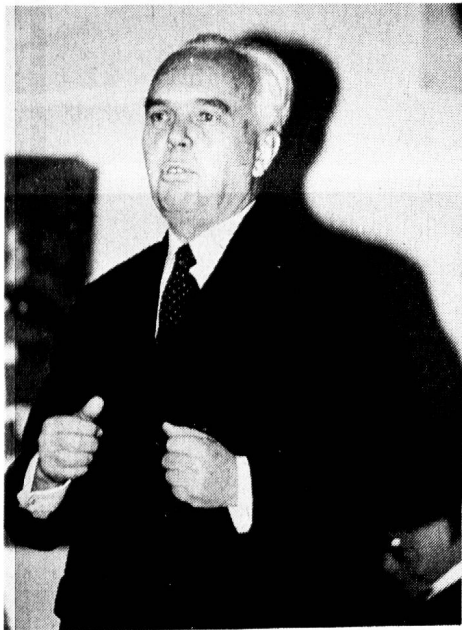
Si le congrès SPR est par excellence une assemblée «populaire», comprenez ouverte à tous les membres, l'assemblée des délégués constitue en fait le législatif de notre association faîtière. C'est donc par son canal que passe toutes les décisions importantes.

L'assemblée qui précède traditionnellement le congrès revêt cependant un caractère particulier. Elle s'inspire déjà de l'atmosphère de fête, elle permet à plusieurs de nos invités de s'exprimer et elle offre à chacun, grâce aux différents rapports qui y sont présentés, un panorama révélateur des multiples activités de la Société pédagogique romande.

Aussi, c'est avec un ordre du jour minutieusement établi et minuté que le président Bernard Bugnon (SPF) peut ouvrir la séance à l'heure prévue en remerciant tout d'abord les autorités du canton et de la ville de Fribourg ainsi que le comité d'organisation. Il saluera ensuite les nombreux invités présents. Quant à Claude Oberson, président de la SPF et du comité d'organisation, il souhaitera une très cordiale bienvenue aux délégués rassemblés très près de son lieu de travail, au centre de la vieille ville de Fribourg.

La parole à nos invités

**M. LUCIEN NUSSBAUMER,
SYNDIC DE FRIBOURG**



Le représentant de la ville dira combien il est sensible que les maîtres de toute la Suisse romande aient choisi Fribourg et plus particulièrement la vieille ville — symbole de paix et d'amitié — pour tenir leurs assises. Il rappellera en termes simples que Fribourg se préoccupe depuis plus de quatre siècles des affaires de l'école, notamment par la création des classes du père Girard.

Il affirmera enfin l'intérêt qu'il a pris à la lecture du rapport «Le statut de l'enseignant» et se réjouit d'assister aux débats du samedi estimant que c'est là une expérience nécessaire à un magistrat.

**M. ARMAND MAILLARD,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE
DES CHEFS DE SERVICES PRIMAIRES**



C'est en tant que Fribourgeois, homme d'école et président de la CSI que M. Maillard se fait un plaisir de saluer les délégués SPR.

Il rappellera notamment que le canton de Fribourg gagne à être mieux connu, notamment dans le secteur pédagogique. N'a-t-il pas fondé une école de garçons en 1178 déjà alors que celle des filles voyait le jour en 1514, une première européenne!

Se livrant à quelques réflexions sur la coordination romande, le président de la CSI estimera que nos efforts doivent tendre à harmoniser les qualités éparses dans chacun de nos cantons et d'éviter d'ajouter nos médiocrités. Il convient aussi de conserver notre génie propre en évitant une coordination par trop contraignante. A travers nos différences, nous devons progresser ensemble vers une école meilleure pour les enfants, les enseignants et la société toute entière.

**M. F. VON BIDDER,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SLV**

«J'annonce la lumière, je me tais dans les ténèbres», c'est par cette phrase lue sur un cadran solaire du collège St-Michel que l'orateur rendra hommage au président du SLV récemment décédé, notre collègue Willy Schott.

Le secrétaire général du SLV tiendra à rappeler que le thème du rapport constitue un point supplémentaire dans les préoccupations du SLV et de la SPR et dira sa reconnaissance pour le travail ainsi accompli.

En conclusion, le collègue von Bidder relèvera que la Sarine n'est donc pas une frontière fixe, immuable mais bel et bien coulante, donc perméable.

**M. JOHN THOMPSON, SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE LA CMOPE**

Le responsable de la plus grande organisation mondiale d'enseignants reconnaîtra en la SPR la force de l'unité et de l'action basée sur la défense de principes ignorant la politique partisane.

Il remercia notre association faîtière de son active participation au sein des organisations européennes et décrira brièvement l'action que mène la CMOPE, partout dans le monde où la profession enseignante la réclame.

Elections au comité central

Les membres suivants sont élus au comité central de la SPR par acclamations:

Genève: R. Grob, Y. Rial + L. Urben, présidente.

Neuchâtel: J.-P. Buri, J. Huguenin + G. Bouquet, président.

Vaud: C. Jaccard, A. Kunzi.

Le nouveau président SPV ainsi que les délégués fribourgeois, jurassiens, jurassiens bernois et valaisans seront nommés lors de l'assemblée de décembre, les sections concernées étant présentement en phase d'organisation.

Nomination de deux membres d'honneur

**M. SAMUEL ROLLER,
ANCIEN DIRECTEUR DE L'IRDP**

Empêché par la maladie d'assister à notre assemblée, M. Samuel Roller est

nommé par acclamations membre d'honneur de la SPR. Nous aurons le plaisir de le recevoir dès que son état de santé le permettra.

M. GEORGES PANCHAUD, PROFESSEUR



Il appartient à Jean-Claude Badoux, rédacteur de l'«Educatteur», de proposer la nomination de M. Georges Panchaud à l'assemblée des délégués.

Après des études secondaires à Vevey, techniques à Berthoud, M. Panchaud obtiendra en 1936 sa licence en lettres. Sa thèse de doctorat portera sur l'école vaudoise à la fin du régime bernois.

Ses diverses activités peuvent se résumer ainsi: directeur du séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire de Lausanne, professeur aux Universités de Lausanne et Fribourg, collaborateur de l'UNESCO, du comité d'organisation du séminaire de Villars-les-Moines, membre influent des organes chargés de la réforme de l'école vaudoise.

Par son action mais aussi par ses convictions pédagogiques, M. Panchaud a bien mérité de l'école et de la SPR.

Dans sa réponse, le professeur Panchaud dira son émotion devant ce geste de la SPR à l'égard d'un homme qui n'a jamais enseigné au premier degré. Il rappellera son admiration pour le généraliste et pour l'équilibre dont a toujours fait preuve la SPR entre les intérêts syndicaux de ses membres et les besoins des enfants.

Loi sur la formation professionnelle

C'est notre collègue R. Grob qui rappellera les principales données de cette affaire:

— soutien du référendum par l'AD de juin

— dans le but d'ouvrir un large débat dans l'opinion publique,
— les raisons du comité central de rejeter la loi.

Le président SPR précisera que les autres associations d'enseignants ont pris position en faveur de la loi (SSPES) ou n'ont pas encore pris leur décision (SLV). La discussion permet aux adversaires de la loi de développer leurs arguments alors que les partisans estiment qu'elle apporte tout de même quelques avantages et qu'elle permettra encore de progresser.

Mise aux voix, la première proposition du comité central recueille 54 suffrages alors que 28 délégués souhaitaient que la SPR se contente de se préoccuper du problème à longue échéance.

Finalement, le texte suivant est adopté:

L'AD de la SPR réunie le 17 novembre 1978 à Fribourg considérant la nécessité et l'urgence:

- a) d'une formation générale solide pour tous les jeunes, notamment dans un contexte social et économique en pleine évolution,
- b) d'une formation professionnelle différenciée aussi poussée et aussi polyvalente que possible,
- c) d'une continuité effective entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle,
- d) d'une formation professionnelle constituant une étape intermédiaire entre la formation élémentaire et l'éducation permanente,

constate:

que la loi soumise au peuple suisse le 3 décembre 1978 n'offre aucune amélioration en ces quatre domaines.

Elle se prononce par conséquent pour le rejet de la loi.

Elle engage le CC/SPR à faire connaître cette position et recommande aux membres de la SPR de voter NON le 3 décembre prochain.



Rapport des activités pédagogiques

Le texte suivant est soumis aux délégués par le président de la SPR

«Le caractère particulier de l'AD du congrès et la décision de l'AD du 10 juin de reporter au 16 décembre l'analyse des activités syndicales de la SPR, nous permet aujourd'hui d'axer notre réflexion sur la composante pédagogique de notre action.

L'analyse de la situation syndicale de la SPR paraîtra prochainement dans l'«Educatteur».

Il est bien clair que ce partage dichotomique est artificiel car notre activité forme un tout et que ses multiples facettes interfèrent.

La présence parmi nous de nos interlocuteurs directs, MM. les membres de la conférence des chefs de service, du directeur de l'IRD, de plusieurs responsables de la commission pédagogique suisse nous réjouit, et prouve, s'il en était besoin, notre volonté commune de contribuer au progrès de l'éducation et de l'enseignement. C'est sur la base de démarches de type syndical que se déroulent nos négociations, puisque nous organisons un va-et-vient constant des informations entre les hommes du terrain

que nous sommes et que nous représentons, et les organes de décisions envers lesquels nous avons la prétention de penser que nous jouissons d'un certain crédit.

Indépendamment du travail de commissions qui vous seront présentées, à la suite de ce rapport général, il ne fait aucun doute que les rencontres entre la CSI et la SPR revêtent une grande importance. Il serait fastidieux de dresser la liste exacte de derniers sujets traités.

Un rapide survol permet de cerner l'essentiel de nos préoccupations :

- Etude de l'application de l'observation de l'enseignement renouvelé du français.
- Echanges de vues relatifs à la procédure d'adaptation de l'ensemble des programmes de CIRCE.
- Recherche d'une procédure d'ajustement des programmes (stratégie du changement).
- Analyse du rapport SIPRI (situation de l'enseignement primaire en Suisse) et définition des thèmes d'études et propositions à l'attention de la CDIP.
- Examen du dossier « Allemand » et du projet de planification de l'introduction de cette discipline à l'école primaire.
- Etude du dossier « Evaluation du travail scolaire ».
- Réalisation d'un mandat en vue de la formation de groupes de travail pour l'élaboration de moyens d'enseignement en faveur des classes à plusieurs degrés.

Le problème majeur actuel est sans conteste l'aménagement ou l'allègement des programmes. En effet, la surcharge des programmes revient tel un leitmotiv lors des rencontres d'enseignants. L'introduction de l'enseignement de l'allemand dès la 4^e année ne fait qu'accroître l'urgence de ce problème.

La SPR a été reçue à ce sujet par la conférence des chefs de DIP romands le 16 octobre. Lors de cette séance, la SPR a obtenu des assurances formelles quant au maintien des principes généraux pour l'enseignement précoce de l'allemand, en particulier celui du niveau d'introduction — la 4^e année et celui précisant que cet enseignement revient à des généralistes. Par ailleurs, il a été confirmé que la SPR et ses sections cantonales seraient associées aux décisions concernant le processus d'introduction. Une commission de référence formée de généralistes travaillant en parallèle avec les auteurs de la méthode sera très prochainement formée.

L'allègement des programmes est un problème difficile qui fera, entre autres, l'objet d'une session d'étude de deux jours en février entre le CS I et la SPR.



Quelques anciennes « gloires » de la SPR. De g. à dr. : M. Fernand Barbey, ancien vice-président SPR, M. Armand Veillon, ancien président SPR, M. François Bettex, DIP/VD, M. Robert Michel, ancien président SPR et membre d'honneur, M. André Pulfer, ancien trésorier SPR et membre d'honneur, M. Adrien Perrot, ancien président SPR.

Il faut souligner ici combien les rencontres CSI/SPR sont constructives. L'esprit positif et l'ouverture dont font preuve nos interlocuteurs est de bon augure pour la réussite de la coordination scolaire. L'IRDP est évidemment engagé à fond dans cette dynamique du changement caractérisant les travaux de coordination. Il ne fait aucun doute que la participation active de la SPR à la gestion de cet organisme est pour beaucoup dans la confiance que nous lui portons. Cette participation a vivement impressionné les experts de l'OCDE chargés d'évaluer les activités de l'IRDP dont nous ne résistons pas à l'envie de citer un extrait de leur rapport de mai 78.

« Les premiers à proposer un institut de recherches et de documentation pédagogiques ont été les enseignants. Les experts tiennent à souligner ce fait, car il est rare que des organisations de maîtres prennent de telles initiatives. Cela prouve que, du moins en Suisse romande, le corps enseignant est conscient de la contribution que la recherche peut apporter à l'amélioration de l'éducation.

Les enseignants sont ainsi satisfaits qu'une de leurs propositions se soit matérialisée dans cet institut dont ils apprécient, eux aussi, la qualité scientifique et l'honnêteté intellectuelle, il a même, à certains égards, dépassé leurs espérances.

Ils apprécient le fait que l'IRDP cherche systématiquement à solliciter leur concours pour tester les étapes du processus de l'introduction et de l'évaluation des programmes. Il a ainsi été évité le danger d'éloignement et même d'aliénation des chercheurs par rapport à la réalité scolaire et aux préoccupations des enseignants, dan-

ger auquel on n'a pas échappé ailleurs. L'autre risque, celui de mettre la recherche trop exclusivement au service des autorités scolaires, a été, lui aussi, en grande partie paré.

Comme dans d'autres groupes d'interlocuteurs, la question de savoir à quel moment l'IRDP doit être engagé dans les expériences, a été soulevée. Les enseignants souhaitent que l'IRDP soit associé plus tôt et puisse évaluer certains choix a priori pour éviter d'éventuels erreurs au départ...

Soulignons enfin que les experts ont été agréablement surpris et impressionnés par l'attitude très positive de leurs interlocuteurs à l'égard de l'IRDP. Il est assez rare de voir des enseignants soutenir nettement « leur » institut de recherche et le défendre même contre une emprise trop forte que pourrait exercer l'administration, et surtout de manifester le désir de jouer un rôle toujours plus important dans son activité. »

Est-ce à dire que tout va bien dans le meilleur des mondes pédagogiques, certes pas. Si nous tenons à signaler que, dans la majorité des cas, les 3 services de l'IRDP (la recherche, les moyens d'enseignement, la documentation) répondent aux vœux des enseignants, nous nous devons également de relever les points de friction.

— L'évaluation des programmes de mathématique et surtout les changements qu'elle nécessite dans l'élaboration des nouveaux manuels ne donnent pas lieu à des modifications suffisantes. Autrement dit, il n'y a pas toujours correspondance entre les découvertes des chercheurs, les réactions des enseignants et les aménagements consentis. Nos délégués aux commissions d'examen ne parviennent pas à se



Un peu d'exercice après les débats.

faire toujours entendre et les corrections de tir s'avèrent difficiles. Ce problème sera donc repris d'entente entre l'IRDP, la CS I et la SPR.

Deuxième point de friction: — L'anonymat des enquêtes auxquelles les enseignants doivent répondre. Depuis deux ans, la SPR demande que l'on tente au moins une fois l'expérience. Rien n'a été fait dans ce sens — nous reviendrons donc à la charge.

Nous ne voudrions pas terminer cette relation de nos rapports avec l'IRDP sur cette note pessimiste.

L'une des grandes satisfactions de cette année aura été la mise en place d'une opération appelée prudemment « observation de l'enseignement renouvelé du français ». Il serait trop long d'en donner une description ici, signalons toutefois qu'elle correspond à plusieurs options que la SPR a prises lors de ses deux derniers congrès.

- La participation active des enseignants à leur propre recyclage.
- La correction immédiate de la théorie par rapport à la pratique.
- Le rapprochement des chercheurs et des praticiens.
- La prise en compte du besoin des enseignants de travailler en groupes.

Espérons que cette belle cause ne sera pas trahie lors de son application!

Nos interlocuteurs sont parfois surpris par la rapidité de nos choix et de nos prises de position en matière d'enseignement.

Il faut rappeler ici que ces choix ne sont pas dus au hasard ou une quelconque propension à suivre la mode pédagogique. Les résolutions de nos deux derniers congrès ont constamment sous-tendu notre action;

grâce à la bonne circulation des idées assurée par l'« Educateur », aux fréquentes réunions organisées par les sections, aux séances de synthèse que la SPR convoque pour mandater ses délégués, la cohérence remarquable de nos thèses nous a permis de représenter valablement le corps enseignant primaire.

Les rapports de nos représentants dans les diverses commissions et délégations qui vont maintenant se succéder à cette tribune en seront la preuve. »

Rapport des commissions et délégations

CIRCE II (Paul Rochat)

Si CIRCE II n'a pas terminé ses travaux, c'est « grâce » au programme d'histoire. Toutefois, cela ne devrait plus trop tarder maintenant.

Le rapporteur relèvera l'excellent esprit de collaboration entre la SPR et le CARESP.

CIRCE III (Pierre Ielmi)

Notre collègue jurassien rapporte par le menu les difficultés rencontrées en matière de coordination des niveaux 7, 8 et 9 de la scolarité obligatoire (délégation SPR réduite au départ, longues discussions du mandat, conceptions différentes de la coordination entre primaires et secondaires, limitation inadmissible aux seules branches principales, etc.).

Finalement, le 26 septembre dernier, le rapport était admis à l'unanimité, rapport

qui faisait une très large part aux conceptions de la SPR.

Pierre Ielmi relèvera à cette occasion la cohésion et la détermination de la SPR garantes de sa crédibilité, donc de son influence.

COMMISSION PÉDAGOGIQUE SUISSE (Lucienne Maspéro)

Les préoccupations suivantes sont à l'ordre du jour des travaux de cette instance nationale dépendant de la CDIP:

- mathématique, notamment l'organisation des forums;
- langue II, cours radiodiffusés à l'intention des enseignants;
- projet SIPRI ou examen global de la situation de l'école primaire en Suisse;
- formation des maîtres de demain, le rapport ayant été entériné.

COROME (Pierre Fellay)

Le rapporteur rappellera brièvement le mandat de cette commission: étude de tous les problèmes ayant trait aux moyens d'enseignement romands. Ces deux dernières années COROME s'est préoccupée des domaines suivants: environnement, mathématique 1^{re} année, lecture, éducation musicale, ateliers de lecture, méthodologie du français, langue II, fichier préscolaire, etc.

RADIO ET TÉLÉVISION ÉDUCATIVE (François Bourquin)

Après avoir rappelé le rôle de la commission plénière, le principe de co-production entre la radio-télévision romande et les départements, le rapporteur définira le travail accompli par la sous-commission de production (collaboration directe sur le contenu des émissions avec les profession-



nels) et celui de la commission intérimaire le radio (délégué pédagogique).

Il relèvera que les principaux obstacles résident encore dans le manque de moyens de la production d'une part et l'équipement trop modeste de certains cantons en matière de récepteurs.

Le débat fera apparaître quelques questions à propos des qualités d'un délégué pédagogique, du prix de l'équipement d'un collège, du prix de l'heure d'antenne, de la faiblesse de certaines émissions destinées aux jeunes.

FORMATION CONTINUE ET FORMACO (Yolande Rial)

La première de ces deux commissions se préoccupe des problèmes d'éducation permanente sur le plan suisse et notamment de la diffusion d'émissions à l'intention du corps enseignant et de l'organisation de séminaires.

Quant à FORMACO, elle gère, est-il besoin de la rappeler, le projet de création d'un centre de perfectionnement sur le terrain acheté par les associations d'enseignants en Gruyères. Vu les difficultés actuelles (refus des articles constitutionnels 27 et 27 bis, resserrement des crédits) FORMACO sera probablement dissoute, ses compétences transférées à la KOSLO-CASE et le terrain du Pâquier vendu! Affaire à suivre.

ÉDUCATION PERMANENTE SPR (Alexandre Hof)

Le rapporteur situe l'action de la commission EP/SPR. Née du rapport de La Chaux-de-Fonds, elle continue actuellement à soutenir les efforts entrepris dans tous les cantons romands. Elle s'est plus spécialement préoccupée ces derniers temps des problèmes suivants:

- conception des recyclages;
- problèmes posés par le français, collaboration avec l'IRDP;
- création de commissions cantonales là où elles n'existaient pas encore.

Alexandre Hof rappellera que l'éducation permanente est l'affaire de tous les enseignants.

* * *

L'heure avançant — il est prêt de 17 heures — les travaux de l'AD sont arrêtés pour permettre aux délégués de goûter aux plaisirs d'un récit de poésie (hommage à Maurice Carême) et d'un concert du Chœur des XVI.

Les rapports qui n'ont pu être exposés à ce jour le seront devant l'assemblée du mois de décembre.

F. B.

Comité d'organisation du congrès

M. Claude OBERSON, président
M^{me} Madeleine BLANC
M^{lle} Christine WEBER
M. Pierre DESSIBOURG
M. Léon CHASSOT
M. Christian MUSY
M. René MARTY



M. Claude Oberson, président SPF et président du comité d'organisation.

Un très grand merci à cette infatigable équipe qui durant trois jours — et bien avant déjà — s'est dépensée sans compter pour assurer l'indispensable infrastructure du congrès SPR 1978: réservation des hôtels, organisation des repas, réservation des différents locaux, contacts avec les artistes qui se sont produits vendredi et samedi, accueil des délégations, mise sur pied des transports, assistance tout azimuth et j'en oublie!

Bravo et merci, vous avez bien mérité du congrès 1978 et de la SPR!

Commission du rapport

M. Nicolas KOLLY, président, Bulle
M^{lle} Myriam SAPIN, présidente administrative, Fribourg
M. Denis PERRENOUD, Cartigny
M. Georges STEINER, Courfaivre
M. Gilbert JATON, Fleurier
M. Gaspard FOURNIER, Sierre
M. Edouard PAILLARD, Begnins



Samedi matin: l'arrivée des congressistes à l'aula de l'Université.

SAMEDI 18 NOVEMBRE 1978: CONGRÈS SPR

Après des paroles de bienvenue de M. Claude Oberson, président de la SPF, heureux d'accueillir ses collègues de la Suisse romande, on entend avec plaisir le chœur de l'École normale de Fribourg.

La parole à nos invités

**M. COTTIER, CONSEILLER D'ÉTAT,
CHEF DU DIP, FRIBOURG**



M. Cottier se déclare heureux de recevoir des maîtres romands dans l'aula de l'Université qui vient d'être inaugurée et relève l'importance du rôle de la SPR dans la coordination romande, une coordination qui se construit pas à pas et qui demande pas mal de courage de la part des instituteurs.

Il conclut en félicitant la SPR du choix du thème de réflexion qu'elle s'est donné pour ce congrès en ajoutant au sujet de l'année sabbatique qu'«il est bon de rêver de temps à autre».

J.-J. Maspéro estime, quant à lui, que «le rêve d'aujourd'hui est la réalité de demain» et passe la parole à M. Maurice Nicoulin qui présente le poète Maurice Carème, récemment disparu. A noter que les congressistes sont reçus à leur entrée au congrès une plaquette du poète belge, plaquette éditée par la Guilde SPR.

**JEAN JOHN, PRÉSIDENT DE KOSLO
(Conférence des organisations suisses
d'enseignants)**

C'est avec une grande joie que j'apporte à votre congrès le salut et les félicitations de la Conférence des associations suisses d'enseignants dont la SPR fait partie à part plus qu'entière. Nous nous réjouissons des excellentes relations qui se sont créées entre

la KOSLO et la Société pédagogique romande. Membre fondatrice de cette association jaitière, la SPR en est l'un des éléments moteurs, suivant les activités avec une extrême attention, fournissant délégués et experts à toutes les commissions et à tous les groupes de travail que nous créons. Je la remercie très vivement pour les sacrifices nombreux qu'elle consent pour que la KOSLO réponde encore mieux aux aspirations de ceux qui l'ont fait naître.

Les liens étroits qui nous unissent proviennent bien entendu aussi un peu du fait que je fais partie de la SPR depuis longue date, que j'en connais bien les rouages et que j'en observe l'évolution permanente avec une grande attention. J'ai eu personnellement une grande satisfaction en voyant la petite amicale d'il y a un peu plus d'un siècle devenir une grande dame, toujours plus responsable, toujours plus respectée et à qui vous avez su donner des moyens d'existence non négligeables. Si son visage a bien changé, la SPR a toutefois su conserver de son passé les traits qui la caractérisent à mon avis. J'en citerai un auquel je suis particulièrement attaché: son



esprit démocratique. De toutes les associations d'enseignants que je connais et dieu sait s'il y en a, c'est la seule qui se permette de réunir ses membres en assemblée plénière, sans crainte des conséquences, ni des critiques. Cette preuve de confiance de vos organes dirigeants a, il faut le dire, toujours été récompensée.

La maturité, le sens des responsabilités manifestés à chaque fois par les participants au congrès rend cette audace nettement moins téméraire. J'ai naturellement lu avec un intérêt soutenu le rapport et les thèses qui font l'objet des débats de ce jour. Il m'a peut-être touché encore davantage que les autres parce que de tout temps, le statut de l'enseignant m'a paru être l'un

des éléments primordiaux de sa condition. Il est particulièrement heureux que ce chapitre important de notre vie soit débattu maintenant. La récession que nous vivons donne à nos partenaires des moyens nettement plus efficaces pour combattre nos légitimes revendications, voire même revenir sur les droits que nous avons obtenus. Et nous devons être d'autant plus intransigeants que nous ne sommes pas seuls en cause. Toute atteinte à l'une quelconque de nos libertés touche l'ensemble de notre société et surtout dans celle-ci, les ouvriers, les employés tous salariés comme nous et encore plus menacés. Nous avons encore le privilège de pouvoir nous défendre, de n'être pas résignés, soyons donc à la pointe du combat. Par solidarité tout d'abord. Cette solidarité qui a tellement manqué ces dernières années et dont j'ose penser que l'école est en grande partie responsable, elle qui accepte de former ou devrais-je dire déformer des êtres dans le but plus ou moins avoué d'en faire une personne adaptée à qui l'on puisse éventuellement dire travaille et tais-toi.

Notre système scolaire n'avantage-t-il pas les individualistes, n'encourage-t-il pas le chacun pour soi. Il est défendu d'aider, c'est se mêler des affaires des autres, presque un crime. Mais dans la lutte que vous allez, que nous allons entreprendre pour un meilleur statut de l'enseignant, donc pour un meilleur statut de l'homme, réside sans doute l'une des possibilités de faire revivre une certaine forme d'entraide. Que la SPR en soit très vivement remerciée et, en vous adressant nos souhaits pour une fructueuse assemblée, je forme le vœu que la SPR devienne encore plus ce qu'elle est. Vive la SPR une et diverse, vive le congrès 1978.

MICHEL BOUCHARREISSAS



Le secrétaire général du syndicat national des instituteurs de France apporte alors le salut de sa puissante organisation (300 000

membres) en insistant sur les liens naturels qui unissent la SPR et le SNI.

JEAN DAUBARD (secrétaire général de la Fédération internationale des associations d'instituteurs)

Je voudrais éviter de vous faire perdre du temps en vous remerciant longuement pour votre invitation — je vous dis donc merci tout simplement — ou en vous présentant la FIAI. Tout le monde la connaît depuis son congrès de MONTREUX dont nous gardons un inoubliable souvenir. Je préfère donc employer ces quelques minutes à exprimer rapidement deux ou trois réflexions autour du thème de ce congrès.

Tout d'abord, je tiens à dire que j'ai lu le document préparatoire avec beaucoup d'attention et à vous féliciter de n'avoir reculé devant aucune difficulté, y compris celle d'élargir encore le sujet. En effet, le statut étant — je cite — «l'ensemble des textes qui fixent les garanties fondamentales d'un corps», vous traitez en même temps du statut des maîtres, du rôle de l'école et des nécessaires dimensions de l'éducation.

Je pense que vous avez raison car c'est la société avec ses dominantes politiques, économiques et sociales qui sécrète l'éducation, et la forme de cette dernière influe fatalement sur la situation des enseignants. Mais vous avez bien senti que cette analyse ne pouvait être qu'un point de départ. Quel que soit le contexte, il nous faut extraire les droits fondamentaux qui doivent transcender la réalité locale, régionale et nationale dans les domaines du recrutement, de la formation, des conditions de travail et de vie à tous les stades de la carrière — sans oublier celui de la retraite. Et il est symptomatique et encourageant de constater qu'au-delà des régimes politiques les garanties exigées par les enseignants finissent par converger.

Au fond et schématiquement, les systèmes d'éducation vont de la conception de SOCRATE — ou d'YVAN ILLITCH — à celle de Jules FERRY: de l'entretien direct maître-élève au service national obligatoire donc gratuit et dans la logique cartésienne fatalement laïque. Parallèlement, le statut de l'enseignement peut donc aller du code déontologique d'un ordre de type «profession libérale» à un statut du type «fonction publique». Et c'est bien dans ce sens que semble aller l'Histoire.

Faut-il ajouter que nous ne saurions tolérer dans ce domaine plus qu'ailleurs, une quelconque discrimination — sexuelle ou autre — et que nous serons déterminés à agir ensemble pour l'obtention de ces garanties au plan de chacun de nos pays, comme au niveau international.

C'est l'engagement que je prends devant vous au nom de la FIAI en vous disant, bon courage, mes camarades.

Ouverture du congrès

Jean-Jacques Maspéro, président SPR, ouvre à proprement parler ce 18^e congrès.



Ce congrès de 1978, qui nous réunit dans notre bonne ville de Fribourg — à laquelle vont nos remerciements pour son chaleureux accueil et pour avoir vu naître nos collègues organisateurs, dont l'effcience a fait merveille — est donc le 34^e de la Société pédagogique romande.

Comme tel, il est l'aboutissement d'une période de notre histoire et nous n'avons pu résister au plaisir de fureter dans les grimoires pour établir ses origines.

Si nous avons pu nous livrer à cette activité d'historien dilettante, nous le devons, en grande partie, à un Fribourgeois. C'est, en effet, à Alexandre Daguet, né à Fribourg le 12 mars 1816, que la SPR doit 25 ans de l'essentiel de ses archives.

Alexandre Daguet — de 1865, soit une année après la fondation de la SPR, à 1890 — fut le rédacteur de notre journal, dont il avait fait un organe d'information sur les méthodes pédagogiques les plus modernes de l'époque, tout en s'efforçant — et nous rejoignons ici le présent — de créer entre le SLV et la SPR, je cite: «des rapports durables fondés sur l'identité d'un but et la communauté des intérêts».

Il m'est donc particulièrement agréable de placer ce congrès de 1978 sous le patronage d'un grand Fribourgeois.

En remontant à l'époque des pères fondateurs de la Société pédagogique romande, par étapes de quatre années, on peut faire la constatation suivante: si le problème du statut de l'enseignant n'a jamais été, jusqu'à aujourd'hui, le thème central d'un de nos congrès, des aspects particuliers de ce statut ont été plusieurs fois à l'ordre du jour, soit comme thème unique, soit associés à d'autres préoccupations:

1970: pour une éducation permanente des enseignants

1966: la pénurie du personnel enseignant

1954: les relations entre les autorités et le corps enseignant

1928: l'école, la famille et les pouvoirs publics

1920: de l'équivalence des brevets pédagogiques dans la Suisse romande

1901: l'organisation de cours de vacances pour les instituteurs

1898: l'application de la loi militaire aux instituteurs

1892: la situation faite aux instituteurs par l'obligation du service militaire

1874: Y aurait-il lieu de créer une caisse de secours pour les instituteurs

1872: les objectifs professionnels de l'instituteur; ses qualités, son activité; le rôle de la société à son égard.

Vous aurez remarqué, à l'énoncé de cette suite de thèmes, qu'elle semble donner raison à ceux qui soutiennent que l'histoire est un perpétuel recommencement. On pourrait aussi interpréter les redondances de notre liste d'une autre manière: si certaines questions, telles l'éducation permanente, la relation entre les enseignants et l'armée, l'équivalence des brevets en terre romande, les relations entre les pouvoirs publics et l'école, ont ressurgi à dix ou vingt années de distance, c'est que notre pouvoir syndical sur les événements s'est considérablement accru depuis l'époque héroïque.

Le décalage chronologique entre le vote de résolutions et leur mise en application a fortement diminué, le meilleur exemple de ce phénomène réjouissant étant peut-être le rapport de 1970, dont la plupart des thèses sont aujourd'hui des réalités tangibles, à l'exception de celles qui touchent à notre formation, sanctuaire du cantonalisme.

Si nous sommes permis ce bref rappel historique, ce n'est certes pas pour nous donner bonne conscience, quant à la légitimité de la préoccupation qui nous réunit aujourd'hui, mais pour rassurer ceux de nos collègues qui, estimant notre tâche à nulle autre pareille, hésitent à s'engager dans les luttes ayant le statut professionnel pour objet.

Pas plus que nos prédécesseurs, nous n'avons à rougir de nous préoccuper de nos conditions de travail et de la place qui nous est faite dans le corps social.

Non seulement parce que ce doit — et ce devoir — est le nôtre comme il est celui de n'importe quel travailleur, mais aussi en raison de la relation évidente qui existe entre le statut de l'enseignant et la qualité de l'école. Il n'est de bon éducateur qu'heureux, à l'aise dans sa peau, à l'aise dans la rue, libre de ses opinions, et rétribué comme il se doit par la société qui l'emploie.

Vu dans cette optique — la seule juste à notre avis — le congrès de 1978 ne laissera, bien sûr, aucun enseignant indifférent, mais il y a plus: nous croyons que l'opinion publique, elle aussi, s'intéressera à notre cause, dans la mesure où celle-ci se confond avec le progrès de l'éducation nationale.

*Nous en voulons pour preuve une information de l'IRDP sur les résultats d'un récent sondage d'opinion réalisé par l'institut Isopublic entre le 22 août et le 4 septembre 1978, sous le titre suivant: «*Quelles sont les préoccupations des Suisses?*»*

Ces préoccupations des Suisses, les voici, par ordre d'importance:

- 1. la protection de l'environnement*
- 2. la lutte contre la drogue*
- 3. le chômage*
- 4. la prévoyance vieillesse*
- 5. la lutte contre le terrorisme*
- 6. l'instruction*

Viennent ensuite:

l'inflation, les charges fiscales, la réévaluation du franc, la construction de logements, la puissance des banques.

On remarquera que le score de l'instruction, si nous nous référons aux résultats bruts, est très satisfaisant. Elle occupe, dans les préoccupations de nos concitoyens, une sixième place plus qu'honorable.

Mais si nous élargissons le concept d'instruction à celui d'éducation, que constate-t-on? qu'à l'exception du chômage, problème essentiellement économique pour autant que l'on omette de se référer à un code de justice sociale, toutes les préoccupations primordiales des Helvètes de 1978 sont d'ordre éducatif; elles n'ont rien à voir, en effet, avec la foire d'empoigne, le consumérisme, le veau d'or; et il ne serait nullement abusif de notre part de prétendre que l'école a un rôle premier à jouer — un rôle éducatif — dans la lutte contre la drogue, pour l'environnement, pour une prise en considération des aînés et de leurs besoins et pour des relations humaines plus fraternelles; le nombre d'enseignants qui militent dans les associations ou autres groupements à buts écologiques, sociaux ou pacifiques est bien là pour en témoigner.

Une analyse plus détaillée des résultats du sondage d'Isopublic nous fournirait encore d'autres sujets de satisfaction, d'autres raisons d'espérer. Ainsi, le score de l'instruction comme préoccupation fondamentale est nettement plus élevé dans la classe d'âge des 18/34 ans que dans celle des 55 ans et plus; ainsi encore, l'intérêt des Suisses pour la coordination scolaire n'a pas fléchi depuis 1976, 90 % des personnes interrogées la considérant, aujourd'hui encore, comme importante.

Donc les Suisses — et les Suisses jeunes surtout, la génération montante, les ouvriers de l'avenir, les décideurs de demain — s'intéressent à l'école, sous son double aspect, instruction, éducation.

Et comment s'y intéressent-ils lorsqu'ils sont parents de nos élèves!

Ils ne considèrent plus l'instituteur comme un personnage quelque peu caricatural — n'en déplaise à notre ami Leiter — mais comme un homme auquel ils ont confié leurs enfants; pour qu'il les garde, bien sûr, mais aussi pour qu'il les élève, qu'il les aide à grandir.

Cet homme, les parents s'adressent à lui ni comme à un subalterne ni comme à un supérieur; ils lui parlent d'égal à égal, ce qui veut dire qu'ils ont envers lui de ces exigences que l'on ne dit que les yeux dans les yeux, dans un moment de relation directe, c'est-à-dire, sans passer par les voies labyrinthiques de l'administration scolaire.

Les parents veulent que nos écoles soient ouvertes, que nos classes n'aient plus de portes et que l'avenir de leur enfant ne résulte plus des hasards réglementaires, mais qu'il soit le fruit d'une concertation permanente entre eux-mêmes et les éducateurs.

Voilà, me semble-t-il, le défi qui nous est lancé, et la chance qui nous est offerte.

Il y a là, pour nous, une responsabilité plus grande, moins de confort, mais une occasion de nous émanciper une bonne fois pour toutes. Nous ne serons plus un ensemble anonyme, l'école, mais les instituteurs, collaborateurs directs et privilégiés des parents.

Cependant, pour que notre communication avec les parents coule de source, il importe que nous puissions les rencontrer en étant parfaitement nous-mêmes, sans entraves et libérés de toutes discriminations.

Cette exigence, les rédacteurs du rapport 1978 l'ont si bien comprise qu'ils n'ont voulu laisser dans l'ombre aucun aspect, fût-il mineur à première vue, de notre statut professionnel; d'où le caractère exhaustif de leur étude.

Mais nos collègues ne se sont pas contentés de dresser l'inventaire des réformes que notre statut réclame; ils nous ont clairement laissé entendre, surtout dans les dernières pages, que le vêtement le mieux coupé n'est qu'une défroque dérisoire si celui qui l'habite ne sait pas se tenir.

Sans préjuger de l'issue de nos débats, je remercie l'équipe rédactrice de nous confier aujourd'hui ces pages qui nous décrivent à nous mêmes et qui, en même temps, nous inspirent. Nous saurons en faire bon usage durant les années qui viennent.

La parole à la commission de rédaction



La commission de rédaction. De g. à dr.: Gilbert Jatton (SAE-SPN), Georges Steiner (SPJ), Myriam Sapin (SPF), Gaspard Fournier (SPVal), Nicolas Kolly (SPF, président), Denis Perrenoud (SPG), Edouard Paillard (SPV).

Jean-Jacques Maspéro présente ensuite la commission du rapport et donne la parole à son président, **M. Nicolas Kolly**, instituteur, Bulle.

Je ne veux pas présenter dans les détails le rapport, vous l'avez sous les yeux, mais je veux relever les points qui nous paraissent importants et expliquer la démarche qui est à l'origine du choix des chapitres et de leurs présentations. Je souhaite également que la discussion dégagera nos préoccupations communes.

La volonté de définir notre statut est liée aux questions suivantes:

Qui sommes-nous?

Quels rôles jouons-nous?

Quels rôles avons-nous à jouer dans notre société?

Pour dégager notre identité puis présenter une vue dynamique de notre profession, nous avons procédé de la manière suivante:

L'enseignant dans son travail est directement en relation avec des personnes: des enfants, des parents, les autorités, et il est également sous l'influence des phénomènes plus vastes: l'économie, la religion, la politique, l'état, ceux-ci touchent les structures mêmes de notre société.

Nous avons pensé que l'analyse d'un certain nombre de ces relations, complétée par une réflexion sur la personnalité de l'enseignant, ferait apparaître d'une manière plus précise son profil.

... J'exposerai, en bref, maintenant, les lignes principales du rapport.

L'enseignant d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui et celui d'aujourd'hui n'est pas celui de demain. Si nous pouvons en esquisser le profil, nous ne pouvons pas en déterminer totalement l'évolution. C'est ce que nous signalons dans notre historique: l'enseignant est pris dans le mouvement de l'histoire et c'est à travers l'histoire que l'on essaye de définir les buts de l'école, mais sans clarté, car l'homme avec toute sa rationalité n'a pas pu définir l'irrationnel.

Quels sont ces buts (je cite certaines lois cantonales):

- préparer la jeunesse à une activité utile;
- développer l'amour de la patrie;
- développer les forces physiques;
- respecter la personnalité de chacun;
- seconder la famille;
- éveiller le respect de Dieu;
- développer le sens moral.

Si les lois essaient d'en définir les buts, les impératifs de l'économie dictent aussi leurs exigences: former particulièrement des gens disciplinés et travailleurs. Est-ce suffisant?

Nous avons à prendre conscience de notre rôle afin que notre société soit au service de l'homme.



Enfants, enseignants, parents doivent former l'école, chacun jouant évidemment son rôle spécifique. Toutes les autres instances ne sont que des moyens facilitant cette rencontre. Plus l'enseignant affirmera son existence, plus il participera, plus il aura envie de la participation des autres. Son attitude, parfois timorée, l'empêche de s'engager activement avec les autres membres concernés par l'école.

Son attitude doit également l'amener à exiger des conditions de travail lui permettant de remplir pleinement sa mission.

... Souvent le maître, jugé bon n'est qu'un parfait fonctionnaire ou un habile dresseur. Cette situation floue permet parfois à l'autorité de s'assurer d'une manière très arbitraire de la collaboration d'un maître ou de se défaire de celle d'un autre.

En cas de difficultés, l'enseignant doit pouvoir être entendu et avoir recours à une instance compétente.

L'enseignant est un citoyen à part entière et doit jouir effectivement des droits accordés à tout citoyen.

En matière de sécurité sociale, de nombreux efforts doivent encore être faits:

- introduction d'un système d'assurance valable et complet;
- introduction d'une retraite souple (évidemment de nombreux points ne concernent pas l'enseignant uniquement).

Faire de l'enseignante un chapitre à part est discutable, mais il nous a semblé que certains points pourtant valaient la peine d'être relevés.

La femme est souvent victime de la situation économique instable et des pressions

sont exercées sur son travail. Elle doit jouir des mêmes droits que l'enseignant, droits liés uniquement à sa formation.

Quant à ses conditions de travail, des progrès doivent être réalisés, notamment:

- introduction de congés de maternité prolongés;
- possibilité de retrouver son emploi en cas d'interruption de travail.

Les droits et les devoirs des enseignants doivent être affirmés ainsi que leurs libertés:

- libertés politiques,
- liberté religieuse,
- liberté d'expression,
- liberté d'établissement,
- liberté d'association,
- libertés professionnelles.

Le domaine est excessivement vaste, il s'agira d'en dégager les points importants.

A partir de cette analyse, il doit nous apparaître plus facile de répondre en partie à la question posée au départ le « Qui sommes-nous? ».

Appuyé par une formation solide favorisant les expériences de vie, l'acquisition d'une personnalité forte, indispensable à la profession, n'est pas une utopie.

A la condition que l'enseignant puisse être, et parfois se tromper.

Voilà donc les grandes lignes de notre travail.

Nous n'avons pas la vérité, nous sommes là pour la chercher.

Discussion du rapport

Faute de place, nous ne mentionnons ici que les interventions les plus importantes dans les chapitres les plus discutés.

LES BUTS DE L'ÉCOLE

Une participante s'étonne que le rapport contienne une page publicitaire relative à l'énergie atomique. Elle propose séance tenante que cette page soit déchirée (applaudissements!).

L'ENSEIGNANT ET LES PARENTS

- Les parents expriment une partie de l'opinion publique et peuvent être un élément d'intégration de l'enseignant dans la société. Les parents et les enseignants doivent avoir des contacts plus vrais, plus dynamiques. La participation des parents doit être plus grande (président de la Fédération romande des associations de parents d'élèves).
- Oui à la collaboration avec les parents, mais avec **tous** les parents.



Nicolas Kolly et Denis Perrenoud.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

- Les enseignants doivent faire savoir à l'opinion publique qu'ils revendiquent de bonnes conditions de travail avec d'autres travailleurs. Il en va de la crédibilité de la SPR.
- Nous défendons un syndicalisme autonome (J.-J. Maspéro), libre de toutes pressions politiques et économiques et sans nous détourner des autres travailleurs. Nous tentons d'abord de définir nos propres spécificités. Une prochaine assemblée des délégués rediscutera des buts de notre organisation.
- L'institutionnalisation du travail à mi-temps présente le risque que le nombre de postes d'enseignement soit diminué.

- Le travail à mi-temps ne permet-il pas d'améliorer la qualité de l'enseignement, grâce notamment à une meilleure réflexion et une collaboration enrichissante avec un(e) collègue?
- Nos enfants ne sont pas des robots. Eux aussi méritent une amélioration de leurs conditions de travail.
- Le travail à mi-temps n'est finalement qu'une commodité, un luxe pour bien des enseignants.
- Il permet aux femmes mariées de ne pas «perdre le contact».
- Il faut aussi parler du travail à mi-temps pour les hommes.
- Pourquoi ne pas parler du couple-enseignant?

LA RELATION ENSEIGNANT-ENSEIGNÉ

- Le droit à l'innovation doit être reconnu aux enseignants.

L'ENSEIGNANT ET LE CONTRÔLE

- Dans quelle autre profession un travailleur est-il «taxé» en 60 minutes de visite?
- L'inspecteur devrait aider les maîtres sur leur demande et ne plus les espionner.
- A long terme il faut promouvoir des équipes pédagogiques.

L'ENSEIGNANT ET LA POLITIQUE

- On a trop embrassé dans ce rapport. Certains raccourcis sont dangereux. Certains chapitres sont traités sommairement (les 3 minutes sont écoulées!!!).



Un congrès-spectacle aussi!

L'ENSEIGNANT ET LA RELIGION

- La commission s'est appuyée avec trop de facilité sur les textes de Vatican II pour justifier le refus de l'enseignement religieux.
- L'enseignant, au début de sa formation, doit savoir à quoi il s'engage et s'y conformer.
- Tout individu a droit à des libertés, y compris celle de croire ou de ne pas croire.

L'ENSEIGNANT ET LA PARTICIPATION

- Dans ce rapport, la participation est présentée de façon trop craintive.
- Les commissions paritaires n'ont parfois de paritaire que le nom!
- Les maîtres «de la base» ne participent pas. Ce sont les dirigeants de la SPR qui participent!
- Nous ne devons pas attendre que la participation nous soit donnée, il faut la demander.



L'ENSEIGNANT ET L'ENSEIGNANTE

- L'enseignement ne devrait pas poser la problématique «homme-femme».
- Le temps est passé où l'on condescendait à ne donner l'instruction civique aux filles qu'en vue de leur rôle de mère ou d'institutrice, formatrices d'hommes.
- Les autorités scolaires préfèrent les hommes aux femmes qu'elles jugent moins stables.
- Les hommes laissent aux femmes les professions qui se dévalorisent. C'est le cas de l'enseignement.
- L'extrémisme féminin est parfois agaçant.
- Les femmes doivent être davantage présentes dans les organes structurels de la SPR.
- Elles doivent prendre leurs responsabilités et ne pas attendre que ces messieurs les prient.
- Si les femmes ont plus de peine à se libérer que les hommes, c'est à cause d'un problème de société et non de statut.

LES ENSEIGNANTS ET LES AUTRES MILIEUX ÉDUCATIFS

- Un prochain congrès devrait s'occuper des enfants handicapés.
- Les commissions scolaires sont mal formées. Elles devraient également suivre des cours de recyclage.

L'ENSEIGNANT ET L'ÉDUCATION PERMANENTE

- Chaque enseignant devrait avoir le droit de gérer une partie de sa formation permanente (congrès, année sabbatique, etc.).

DROITS ET DEVOIRS DES ENSEIGNANTS

- Les maîtres devraient avoir le droit au reclassement professionnel.
- Il est dangereux, voire faux, de se retrancher derrière les enfants pour faire avancer nos revendications. Le statut des enseignants doit être tel qu'il puisse assurer le bien des enfants.

LES RÉOLUTIONS

Vu l'heure tardive, il n'est pas possible de discuter chacune des dix-sept résolutions proposées par la commission du rapport. Huit sont adaptées, les voici :

RÉSOLUTIONS

Réunis en congrès, le 18 novembre 1978 à Fribourg, les enseignants romands groupés au sein de la Société pédagogique de la Suisse romande ont exprimé les résolutions suivantes :

1. Les enseignants rassemblés dans la SPR veulent que l'école demeure toujours au service des enfants. C'est pourquoi ils exigent pour eux-mêmes, par ces résolutions, un statut qui leur donne les moyens d'assumer ce service.

2. L'enseignant jouit des mêmes droits et est soumis aux mêmes devoirs que tout citoyen.

3. Aucune discrimination ne doit être exercée à l'endroit des enseignants quels que soient l'âge, le sexe et l'état civil. L'égalité doit être effective lors de la formation, de la nomination et dans l'exercice de la profession. Elle doit s'appliquer à l'âge de la retraite.

4. Les relations entre les enseignants et les parents seront intensifiées sans que leurs modalités soient imposées: l'autonomie de l'enseignant doit être respectée.

5. Les effectifs des classes, le matériel, seront adaptés aux conditions nouvelles ou particulières de l'enseignement.

6. Des solutions, facilitant le travail à temps partiel, la tâche des maîtres d'appui et celle des maîtres travaillant dans des conditions difficiles seront proposées.

7. On assouplira l'application rigide des programmes pour permettre à l'enseignant et à l'enfant de se sentir plus à l'aise.

8. Face aux moyens de conditionnement puissants que constituent les mass media, l'enseignant s'efforcera de développer l'esprit critique de ses élèves afin de préparer des citoyens libres et responsables.

Jean-Jacques Maspéro estime que les autres résolutions devront être discutées et adoptées lors d'un prochain congrès au début de l'an prochain.

Le congrès est alors levé.

R.B. - J.C.B.



Un congrès, c'est aussi:

- 225 invités: autorités fribourgeoises, délégations officielles, délégations d'associations suisses d'enseignants (SLV, SSPES, KOSLO) et étrangères (SNI, FEN, NUT, FIAI, CMOPE, des collègues belges, luxembourgeois et j'en oublie...).
- Un photographe, amateur doué, M. Chauvin, enseignant secondaire, qui a «couvert» l'essentiel de cette manifestation.
- Une conférence de presse rassemblant une demi-douzaine de journalistes de la presse écrite et de la radio. Par conséquent, des dizaines de coupures de presse où l'on parle des enseignants, de leurs problèmes et surtout de leur association faïtière, la SPR (voir page suivante).
- Une émission de radio enregistrée au petit matin ou presque pour des congressistes (10 h. 30 dimanche matin!).
- Des concerts tantôt solennels tantôt distrayants: le fameux Chœur des XVI et la Chanson de Fribourg.
- Un hommage à Maurice Carême, poète et enseignant belge par Mousse Boulanger. Merci à notre collègue Maurice Nicoulin d'avoir été la cheville ouvrière de cette initiative qui a donné une dimension supplémentaire à nos assises.
- Un lieu de rencontre, de «retrouvailles». Au-delà du travail, l'occasion de revoir des amis et de s'en faire de nouveaux.



Le directeur du chœur des XVI.

Voici un livre qui nous ouvre le "monde clos" de l'agriculture et nous rappelle qu'il est aussi le nôtre!

Paysans...

Pourquoi ce pluriel? C'est qu'en réalité il est impossible de parler du «paysan suisse», tant la diversité et la disparité sont grandes entre les 130 000 exploitations de notre pays. Comment comparer le petit paysan de montagne qui travaille en usine pour arrondir ses fins de mois, le fermier à la merci d'une rupture de bail, le propriétaire d'une exploitation polyvalente de 40 hectares, l'éleveur de porc qui produit sous contrat pour Migros?

Aujourd'hui...

La nature n'a pas modifié son rythme, mais la société entraîne l'agriculture dans sa fuite en avant. Des traditions séculaires sont balayées en quelques années. Pour suivre le progrès technique, il faut emprunter, investir, amortir, emprunter à nouveau... Depuis vingt ans, dix exploitations agricoles sont disqualifiées chaque jour dans cette course à la survie.

En Suisse

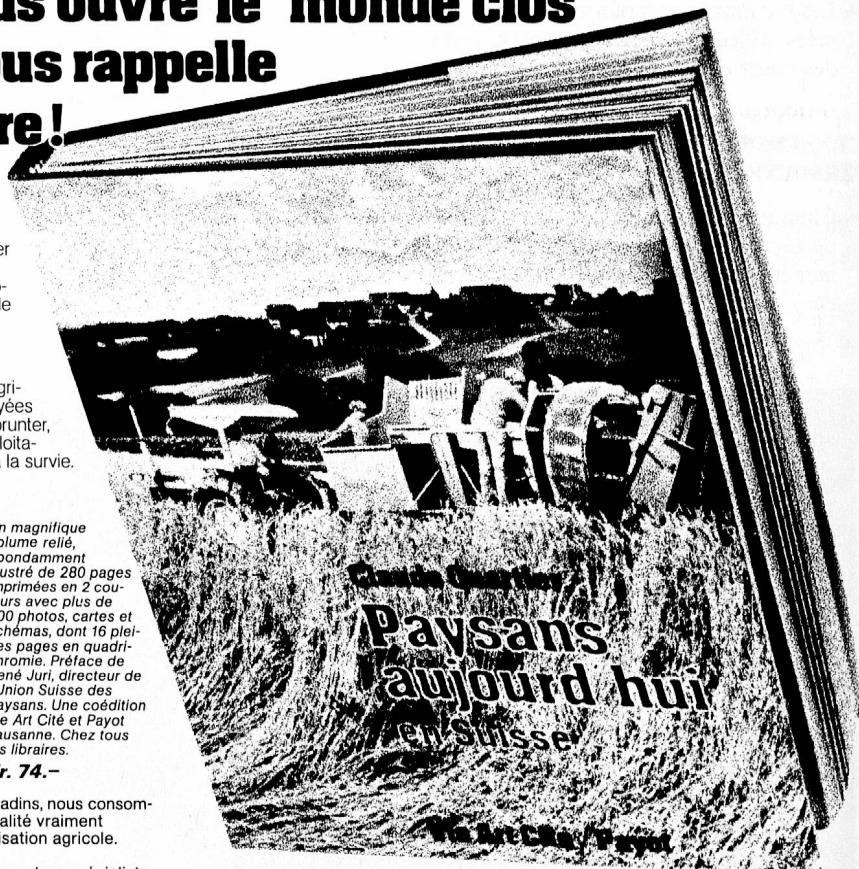
Les diverses agricultures nationales de l'Europe de l'Ouest présentent certaines similitudes, et le lecteur belge ou français ne se sentira pas forcément dépaycé à la lecture de cet ouvrage. Mais, selon les pays, les problèmes agricoles reçoivent des réponses politiques spécifiques. En Suisse, la vie de chaque exploitation est largement conditionnée aujourd'hui par un véritable «contrat» passé entre l'agriculture et l'Etat, contrat dont les termes font l'objet d'un débat souvent vif entre les milieux ruraux et le reste de la société. Et gonflent une législation de plus en plus pesante.

Voici ce qu'écrit Jean-Marie Vodoz, rédacteur en chef du quotidien 24 Heures, à propos de cet ouvrage:

Le paysan beaucoup mieux observé. (Et nous, par contraste, nous citadins, nous consommateurs, nous promeneurs...) Voilà ce qu'apporte un livre d'une qualité vraiment exceptionnelle. Auteur: Claude Quartier, chef du Service de vulgarisation agricole. Titre: «Paysans aujourd'hui en Suisse». Dès la première page, une lumière. Claude Quartier n'est pas seulement un spécialiste. Il est un écrivain. Ce qu'il touche, il le fait vivre. Par la description d'un paysage, d'une ferme, d'un travail. Par le trait d'une plume racée qui court au but, sait dissiper les brouillards (et le ciel en fait planer beaucoup sur l'agriculture...), explique avec clarté la production laitière, le rôle des silos à fourrage, le revenu des hommes de la terre, les surprises de la culture du colza, le droit de succession rural ou les conflits politiques et sociaux dont la paysannerie est à la fois la cause et la victime.

Un magnifique volume relié, abondamment illustré de 280 pages imprimées en 2 couleurs avec plus de 300 photos, cartes et schémas, dont 16 pleines pages en quadrichromie. Préface de René Juri, directeur de l'Union Suisse des Paysans. Une coédition Vie Art Cité et Payot Lausanne. Chez tous les libraires.

Fr. 74.-



- Un livre indispensable à qui veut comprendre le paysage de ses excursions dominicales et les hommes qui le façonnent.
- Un livre indispensable à qui veut comprendre le pourquoi et le comment des questions qui agitent les milieux paysans et politiques, mais qui restent trop souvent impénétrables au citoyen appelé pourtant à voter: contingentement laitier, importation de céréales fourragères, aménagement du territoire...
- Un livre indispensable à qui se soucie de savoir d'où lui vient, et comment, sa nourriture quotidienne.

LE CONGRÈS SANS FIN...

Ainsi donc, nous le tenons, ce congrès « pas comme les autres ». Parce qu'il restera, jusqu'au printemps, inachevé — ce que nous traduirons par «prometteur»; mais aussi et surtout à cause de son retentissement, qui a dépassé, et de loin, les plus téméraires de tous ceux qui l'ont préparé.

La presse romande ne s'y est pas trompée, qui a consacré à l'événement un nombre de lignes sortant de l'ordinaire.

Les titres, à eux seuls, sont révélateurs; ils traduisent à la fois l'importance accordée à nos assises de 1978 et la parfaite compréhension de ce que les auteurs du rapport ont voulu exprimer :

- «L'élément humain prioritaire» (Journal de Genève)
- «Le rôle et la place de l'instituteur» (24 Heures)
- «L'enseignant écartelé» (La Suisse)
- «Un rapport prometteur» (La Liberté)
- «Le grand déballage» (Tribune de Lausanne)
- «Fribourg, capitale de la pédagogie» (Tribune de Lausanne).

Sans oublier nos deux autres langues officielles (et nationales):

- «Presente Sergio Caratti: statuto del docente, tema di un simposio in corso a Friburgo» (Giornale del Popolo, Lugano)

et en allemand, pour entrer dans le vif du sujet, cet extrait du SLZ sur l'année sabbatique en costume de rêverie :

«Jedenfalls wurde in der Romandie manches, was Politikern wie Pädagogen einst utopische Forderung schien, nach Jahren doch verwirklicht, und weshalb sollte nicht auch das «année sabbatique», das Resolution 16 fordert und das der freiburgische Erziehungsdirektor als «rèverie» bezeichnete, nicht verwirklicht werden, wenn allgemein einsichtig würde, was solch eine Berufsauffrischung für den Lehrer und sein Wirken bedeutet?»

Faute de pouvoir, en quelques lignes, rendre compte de tout ce qui a intéressé les journalistes — ils se sont intéressés à tout — nous avons retenu des extraits d'articles portant sur la «forme» de nos congrès, sur le thème essentiel du congrès en cours, et sur les «points chauds» de la première journée des débats.

La forme institutionnelle de nos congrès quadriennaux, exemple rare de démocratie directe, n'a pas échappé à certaines critiques, fort pertinentes; mais d'une manière générale, les journalistes semblent la considérer comme une preuve de vitalité, et

beaucoup d'entre eux soulignent les effets positifs de nos congrès sur la marche en avant de l'école :

«On peut aimer la démocratie directe, on peut être partisan de la Landsgemeinde ainsi que les dirigeants de la SPR aiment à définir leur congrès quadriennal, la journée de samedi a montré la difficulté, voire l'impossibilité de permettre à une assemblée de 1000 personnes de s'exprimer avec efficacité.»

(La Liberté)

«On imagine aisément les difficultés rencontrées par les mille participants pour tomber d'accord sur des sujets si divers. Plusieurs orateurs ont remis en cause le fonctionnement de l'assemblée, estimant que les vrais problèmes étaient trop souvent escamotés. Pourtant, la richesse des idées, le désir de chacun de surmonter les obstacles que sont les lois trop souvent vieillottes, la rigidité des programmes et la morosité qui règne dans les classes, ont fait la preuve que le corps des instituteurs demeure une force de progrès dans notre société.»

(Tribune de Lausanne)

«Tous les quatre ans, la SPR tient un congrès et saisit l'occasion pour scruter un aspect actuel de la vie de l'école, et pour éclaircir les voies du futur. Ce ne sont pas que paroles en l'air: le congrès de 1962, par exemple, a bien été le germe de l'Ecole romande.»

(La Suisse)

«Si le congrès n'a pas atteint son but, il a tout de même permis de prendre la température du corps enseignant. Mille participants, venus de six cantons qui comptent quelque sept mille instituteurs, ont applaudi, sifflé, ri, indiquant à chaque fois, et dans une indéniable unité, où souffle le vent pédagogique en nos régions.»

(La Suisse)

Quant au thème du congrès, il a été compris comme nous souhaitions qu'il le fût. En effet, les journalistes ne se sont pas cantonnés dans les généralités, et ils ont bien su voir que nos préoccupations statutaires essentielles sont directement reliées aux intérêts des élèves.

On souligne la qualité du rapport :

«Le travail réalisé par la commission apparaît particulièrement com-

plet... et, disons-le, bien fait, quoique nous ne puissions agréer à toutes les propositions ou critiques émises dans ce document de quelque 150 pages. Mais il s'agit là, comme le rappellent les auteurs, d'une base de travail et non d'un chapelet de revendications.»

(La Nouvelle Revue de Lausanne)

Le discours d'ouverture de notre président a fait une forte impression; une phrase, plus particulièrement, revient comme un leitmotiv :

«Il n'est de bon éducateur qu'heureux, à l'aise dans sa peau, à l'aise dans la rue, libre de ses opinions et rétribué comme il se doit par la société qui l'emploie» déclara le président Maspero.

(Gazette de Lausanne)

Notre démarche évite le piège du corporatisme :

«Fera-t-on aux enseignants romands le reproche du corporatisme, puisqu'ils semblent envisager le problème de l'école en se campant au centre, commençant par traiter «le statut de l'enseignant»? Non, parce que la démarche vise moins à une défense corporatiste qu'à une remise en question de l'enseignant et de son rôle, à un réveil dont le grand souci est bien celui de l'enfant. En conclusion du rapport, un projet de résolution commence par cette affirmation :

«L'école est avant tout au service des enfants.»

(La Suisse)

Il était grand temps que nous nous préoccupions de modifier notre statut :

«Le temps passe, la société évolue, et pourtant le métier d'instituteur est resté ce qu'il était. Dénigré par certains pour diverses raisons que je ne rappellerai pas ici, admiré par d'autres pour le travail d'éducation, c'est probablement l'un des métiers qui a subi le moins de modifications fondamentales.»

(Journal du Valais)

Certaines contradictions légales ou réglementaires ont frappé d'autres esprits que les nôtres :

«Ainsi s'aperçoit-on qu'on est encore bien loin d'une réelle harmonisation romande en matière d'enseignement. Les exemples sont foison. On en arrive même à de surprenantes contradictions. «Ce qui est obligatoire en Valais, sous peine de perdre son poste, devient interdit à Genève, avec les mêmes risques. L'enseignant valaisan

ou fribourgeois doit, en effet, enseigner la religion dans sa classe, alors que le Genevois ne peut le faire...»

(La Nouvelle Revue de Lausanne)

Pour mieux servir les intérêts de l'enfant, il faut que nous cherchions à nous mieux connaître nous-mêmes :

«La SPR, on le voit, a choisi un sujet qui ne traite pas en premier lieu de l'enfant et de son école, mais de l'enseignant d'abord. Cette option à caractère corporatif ne doit pas cacher que le souci des maîtres demeure lié à l'enfant. Mais pour accomplir sa tâche, le maître doit tenter de découvrir qui il est, le rôle qu'il joue en réalité et connaître les limites et les contraintes que la société détermine dans sa profession.

(La Tribune de Genève)

Nous saurons «prendre nos distances» :

«Beaucoup plus massivement qu'autrefois, les enseignants prennent leurs distances d'avec les exigences des programmes pour insister surtout sur les aspects éducatifs de leur profession.»

(La Suisse)

Quant aux débats de la première journée, il est évident qu'ils ont suscité un intérêt considérable. Dans la presse, deux points sont fortement soulignés : notre relation avec les parents des élèves, problème dont les journalistes reconnaissent la complexité, et, surtout, la question féminine :

«Parmi les projets de résolutions, qui sont une sorte de conclusion de l'ensemble, et sur lesquels se prononceront les participants, cette affirmation de l'autonomie de l'instituteur, et sa volonté «d'engagement dans la cité», figurent en bonne place, ainsi que la tendance déjà soulignée d'un rapprochement plus souple et plus direct avec les parents.»

(La Liberté)

Femmes en majorité. Le 34^e congrès de la Société romande de pédagogie aura en tout cas montré que la féminisation de l'enseignement est une réalité avec laquelle il faut compter. Les institutrices représentent en effet 56 à 82 % des enseignants primaires selon les cantons. Cette majorité ne s'exprime pas que numériquement ; au contraire, elle est à la base de toute une série de changements et de revendications dans les écoles romandes. Economiquement, il faut qu'hommes et femmes soient également traités ; pédagogiquement, les femmes semblent plus sensi-

bles à la recherche d'un bien-être scolaire.»

(La Suisse)

«Hier après-midi, il n'y avait qu'une femme, entourée de six hommes, parmi les responsables installés sur la scène de l'aula de l'Université. Mais l'assistance a rétabli l'équilibre. Les Genevoises, notamment, ont montré qu'elles avaient appris à prendre la parole en public. Sans timidité apparente, et sans susciter les sourires amusés ou paternels que provoquaient naguère leurs revendications. En attendant la session supplémentaire du printemps prochain, la SPR a au moins une tâche très claire : celle de travailler à l'abolition de toute discrimination entre les sexes...»

(La Suisse)

Mais ce congrès rebondissant n'aura pas été seulement celui de l'affirmation de nos collègues enseignantes ; il restera aussi celui de l'affirmation de l'activité syndicale de la SPR ; à cet égard, notre prise de position contre la loi sur la formation professionnelle n'a pas passé inaperçu :

«Depuis hier, la Société pédagogique romande, présidée par M. J.-J. Maspéro, siège à Fribourg. Hier, ce furent 84 délégués qui parlaient de «politique interne». Aujourd'hui, la «Landsgemeinde» — parce que tous les membres de la société y ont droit de vote — débat du volumineux rapport sur le «statut de l'enseignant». La SPR groupe 6725 membres, soit 85 % des enseignants des classes enfantines et primaires de Suisse romande. Elle entend défendre un point de vue pédagogique et syndical. Ainsi, bien que ses membres soient plus concernés comme citoyens que comme enseignants touchés par le projet, la SPR a voté par 53 voix contre 27 le «non» à la loi sur la formation professionnelle.» (C'est nous qui soulignons, note du réd.)

(Tribune de Lausanne)

«Un des arguments qui a pesé d'un bon poids est celui de l'absence d'une «culture générale» imposée à tous les jeunes. Une large fraction de la popu-

lation est désavantagée par rapport à une élite. Et la loi ne remédie nullement à cet état de fait.»

(24 Heures)

Nous concluons cette revue de la presse — dont nos amis journalistes voudront bien excuser le caractère non exhaustif — par deux extraits d'articles qui traitent d'abord de l'avenir de la SPR :

La SPR joue évidemment un rôle pédagogique. Mais son action syndicale n'est pas moins évidente, dans la protection et la promotion de la fonction d'instituteur. Un rapport — qui n'a pas encore été discuté — suggère d'ailleurs une appellation plus adéquate : «syndicat autonome des enseignants et Société pédagogique romande». Mais sans affiliation à aucun autre syndicat et sans teinte partisane.»

(FAN-L'Express)

et enfin, de l'avenir du congrès 1978, qui doit s'achever au printemps prochain ; et pour annoncer cette «séance de relevée» à caractère historique, le journal «La Liberté» dit exactement ce qu'il fallait dire :

«C'est pourquoi, il est bon en définitive que ce congrès n'ait pas abouti à la fin de ses travaux. Il reste 12 résolutions qui n'ont pas été abordées. L'assemblée a décidé de reconvoquer un mini-congrès dans les mois qui viennent. Il faudrait que les 7000 enseignants primaires de Suisse romande (re)lisent ce rapport et prennent une position claire sur le fond des points soulevés. S'ils ne peuvent tous venir, qu'ils envoient suffisamment de délégués pour que l'avis de chacun soit entendu. Dès maintenant il s'agit de faire passer dans les faits les résolutions votées.»

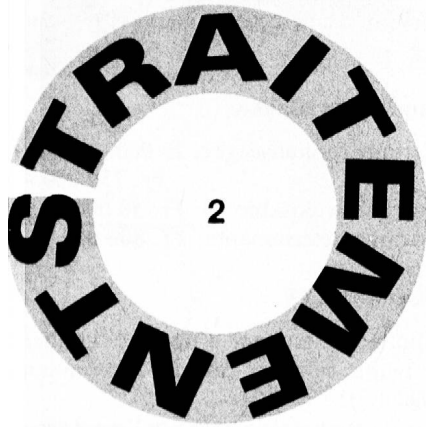
Pour le Groupe de réflexion : MM.

Machines à écrire HERMES NEUVES

Modèle Baby, Media, HERMES 3000

Rabais exceptionnel, tél. (021) 24 79 05.

(Atelier de réparations.)



INFORMATIONS SPV

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information ne porte que sur les salaires servis dans le secteur public des vingt-cinq états de notre pays (cantons et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1977 et 1978. L'immobilisme des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos Confédérés ne sauraient non plus en général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion au terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris — surtout même! — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au secrétariat général SPV, Allingues 2, 1006 Lausanne.

Dix ans après

SITUATION DE L'ENSEIGNANT DANS LES CANTONS SUISSES

Vers la trentaine, quelque peu après plus exactement, alors que dynamisme et expérience s'équilibrent et se complètent harmo-

nieusement, il est intéressant de situer à nouveau la rétribution de l'enseignant vaudois sur le plan général — et nous attendons vos observations à ce sujet! — comme parmi les traitements servis dans les 25 autres cantons et demi-cantons.

nières années au service de l'Etat. L'écart avec les maxima cependant s'est encore plus nettement creusé durant cette période, à l'exception de la maîtresse d'économie familiale. L'instituteur reste le plus mal payé de Suisse, l'institutrice le rejoint à cette place peu enviable. Le salaire du premier, inférieur de Fr. 11216.— du plus élevé dix ans plus tôt, l'est maintenant de Fr. 15260.—.

— Si ce sont souvent les cantons citadins qui rétribuent le mieux leurs collaborateurs, il est intéressant de relever que, concernant l'instituteur et l'institutrice, c'est à Coire qu'un débutant est le mieux payé et qu'il l'est toujours dix ans plus tard.

(A suivre)

Nicaud Paul
Secrétaire général SPV

Traitement brut de la 11^e année

	m) Minimum en Suisse	n) Maximum en Suisse	o) Vaud
Maîtresse enfantine	29 792.—	48 278.—	34 417.—
Maîtresse de travaux à l'aiguille	33 569.—	46 484.—	34 417.—
Maîtresse d'économie familiale	33 569.—	46 484.—	39 020.—
Instituteur, institutrice	39 020.—	54 280.—	39 020.—
Maître de classe supérieure	42 942.— H 42 491.— F	61 584.—	47 284.—

Remarques

- Les observations qui suivaient le tableau des traitements servis en début de carrière en Suisse (cf précédent article) gardent pour la plupart toute leur valeur.
- *Colonne o:* le montant indiqué comprend, outre le traitement initial, 10 augmentations annuelles et la prime de fidélité due après 10 ans au service de l'Etat. Il s'agit là du cas le plus favorable (6 mois entiers d'activité au moins la première année) et le plus fréquent actuellement.
- Il n'est pas exclu que des différences de formation puissent expliquer en partie parfois les écarts d'un canton à l'autre. Aucune corrélation par contre ne semble exister avec d'autres éléments du cahier des charges (horaire hebdomadaire, nombre annuel de semaines d'école, etc.).

— La différence entre la rétribution vaudoise et les minima servis en Suisse a augmenté partout au cours des dix pre-

Retraités non pensionnés de l'AVS

Ainsi que nous le disions dans le dernier «Informations-documents», la 9^e révision de l'AVS a considérablement modifié la situation des personnes non actives, des retraités n'ayant pas encore droit à une rente AVS plus particulièrement (femmes de moins de 62 ans et hommes de moins de 65 ans révolus).

I ASSUJETTISSEMENT

Toute personne — exerçant une activité lucrative en Suisse,

ou
— domiciliée en Suisse simplement est tenue de cotiser à l'AVS-AI-APG jusqu'au moment de toucher une rente:

- femmes: 62 ans
- hommes: 65 ans

Les exceptions sont constituées par:

- les épouses sans activité lucrative d'un assuré,
- les épouses travaillant dans l'entreprise du mari sans toucher de salaire en espèces,
- les veuves sans activité lucrative.

II PERSONNES NON ACTIVES

Sont considérées comme personnes non actives :

- l'assuré pour lequel aucune cotisation AVS/AI/APG sur le revenu d'un travail n'a été versée;
- l'assuré dont la cotisation a été inférieure à Fr. 200.— par année civile;

— l'assuré dont l'activité lucrative est soit inférieur à un travail à mi-temps, soit exercée moins de neuf mois par année civile,

et
dont la cotisation AVS/AI/APG sur le revenu d'un travail a été supérieure à Fr. 200.— par année civile **mais inférieure au minimum légal du tableau 1.**

Tableau 1: cotisation minimale

Fortune déterminante (cf. ci-après)		Cotisations minimales annuelles	
d'au moins	mais inférieure à	pour un indépendant (AVS/AI/APG)	pour un salarié (AVS/AI/APG/AC)
0.—	250 000.—	200.—	216.—
250 000.—	500 000.—	300.—	324.—
500 000.—	750 000.—	450.—	486.—
750 000.—	1 000 000.—	650.—	702.—
1 000 000.—	1 500 000.—	900.—	972.—
1 500 000.—	2 000 000.—	1 150.—	1 242.—
2 000 000.—	3 000 000.—	1 400.—	1 512.—
3 000 000.—	et plus	1 650.—	1 782.—

III FORTUNE DÉTERMINANTE

Elle comprend :

- la fortune mobilière et immobilière soumise à l'impôt,
- la retraite et les rentes de tous genres capitalisées, c'est-à-dire multipliées par 30.

IV COTISATIONS DES PERSONNES NON ACTIVES

La personne non active, en particulier l'assuré qui n'acquiesce pas, comme personne active, la cotisation minimale indiquée dans le tableau 1, paie une cotisation sur sa fortune et ses rentes selon un barème spécial (cf. tableau 2).

Tableau 2: barème des cotisations des personnes sans activité lucrative

Fortune déterminante (rentes comprises)	Cotisation annuelle
inférieure à 200 000.—	200.—
dès 200 000.—	300.—
» 250 000.—	400.—
» 300 000.—	500.—
» 350 000.—	600.—
» 400 000.—	700.—
» 450 000.—	800.—
» 500 000.—	900.—
» 550 000.—	1 000.—
» 600 000.—	1 100.—

Pour chaque tranche supplémentaire de Fr. 50 000.— : augmentation de la cotisation de Fr. 150.—.

Sur présentation d'une preuve, le montant éventuellement versé à l'AVS par suite d'une activité partielle ou momentanée sera déduit de la cotisation ci-dessus.

V EXEMPLE A

Situation

Retraite: Fr. 25 000.—.
Fortune imposable: Fr. 50 000.—.
Revenu d'une activité lucrative:
Fr. 5 000.—.

Fortune déterminante

Retraite capitalisée (Fr. 25 000.— × 30):
Fr. 750 000.—.
Fortune imposable: + Fr. 50 000.—.
Fortune déterminante: **Fr. 800 000.—.**

Cotisations AVS

Minimum résultant d'une activité lucrative requis selon la fortune déterminante (tableau 1): Fr. 702.—.

Cotisation totale versée par l'employeur: (10,8% de Fr. 5 000.—) Fr. 540.—.

Conclusions :

- La cotisation résultant de son travail n'atteignant pas le minimum requis par le tableau 1, cette personne est considérée comme « non active ».
- Le barème du tableau 2 est donc applicable au calcul de sa cotisation. Elle s'élèvera à Fr. 1 500.—.
- Si elle peut prouver qu'un employeur a déjà versé Fr. 540.—, elle n'aura plus à payer que Fr. 960.—.

VI EXEMPLE B

Situation

Retraite: Fr. 22 140.—.
Pas de fortune imposable.
Pas d'activité lucrative.

Fortune déterminante

Retraite capitalisée (Fr. 22 140.— × 30):
Fr. 664 200.—.

Cotisations AVS

Minimum résultant d'une éventuelle activité lucrative requis selon la fortune déterminante (tableau 1): Fr. 486.—.

Cette contribution (10,8%) correspond à un salaire de Fr. 4 500.—.

Conclusion

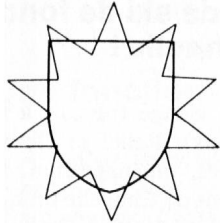
Faute d'une activité salariée de Fr. 4 500.— au moins, cette personne considérée comme « non active » devra prélever chaque année sur sa retraite de Fr. 22 140.— une cotisation AVS de Fr. 1 200.— (tableau 2).

NICOD Paul, secr. gén. SPV



Enfin, nous y sommes, dans le Vôland...

La disparité dans les sujets de notre correspondant au Vôland: c'est ce qui nous a conduit à Lasbergo. Quelques heures d'un merveilleux voyage et nous atterrissons sur l'un des plus beaux aéroports du monde. Après les réceptions officielles — très courtes, car le congé accordé était fort bref — nous pûmes enfin connaître et questionner notre «émetteur» (dans le sens du français rénové).



République du Vôland

— QU'EST-CE QUI VOUS A CONDUIT A ÉCRIRE A L'ÉTRANGER EN GÉNÉRAL, EN SUISSE EN PARTICULIER?

— Oh! le mot «étranger» est mal ressenti ici. Nous pensons qu'il se passe, actuellement, des événements humains, en dehors de tout contexte local... les spécialistes... la superficialité... la rapidité... l'absence d'espoir... la paperasserie... la négation des problèmes vitaux... les statistiques... le verbalisme... etc.

— MAIS QUEL EST LE RAPPORT EXISTANT ENTRE CES «PHÉNOMÈNES», VOS ÉCRITS ET NOTRE ÉCOLE?

— Et bien, nous avons lancé le pari que l'école devait influencer la vie dans une voie plus... détendue: harmonisation des relations humaines, école de l'espoir, meilleure connaissance des problèmes professionnels, les problèmes mondiaux, etc.

Or l'école, actuellement, va à sens contraire: programme unique de l'école primaire, placé en dehors du contexte «vie», mais qui fait appel à l'esprit de compétition et basé sur une productivité dans des domaines finalement restreints et discutables.

— VOTRE PARI N'EST-IL PAS UTOPIQUE?

— Ce n'est pas la première fois que j'entends cela. Que vous dire? «L'utopie ou la mort»?

— HUM! MAIS POUR L'ENSEIGNANT, TOUT CELA... EST-CE UTILE?

— Votre métier est privilégié et vous disposez d'une mécanique complexe avec des leviers insoupçonnables. Ce serait la moindre des choses de connaître au moins les étiquettes de ces leviers... On ne travaille pas avec des enfants comme on travaille avec des matières, des chiffres, des engins, etc.

— LE DOCUMENT QUE JE VOUS AI FAIT LIRE (doc. de la CFCV - réd.) VA-T-IL DANS CE SENS?

— Tout à fait, dans la mesure où des gens, comprenant qu'ils ne peuvent pas modifier rapidement et les textes en vigueur, et l'état d'esprit, et les structures établies, essaient, positivement, dans leur portion de terrain (classe) d'établir une

En souvenir d'Edmond Zimmermann

Le corps enseignant vaudois et romand serait bien ingrat s'il ne rappelait ici les mérites indiscutables d'Edmond Zimmermann, cet instituteur consciencieux, ce pédagogue avisé, entièrement dévoué à sa profession et à la chose publique.

Breveté en 1924, Edmond Zimmermann enseigna durant 17 années à Coinsins, où il succéda à son frère William; puis, de 1941 à 1963, à Prangins. C'est là qu'il prit sa retraite et s'installa dans la maison construite par son fils, architecte.

Le *Journal de Nyon* de fin juillet a rappelé les hautes qualités de cet instituteur éminemment sociable qui fonda et dirigea plusieurs sociétés dans divers domaines: football, tir, chant choral, où ses anciens élèves devenaient ses collaborateurs et ses choristes... Rappelons, au moins, le concert qu'il donna par le chœur paroissial de Nyon, enregistré par la Radio, dont on tira un disque. Et, pour rester dans le domaine musical, notons l'activité rayonnante qu'il a exercée lors de la vogue des bébés-orchestres, dans les années 53 à 62 (méthode Starck; Jules Bernard, Allaman, etc.).

Mais, ce qu'il faut relever ici, c'est la part importante qu'a prise Edmond Zimmer-

école toujours plus harmonieuse. Il ne faut pas chercher à atteindre une vérité, mais tenter de s'en approcher... Finalement, c'est assez simple, mais demande une grande disponibilité...

— PENSEZ-VOUS QUE CELA SOIT RESENTI PAR NOS ENSEIGNANTS VAUDOIS?

— Les enseignants sont frères... Le caractère répétitif de l'enseignement, les programmes à couvrir à tout prix peuvent tuer l'enseignement, s'il n'y a rien à part cela. C'est universel (un temps de réflexion). A moins que l'on formule à nouveau des buts plus simples pour l'école primaire: lire et calculer (et que tout le monde soit d'accord là-dessus: gouvernement, spécialistes, parents, milieux professionnels, enseignants). Mais!... (censuré - réd.). Qu'attendez-vous pour publier ce document? Vous verrez déjà si vos gens ont saisi l'importance du problème!

— NOUS ALLONS LE FAIRE MAIS... APRÈS VOUS (SI JE PUIS DIRE) VOTRE INTERVIEW ET ENSUITE SEULEMENT CE DOCUMENT.

— Zwar was an ew lès bocha (ce que l'on peut traduire par: «pour leur mettre l'eau à la bouche»).

— TIENS VOUS CONNAISSEZ AUSSI CETTE EXPRESSION?

mann dans notre société pédagogique. Entré au Comité central, il en fut le secrétaire en 1941, le vice-président et caissier l'année suivante, enfin, le président en 1943, où il succéda à André Chabloz. Tâche particulièrement pénible où il a fallu, en ces temps troublés, des prodiges d'habileté pour concilier les devoirs professionnels, militaires et familiaux.

Durant ces dures années de guerre, on trouve dans certaines classes des effectifs d'une cinquantaine d'élèves, ou bien c'est l'institutrice qui enseigne les grands élèves, le matin, et ses propres élèves, l'après-midi, ou encore un instituteur non mobilisé fait l'école dans deux villages, à tour de rôle, et quand les salles d'école ne sont pas transformées en cantonnements militaires.

D'une nature sensible et généreuse, Edmond Zimmermann ne peut accepter que les enfants soient victimes des circonstances. C'est pourquoi, dans une lettre ouverte aux autorités («Educateur» du 7.10.44), il demande un statut particulier pour l'instituteur-soldat.

De son rapport présidentiel, présenté à l'assemblée générale SPV le 30 janvier de la terrible année 1944, relevons au moins ce passage: «Soyons fiers et heureux d'être

Suisses et pensons que, plus nous serons unis, si la tempête vient à gronder sur nos têtes, mieux nous y résisterons ».

Moments historiques qu'il faut rappeler à nos collègues d'aujourd'hui. Notons aussi que c'est sous sa présidence que furent remplies les formalités qui aboutirent à l'achat du bâtiment des Allinges.

Enfin, et c'est là le fait capital de sa carrière, Edmond Zimmermann est l'instigateur de l'Ecole Romande.

Du précieux rapport préparé par J.-P. Rochat, pour le Congrès SPR de Bienne, en 1962, nous extrayons ce passage de la page 11, sous le titre: «L'idée est lancée»:

«Le 31 janvier 1959, devant l'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise, M. Zimmermann, instituteur à Prangins, développait la proposition suivante: La section de Nyon propose que le prochain congrès de la Société pédagogique romande mette à l'étude, en lieu et place d'une question d'intérêt social ou pédagogique, un plan d'études romand ou tout autre sujet d'intérêt général propre à promouvoir au plus tôt une école romande.»

Dès lors, quel remue-ménage: Commissions d'étude, comités, conférences, rapports, discussions, création de centres de formation, instituts, classes-pilotes, etc. parce qu'à l'idée Ecole romande a été liée la Réforme scolaire.

A l'âge de la retraite, Edmond Zimmermann reste actif et dévoué: nous le retrouvons au secrétariat du Conseil communal; il collabore à un Groupement de lutte anti-grêle; enfin, il classe les archives de la commune de Prangins, attentif aux conseils de l'archiviste cantonal.

Maintenant, son corps repose au cimetière de Prangins. Son souvenir restera vivant dans toute La Côte et spécialement chez ses collègues et camarades d'études à qui il savait réserver un accueil des plus délicats.

Soldat sans peur et sans reproche, il a aimé et servi son pays. Instituteur intègre et clairvoyant, il a honoré sa profession.

Nous lui devons une grande reconnaissance.

P. Burnet

AVEPS

Ski de printemps - Zermatt - Ski station

6 jours de ski à Zermatt. Prix: Fr. 425.— (non-membres AVEPS Fr. 465.—).

Prix comprenant: voyage aller et retour, logement et demi-pension, abonnement général sur toutes les installations, ski en groupe ou individuellement.

Les formules d'inscription vous parviendront dès le 20 novembre 1978 en les obtenant chez: Pierre-André Bichsel, 1041 Breigny-Morrens.

Dates: du 2 au 7 avril 1979.

Ski de printemps - St-Moritz - Ski station

7 jours à St-Moritz avec logement et pension complète à l'Hôtel La Margna (1^{re} catégorie) du 1^{er} au 7 avril 1979.

Ski alpin sous la conduite d'instituteurs ou ski libre. Abonnement général donnant la possibilité d'atteindre les pistes prestigieuses de Corviglia, Piz-Nair, Sils, Corvatsch, Diavolezza, Piz-Lagalb, etc.

Forfait complet Fr. 470.—.

Possibilité d'excursions à peaux de phoque sous conduite.

Ski de fond. Ski sous conduite de moniteurs compétents ou librement sur tout le plateau de l'Engadine.

Forfait complet Fr. 400.—.

Renseignements et formules d'inscription dès le 20 novembre 1978: Pierre Rheiner, Côtes-de-Bochat 24, 1093 La Conversion.

Ski de printemps - Haute route - Ski excursion

Date: 1^{re} semaine d'avril 1979.

Itinéraire: Arolla - Chamonix.

Prix: environ Fr. 450.— (réduction pour membres CAS).

Conditions: être bon skieur et bien entraîné. Participer aux courses de préparation.

Remarque: si les inscriptions sont trop nombreuses, les membres AVEPS seront prioritaires.

Renseignements et formules d'inscription dès le 20 novembre 1978: Olivier Correvon, rue d'Yverdon 29, 1530 Payerne.

Aux amateurs de ski de fond, offre exceptionnelle!

Chapelle des Bois: village français à la frontière suisse (Risoux). Relief et climat typiquement nordiques, aménagement de pistes et de refuges font de Chapelle un des plus beaux sites de ski de fond en France.

Dates: mercredi 3 janvier midi au samedi 6 janvier après-midi.

Le forfait de 300 FF (francs français) comprend:

- l'hébergement en chambre de 4 ou 6 places, lits superposés (chambre de 2 sur demande avec supplément),
- la restauration
- l'enseignement du ski de fond (9 moniteurs diplômés),
- l'accès aux 70 km de pistes tracées en boucles de 2, 3, 5, 8 et 15 km.,
- le matériel et le partage,
- les animations de soirée,
- miniclub pour enfants de 2 à 5 ans,
- piscine.

Réductions pour groupes, enfants et familles pour plus de 3 enfants.

Renseignements et inscriptions par écrit: Henri Clot, instituteur, ch. Chantavril 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 94 69.

Val d'Isère 79

Du lundi 2 au samedi 7 avril 1979, 6 jours dans la prestigieuse station française aux 3 vallées et 75 remontées mécaniques.

Ski de piste ou sauvage, libre ou sous conduite d'IS, excursions possibles en diversion.

Pension complète à l'Hôtel Moris; libre-parcours général, y compris les bus. Prix: **Fr. 450.—** environ (variation de change!). Voyage en voitures privées.

Renseignements et inscriptions à J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 PULLY. (Tél. (021) 28 49 78).

CHALET À LOUER À LEYSIN

Libre du 12.2 au 10.3.79.

Convient particulièrement pour camps de ski.
Capacité: 63 personnes; cuisinière-intendante; confortable et avantageux.

Se renseigner auprès du Greffe municipal, 1066 Epalinges, tél. (021) 33 00 80.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

LA SPR UNE ET DIVERSE

La situation de l'enseignant dans la fonction publique

Une fonction = une classe

Au début des années 70, l'Etat de Genève a procédé à une évaluation de toutes les fonctions de l'administration cantonale. Un des buts de cette opération était d'harmoniser les salaires et d'attribuer à «chaque fonction, une classe de traitement». Cette évaluation a connu bien des tribulations, n'y revenons pas. Rappelons simplement que chaque poste de travail a été analysé, coté, traduit en points et pondéré sur l'échelle des traitements. Même si nous estimons encore que plusieurs aspects de notre profession n'ont pas été pris en compte (responsabilité envers un groupe d'enfants, maîtrise de classe, etc.) il faut dire que les fonctions d'enseignants primaires et enfantins ont été revalorisées:

Enseignement primaire

Maîtresses enfantines: cl. 15 (+ 2 classes)

Maîtr(ess)es primaires: cl. 16 (+ 1 classe)

Maîtres de disciplines spéciales: cl. 14 (+ 2 classes)

Maîtresses de travaux à l'aiguille: cl. 13 (+ 2 classes)

Maîtres de méthodologie: cl. 17 à 20 selon la catégorie

Inspecteurs: cl. 20

Les enseignants stabilisés sont actuellement situés une classe en-dessous des brevétés (disposition légale).

Enseignement secondaire

Maîtres de l'enseignement secondaire: cl. 20

Maîtres de l'éducation physique: cl. 17

Maîtres de disciplines spéciales: cl. 18

Maîtres de travaux manuels au C.O.: cl. 16

Enseignement universitaire

Professeurs ord. ou extraord.: cl. 28

L'échelle de traitements comporte 33 classes. Les degrés 1 à 4 sont pratiquement inutilisés tandis que ceux situés au sommet (29-33) sont attribués à des postes hiérarchiquement très élevés = directeurs des hôpitaux, secrétaires de départements, chef de la police, etc. Les postes de la magistra-

ture ne figurent pas dans les documents que nous possédons.

Chaque classe de traitement comporte une progression répartie en 12 annuités. Dans les zones qui nous intéressent l'annuité moyenne est d'environ Fr. 1050.—. L'écart moyen entre 2 classes est de Fr. 2000.—.

Exemple:

cl. 15, annuité 3	} 1 classe d'écart: Fr. 2013.— de différence an- nuelle de salaire
cl. 16, annuité 3	
cl. 16, annuité 3	} 3 classes d'écart: Fr. 9000.— de différence
cl. 20, annuité 3	

L'écart a donc tendance à augmenter lorsqu'on monte dans l'échelle des salaires.

Allocations et primes

Une prime de fidélité est versée à partir de la 5^e année d'enseignement. Elle correspond à 5% du salaire et augmente par année (6^e année = 10%, 7^e 15%, etc. → 100 %).

Les allocations familiales sont les mêmes que celles versées à l'ensemble de la fonction publique genevoise.

Il existe également des indemnités versées dans les cas suivants:

- principalat
- maîtres de classes spécialisées
- méthodologie
- résidence
- maîtres d'application
- etc.

Place de l'enseignant primaire dans la fonction publique

Plus que des explications, voici des chiffres. S'il y a peut-être eu quelques variantes ou adaptations dans les postes que nous prenons à titre de comparaison, elles sont cependant sans signification importante.

Cl. 12 (éducateurs diplômés)
infirmière en soins généraux
physiothérapeute
caissier comptable I

Cl. 13 (maîtresses de travaux à l'aiguille)
instructeur à la protection civile
technicien en chimie

Cl. 14 (maîtres de disciplines spéciales - maîtresses enf. stab.)
infirmière responsable de salles d'opérations
infirmière enseignante
laborantine-chef
chef de secrétariat
inspecteur des viandes

Cl. 15 (maîtresses enfantines - maîtres primaires stab.)
infirmière surveillante d'étage
gardien-chef à la prison
inspecteur principal adjoint à la sûreté
caissier comptable II
mécanicien chef d'atelier

Cl. 16 (instituteurs primaires)
infirmière chef de pavillon
gestionnaire de stock (économat)
physiothérapeute-chef
chef de secrétariat 4
adjudant de gendarmerie
adjoini préposé registre du commerce

Cl. 17 (instituteurs détachés au C.O.)
caissier principal
chef du service surtaxe HLM

Cl. 18 (MDS secondaires, maîtres de méthodologie B)
comptable 3
assistante infirmière-chef générale
HC
sociologue
logopédiste
psychologue
lieutenant gendarmerie

Cl. 19 (maîtres ateliers ens. secondaires CEPIA)
chef comptable université
pharmacien d'hôpital
contrôleur

chef de service 1 (contentieux)

Cl. 20 (inspecteurs primaires, maîtres de méthodologie C, professeurs secondaires)
infirmière-chef générale 1 et 2
greffier de juridiction 2
caissier de l'Etat
sociologue-chef
comptable de département

Cl. 21

psychologue II
tuteur général adjoint
sous-directeur de la prison

... etc. jusqu'à la classe 33.

Ces chiffres appellent quelques remarques:

L'enseignant primaire genevois occupe une place moyenne dans la hiérarchie des salaires. Bien qu'un rapprochement ait eu lieu, il se situe néanmoins 4 classes en dessous de l'enseignant secondaire (soit une différence mensuelle d'environ Fr. 800.—) la grande différence venant de ce que nous ne sommes pas titulaires de licence d'enseignement.

Promotion possible

En prenant pour point de repère quelques fonctions de la police ou de l'hôpital, on constate que si nos collègues fonctionnaires commencent souvent dans des classes inférieures, ils ont des possibilités de promotion à l'intérieur du secteur qui les emploie. Ce n'est pas le cas des enseignants primaires qui partant en début de carrière en classe 16, terminent dans la même classe de traitement. La seule amélioration est celle apportée par les annuités, mais après 12 ans le plafond est atteint. C'est un élément qu'on oublie trop souvent lorsqu'on prend pour cible le salaire des enseignants.

L. Urben

Projet de loi modifiant la LIP

Projet de loi N° 4889 modifiant la loi sur l'Instruction publique — proposition de MM. Eggly, Guidini et Voegeli

Dans le dernier numéro de l'«Educatrice», nous vous avons fait part de nos craintes quant à ce projet et donné connaissance de la lettre que la SPG avait adressée à la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil.

Un de nos collègues nous décrit les cauchemars que lui vaut ce projet de loi. Merci à lui d'avoir pris la plume.

D'autres groupements que les associations d'enseignants se sont inquiétés de la proposition Eggly, Voegeli et Guidini et ont décidé d'envoyer une pétition au Grand Conseil. Le texte que vous trouverez ci-dessous sera lu à la prochaine session de notre parlement genevois, session qui débute le jeudi 7 décembre.

Une conférence de presse aura lieu le vendredi 8 crt. A cette occasion, les signataires préciseront aux journalistes les dangers et les freins qu'ils décèlent dans le projet 4889, même si entre-temps nous avons appris que les auteurs ont passablement remanié leur texte qui en serait actuellement à la quatrième mouture!

L. Urben

Pétition adressée au Grand Conseil de la République et canton de Genève

Concerne: projet de loi N° 4889 modifiant la loi sur l'Instruction publique

Genève, le 29 novembre 1978

Monsieur le Président,

Les organisations soussignées, préoccupées de l'avenir de l'école genevoise, tiennent à faire savoir au Grand Conseil leur position face au projet de loi qui propose de fixer la procédure d'adoption des réformes scolaires et des expériences pédagogiques et d'imposer un certain nombre de conditions nouvelles à la réalisation de ces expériences pédagogiques.

Elles pensent qu'il s'agit là de mesures dangereuses, propres à bloquer toute évolution dans l'école.

Car autant il est normal que des réformes généralisées — dont l'introduction peut même parfois modifier les lois ou règlements en vigueur — soient l'objet de discussions et de décisions au niveau du parlement aussi, autant la procédure proposée en matière d'adoption et de contrôle des expériences pédagogiques risque de freiner tout progrès, d'empêcher l'école d'expérimenter et d'innover.

L'école doit être en évolution; il y a encore beaucoup à faire pour qu'elle soit plus démocratique, qu'elle s'ouvre plus à la vie, qu'elle prenne aussi en compte la culture des enfants des milieux populaires. Il y a encore beaucoup à faire pour que les objectifs fixés par la loi sur l'Instruction publique (articles 4 et 5) soient atteints.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut encourager les recherches et les expériences

qui vont dans les directions que nous venons d'indiquer. N'oublions pas que ces expérimentations se font de toute façon sous le contrôle des autorités scolaires; par ailleurs elles demandent de la part des équipes d'enseignants qui s'y engagent beaucoup de forces et de dynamisme, vu la pesanteur de l'institution scolaire.

Il ne faut donc pas les décourager ou les étouffer par une lourde et lente procédure; il ne faut surtout pas les exposer à des vetos de la part de toutes les forces qui redoutent que l'école change.

Quant au rôle que les parents peuvent jouer dans le cas d'expérience pédagogiques comme d'ailleurs dans la vie scolaire en général, nous pensons qu'il ne doit pas être réduit au simple enregistrement d'informations. Nous demandons au contraire que s'établissent des contacts fréquents et directs entre enseignants et parents, des échanges, une collaboration suivie. Il est indispensable de trouver de meilleurs modes de relation entre les parents et l'école; des recherches ont déjà été faites dans ce sens (par exemple à Onex pour l'unité coopérative d'enseignement): dans ce domaine-là aussi, il faut innover.

En résumé, les organisations soussignées estiment qu'un projet de loi de ce type, s'il était accepté, risquerait fort d'être utilisé par la suite comme un frein au progrès de l'école. Par la présente pétition, elles invitent donc le Grand Conseil à s'y opposer.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Association genevoise des psychologues
ATEES (association de travailleurs émigrés en Suisse)

Commission «Ecoles» des Colonies libres italiennes

Centre de contact Suisses-émigrés

Fédération des Associations de maîtres du cycle d'orientation FAMCO

Fédération chrétienne du personnel des services publics

Fédération d'écoles autogérées (Unités d'enseignement secondaire)

Groupe pour une alternative pédagogique GGEM, groupe genevois d'école moderne

MPF, mouvement populaire des familles

Mutuelle d'enseignement secondaire

Commission de l'enseignement du parti socialiste

Commission de l'enseignement du parti du travail

SPG, société pédagogique genevoise

UCESG, union du corps enseignant secondaire genevois

USCG, union des syndicats du canton de Genève

VPOD, syndicat du personnel des services publics

Copie transmise à la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil.

Hier soir, je me suis couché comme d'habitude. Ce matin, quand je me suis réveillé, j'étais ligoté !

Les mauvais coups se préparent dans la discrétion.

Les trois députés libéraux qui sont à l'origine du projet de loi, reproduit à l'initiative du comité SPG dans le numéro 36 de l'«Educateur», ont oublié de battre de la grosse caisse pour s'assurer l'appui des enseignants.

Nous croyons savoir que c'est au début de l'année 1979 que ce projet de loi sera soumis au Grand Conseil. Il est urgent que chacun mesure en quoi son adoption pourrait affecter notre vie quotidienne. Disons, sans faux lyrisme, que pour les enseignants, qui vivent dans l'espoir de changements, ce serait un sérieux coup.

Sur le projet lui-même, nous vous soumettons quelques réflexions.

1. Le texte donne toute latitude à l'actuelle majorité au Grand Conseil de sabrer les projets qui politiquement lui déplaisent. Si. MM. Guidini, Eggly et Voegeli n'avaient pas certains types d'expériences dans leur collimateur, ils ne proposeraient pas une nouvelle loi.

2. Un an après l'adoption de la loi qui prévoit que l'école doit s'efforcer de compenser les handicaps sociaux, certains veulent se donner les moyens de la rendre caduque. Procès d'intention? — Bien sûr, cher ami, j'aiguise mon épée, mais il est bien entendu qu'elle restera dans son fourreau.

Le vote d'il y a un an, c'était pour la galerie.

3. Si vous voulez percer en politique, n'abusez pas du langage précis. On en pêche un exemple dans le texte de MM. Eggly, Guidini et Voegeli. Les «rapports usuels» entre maîtres et élèves, est-ce que vous voyez ce que cela peut bien recouvrir? Des rapports d'officier à soldat? De curé à fidèle? D'ainé à cadet? Des rapports de réciprocité? Des rapports d'autorité?

Quand nous faisons de la mathématique, sommes-nous dans la ligne des «rapports usuels»?

Vous n'avez pas besoin de le savoir. Eux, ils savent et expliqueront ce qu'il fallait entendre le jour où ils brandiront la loi pour épingleur un dissident.

4. Lisez bien le texte. Même si une expérience est admise, elle ne pourra en aucun cas déroger au plan d'études cadre. En clair, le programme deviendrait tout simplement ÉTERNEL. Les statues pourront vaciller, le plan d'études tiendra bon.

Actuellement, il y a bon nombre d'expériences pédagogiques en cours. Elles sont intéressantes, importantes, il faut les poursuivre. Le soutien, c'est bien. L'UCE, c'est bien. Il n'est pas souhaitable que soient

mises en chantier davantage d'expériences qu'il est possible de mener à bien. Non au touche-à-tout pédagogique! Non aux bricolages spontanés qu'on arrive toujours à cautionner en citant un gourou à la mode!

Français rénové (encore !)

Vous avez réagi.

Dans le N° 38 le comité vous disait son attente et son inquiétude quant à votre silence presque total.

Il faut rappeler que c'était là notre quatrième relance. Or comme sœur Anne, nous n'apercevions rien à l'horizon.

Depuis, quelques collègues nous ont fait connaître, parfois de manière acidulée, leur opinion sur l'opération Français Rénové. Il en ressort que pour plusieurs groupes, les choses se passent comme nous l'avions demandé: participation, discussion, proposition des enseignants qui prennent en charge leur recyclage. On ne peut que s'en réjouir puisque — foin de modestie — la SPR et la SPG sont pour beaucoup dans la formule nouvelle de recyclage adoptée pour le français. En effet c'est en particulier à propos des Ateliers de lecture qu'on a vu pour la première fois apparaître l'exigence des délégués SPR que les recyclages soient l'affaire des recyclés:

«Cette expérimentation doit être faite par des groupes de travail constitués d'enseignants et de chercheurs qui sont d'accord avec les principes de la méthodologie et l'expérimentent dans le terrain; en fonction des difficultés rencontrées, ils proposent modifications et aménagements.

Sur le plan romand, une coordination

Ce n'est que moyennant de hautes exigences pour les expériences en cours que l'on est à l'aise de dénoncer le nouveau projet de loi.

Il paraît qu'il existe actuellement une troisième version du projet de loi. Contrairement au beaujolais nouveau, elle n'est pas encore arrivée.

A. Piguet

doit être assurée entre les différents groupes de travail.»

Cette exigence des représentants enseignants avait à l'époque (mars 78, ce n'est pas si vieux) soulevé pour le moins la mauvaise humeur des départements, certains (le nôtre!) refusant même d'entrer en matière sur ce point, arguant du fait que le mandat de la commission dont il s'agit n'avait pas à se prononcer sur le recyclage.

Il n'empêche que pour nous c'était l'occasion de faire entendre l'avis des enseignants sur la mise en place des nouvelles méthodologies et nouveaux programmes.

Le texte définitif en a tenu compte.

Depuis, cette idée qui n'est pas une découverte mais tout de même une innovation, a fait son chemin, elle a abouti aux propositions DEP acceptées par la SPG.

Nous sommes donc très attentifs, voire impatients, d'apprendre ce que donne la pratique, cela d'autant plus que nous aurons à transmettre prochainement à la DEP l'opinion de la SPG sur les premiers travaux des groupes Français Rénové. Or la SPG, c'est vous, chers collègues!

La commission Français Rénové SPG est constituée. Ouverte à tous, elle se réunira

le mardi 16 janvier à 17 h.
au local SPG

L. Urben

A propos de l'assemblée du 16 octobre

Même si je ne me range pas dans la catégorie des «membres silencieux», je réponds à la demande formulée par Liliane Urben et prends la plume pour faire connaître mon opinion à propos de l'un des points figurant au compte rendu de l'assemblée générale de la SPG du 16 octobre 1978, compte rendu rédigé par la présidente de la SPG (voir «Educateur» N° 36, p. 959 et 960). Il s'agit d'une partie du paragraphe concernant la rentrée 78 (point III), où il est dit ceci: «Si aucune assemblée n'a eu lieu avant octobre, comme le GGEM l'avait demandé, c'est que le comité n'a eu en mains qu'à fin septembre les éléments et

les chiffres exacts concernant la rentrée (...)» Un peu plus bas: «Enfin il faut dire que nous ne voyons pas pourquoi un groupe plutôt qu'un autre aurait droit à un traitement de faveur.»

Les lignes citées ci-dessus appellent de ma part les remarques suivantes:

1. Il est exact que le GGEM (groupe genevois école moderne) avait demandé au comité de la SPG, au mois de juin 78, qu'une assemblée concernant les problèmes de rentrée ait lieu dans les quinze premiers jours de septembre. Mais il est

non moins exact que le comité avait alors fait la promesse formelle (et orale) au GGEM que cette assemblée serait convoquée dès la rentrée.

2. J'estime qu'il est normal, dans ces conditions, que des membres du GGEM, estimant qu'une promesse n'a pas été tenue, réagissent en assemblée et demandent des explications au comité.

De là à déduire que ce groupe (le GGEM) demande un traitement de faveur... le pas est vite, trop vite franchi. En effet, le GGEM pourrait à bon droit estimer que l'inverse est vrai et que le comité de la SPG fait bien peu de cas des promesses faites. Cette interprétation (qui n'est pas, je crois, celle du GGEM) vaut bien celle proposée dans l'article.

3. Je pense, et c'est ce qui me paraît le plus important, qu'il serait en effet tout à fait anormal qu'un groupe quelconque jouisse d'un traitement de faveur à l'intérieur de la SPG. Le GGEM n'a jamais demandé qu'un tel droit lui soit attribué.

Par contre, il me semble normal et sain que des groupes ou des personnes fassent entendre leur voix au sein de la SPG, formulant des propositions (même si elles sont différentes de celles du comité), aient la possibilité de «faire passer» des projets au niveau d'une assemblée (par exemple l'UCE, projet du GGEM, qui a obtenu l'approbation de la SPG et que celle-ci a défendu et soutient activement).

Pour terminer, je tiens à préciser que je m'exprime à titre personnel et que mes propos n'engagent pas le GGEM.

Michel Sermet

Séance des délégations du 24 novembre 1978

1. Communication de la DEP

1.1. Evaluation du travail scolaire

Il existe sur le plan romand un projet d'évaluation par objectifs en mathématiques.

Dans le système traditionnel, plusieurs problèmes restent :

- fréquence des carnets avec notes (faut-il passer de 4 à 3?)
- 5 notes différentes en français (faut-il envisager une note globale de français comme le demande la SPG?)
- en dessin: la note se justifie-t-elle encore alors que l'on a passé aux activités créatrices?
- l'environnement doit-il influencer sur les notes de géographie (en 4^e, 5^e et 6^e), d'histoire (en 6^e), de sciences (pas de notes du tout)
- faut-il comparer, voire aligner le mode d'attribution des notes sur les autres ordres d'enseignement, ou sur les autres cantons?

La DEP estime qu'il faut éviter les décisions prises in extremis en fin d'année. C'est pourquoi elle propose la création d'une commission afin d'étudier ces problèmes.

La SPG répondra ultérieurement, car devant le nombre de sujets en cours, chacun s'essouffle.

M. Christe précise que si cette étude ne se fait pas, aucune modification dans l'attribution des notes ne pourra se faire à la rentrée 1979.

1.2 CIRCE II

A l'unanimité, le plan d'étude romand de 5^e-6^e année a été accepté.

2. Egalité de traitements

M. Christe fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. Chavanne.

2.1. Egalité entre enfantines et primaires

2.1.1. M. Chavanne entre en matière sur ce thème. Le DIP écrit dans ce sens à M. Ducret, chef du Département des finances. Cet alignement concernera les brevetées enfantines qui passeront en classe 16 et les stabilisées enfantines qui passeront en classe 15. Par contre le DIP estime qu'à parité de traitement, il doit y avoir parité d'horaire.

2.1.2. La SPG rappelle que l'horaire n'a pas été lié à l'alignement des traitements. A l'époque, M. Babel avait estimé que si les associations professionnelles ne s'y arrêtaient pas, le problème de l'horaire pouvait être négligé. D'autre part, dans l'évaluation des fonctions, il n'a jamais été tenu compte du temps de travail. Les heures de travail des enseignants n'ont pas été normalisées et elles n'ont pas la même durée dans les secteurs primaire ou secondaire. La SPG interviendra auprès du président pour obtenir l'abandon de l'alignement de l'horaire.

2.1.3. Techniquement, l'égalité sera obtenue par deux coulissements successifs sur 2 ans, début de l'opération en septembre 1979.

2.2. Egalité entre stabilisés et brevetés

2.2.1. Le chef du département n'entre pas en discussion sur ce chapitre. En effet, les promesses faites par le Conseil d'Etat en 1975 n'englobaient pas ce point. Il n'est pas possible de procéder à un alignement au primaire car les secondaires ont des différences qui varient entre 1 et 3 classes suivant les catégories de suppléants ou de stabilisés. C'est l'incidence avec le secondaire, ainsi que l'absence de promesses qui bloque la situation.

2.2.2. La SPG exprime sa déception, car si le DIP craint les secondaires, ce sont les primaires qui en font les frais. En général, lorsque la comparaison est au profit des primaires, on refuse de la faire.

2.1.3. La SPG va étudier la meilleure manière de reposer cette revendication qui est le résultat de la fusion AMSEP-SPG, il y a trois ans.

3. Divers

3.1. Horaire d'hiver des classes enfantines

Dans de nombreux secteurs, l'entrée retardée à 8 h. 25 en décembre, janvier et février pose de gros problèmes aux parents qui travaillent. La SPG consultera ces prochains jours les maîtresses enfantines et répondra ensuite à la DEP sur cette demande qui semble légitime.

Séance levée à 11 h. 40.

Pierre Bernhard

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

Bref aperçu des activités du comité SPG

- Mardi 28.11:** Rencontre avec des collègues FAPSE
Groupe de travail DEP/SPG s/ recyclages français et allemand (tentatives de prévisions - ciel nuageux)
Fédération des enseignants (CIA, statut de l'enseignant, projet de loi 4889)
- Mercredi 29:** **Comité:**
Reçu les éducateurs
Commenter la délégation du 24.11
- Jeudi 30:** CIA (préparation de l'assemblée des délégués du 30 et celle du 6.12)
- Vendredi 1.12:** Commission SPG Evaluation
Comité central SPR
- Samedi 2:** id.
- Lundi 4:** Commission SPG
Equipes pédagogiques
Assemblée générale SPG
- Mardi 5:** Cas individuels (collègues en congé maladie)
Groupe SPG parents
- Mercredi 6:** AD/CIA
- Vendredi 8:** Matinée: Com. DEP/SPG besoins en personnel
Conférence de presse sur pétition c/ projet N° 4889 modifiant la loi s/ l'instruction publique (voir «Educateur» N° 36)
Après-midi: comité SPG: rencontre avec les méthodologues et les maîtres de gym
- Lundi 11:** Commission SPG enseignement spécialisé
- Mardi 12:** Rencontre avec les collègues de l'école active
- Mercredi 13:** CIRCE II - programme d'environnement
Comité SPG
- Jeudi 14:** CS 1/SPR (rencontre entre les chefs de service, soit les directeurs d'enseignement primaire romands, et les présidents de section de la SPR)
- Samedi 16:** Assemblée des délégués SPR à Yverdon

FIN D'ANNÉES, RÉJOUISSANCES, TRÈVE DES CONFISEURS

Pour quelques jours, nous allons lever le pied. Cesser d'accélérer. Oublier et/ou mettre en veilleuse les programmes, budgets, revendications, les planning, timing et autres bing qui ponctuent notre vie d'agités occidentaux.

Je vous souhaite à tous de regarder s'éteindre 1978 dans la lueur des bougies, de voir 1979 se lever clair comme un matin d'hiver ensoleillé où le pas crisse sur la banc-gelée.

Croix de bois, croix de fer, si je mens je vais en enfer:*

Vos mille douze vœux cachés profond se réaliseront en 1979. Quelques-uns d'entre eux en tout cas, c'est sûr!

Grindsel

**Encore qu'il doit y avoir là-bas quelques diables ou diabolins que j'aurais très envie de connaître!*

COMMISSION PARENTS-ÉCOLE

Les parents expriment ce qu'ils attendent du maître

Ce titre ambitieux, voire ambigu, a été le thème de la soirée du 9 novembre 1978 qui réunissait la Société pédagogique genevoise (SPG) et le Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP). Deux fois par année, et cela depuis 1974, la SPG et le GAPP se rencontrent pour discuter des divers problèmes de l'école publique et plus particulièrement des relations parents-enseignants.

L'insistance souriante de M^{me} E. Louis, vice-présidente de la SPG, ainsi que celle de M. H. Lehmann, président du GAPP, m'ont convaincu d'écrire le compte rendu de ce débat pour l'«Educateur». C'est la première fois que le GAPP saisit la possibilité offerte à plusieurs reprises d'utiliser les colonnes de votre journal. Les parents, eux aussi, éprouvent quelque timidité à s'exprimer face aux enseignants. Mais ne nous en étonnons pas trop, ceux-ci et ceux-là ont été mis face à face sans trop de ménagements, par obligation étatique en quelque sorte.

Le sacro-saint programme

L'Etat oblige les enfants à s'instruire. Afin d'y souscrire, la plupart de leurs parents les envoient à l'école publique. C'est un bien gros souci pour les familles de devoir se séparer de leurs enfants pendant de nombreuses heures. Que va-t-on leur dire là-bas? Recevront-ils une éducation plus large que le simple enseignement des matières inscrites au programme? Le maître ne profitera-t-il pas de sa supériorité

d'adulte pour imposer ses idées ou une manière de penser? N'aura-t-il pas la tentation de s'en tenir strictement au plan d'études sans se soucier de l'enfant? L'instituteur est-il suffisamment ouvert pour s'intéresser à autre chose qu'à l'école (lecture, actualité, télévision, etc.)? Saura-t-il élargir l'horizon de ses élèves et leur apprendre à accepter la critique sans que ces derniers se sentent amoindris?

M. E. Louis rassure les parents. Le respect du programme n'empêche pas le ma-

tre de proposer d'autres activités, de s'occuper de l'enfant. Celui-ci passe toujours en premier. Bien sûr, l'enseignant ne peut pas oublier sa propre personnalité. Même s'il s'efforce de rester neutre, il donnera une certaine coloration à son discours, cela fait partie de sa liberté pédagogique. Pour apporter des correctifs à cette situation, il tâche de développer l'esprit critique de ses élèves et de renforcer leur personnalité. Les enfants doivent pouvoir se situer par rapport à leur famille, à leurs camarades et à leurs instituteurs. On leur apprend à être moins vulnérables. Cependant les classes qui comprennent de nombreux effectifs ne permettent pas toujours de mener idéalement l'entreprise pédagogique. Une classe de plus de vingt-cinq enfants est lourde à manier. Le maître n'arrive plus à disposer d'assez de temps pour s'occuper comme il le voudrait de chacun de ses élèves. Il conviendrait de renoncer à ces classes surchargées. Les parents doivent prendre conscience des difficultés qu'elles induisent, du manque de disponibilité qu'elles provoquent chez les instituteurs. Pour remédier à cette situation, il faut donner en suffisance des moyens pécuniaires à l'école primaire.

Quant aux élèves doués ou surdoués, ils posent des problèmes particuliers. Ils sont toujours en avance sur leurs camarades. On devrait leur fournir beaucoup de travail.

Mais le maître doit aussi se soucier de ses autres élèves. Il ne peut pas consacrer tout son temps à une ou deux exceptions. Les doués ont la possibilité de sauter des classes. Cependant le DIP et nous-mêmes sommes très prudents. Ces enfants n'ayant pas, sur les plans affectif et physique, atteint le même développement que sur le plan intellectuel, ils risquent d'être les souffredouleur des autres élèves dans un degré supérieur à leur âge. A Genève, le DIP n'envisage pas d'ouvrir des classes spéciales pour les enfants doués. On estime que leur cas est moins socialement préoccupant que celui des handicapés. Même pour ces derniers, on s'efforce de les intégrer dans les classes normales.

Les relations humaines

Les questions faites par les parents n'ont pas tari. Lorsque l'enfant commence une nouvelle année scolaire, ils se demandent quelle est la personnalité du maître, ce qu'il va exiger de ses élèves, s'il fera part de ses méthodes et s'il donnera des renseignements sur la manière de faire les devoirs à domicile.

Les enseignants n'ont pas reçu de formation spéciale concernant les relations avec le public. La représentante de la SPG signale que c'est seulement ces toutes dernières années que les futures maîtres suivent quelques cours sur cette matière. Dans ces conditions, obliger tous les instituteurs à organiser des classes ouvertes ou des réunions de parents semble difficile. Si les enseignants ont appris à se sentir à l'aise en face d'un groupe d'enfants, il n'en va pas de même vis-à-vis d'un public d'adultes qui représentent en un certain sens une menace diffuse. Ne risquent-ils pas, ces parents d'élèves, de juger l'enseignement du maître d'après l'impression produite au cours de cette réunion? En général, la jeune génération maîtrise mieux cette situation. Maintenant déjà, il y a beaucoup d'instituteurs qui savent animer avec succès des séances de parents. Dans cette conjoncture, on ne peut que regretter de voir toujours les mêmes parents y assister. De ce côté, il existe de nombreux obstacles.

Les familles de la classe défavorisée ont peur de l'école. On y parle un langage différent du leur. Le maître devrait rechercher le contact avec tous les parents et les mettre à l'aise. Certains se demandent s'il n'essaie pas de les écraser de sa science. On pense à ces pères et mères qui savent parfois à peine lire ou qui ne sont pas de langue maternelle française. C'est tout un art de gagner leur confiance, de pouvoir communiquer. Même les parents plus favorisés se plaignent du manque d'information tant de la part du DIP que celle du corps enseignant. Souvent, ce n'est que par ouï-dire qu'on

sait que tel maître applique les méthodes actives, alors que son collègue est plus directif.

Le choix de la classe pour son enfant ne pouvait manquer de se poser, surtout dans les quartiers où deux types d'enseignement coexistent: l'un traditionnel, l'autre prenant pour base des méthodes actives (UCE à Onex). On sait que le DIP refuse d'accéder aux demandes préférencielles des parents. Elles risqueraient de créer une sorte de ségrégation parmi les élèves: une école privée dans l'école publique. Cette rigueur est cependant tempérée par la possibilité qu'ont les familles de demander un changement de classe pour leur enfant. Sur ce sujet, la position de la SPG est proche de celle du DIP.

On a remarqué une assez grande tension chez de jeunes institutrices ou instituteurs. Les leçons se donnaient selon un horaire rigide. Des raisons de contrôle imposent cette nécessité. Jusqu'à ce jour, nous parents, nous ignorions qu'un inspecteur, qu'un maître d'application ou de méthodologie ou qu'un autre personnage important pouvait tout à coup entrer dans la classe. Outre les autres critères de sélection, l'Etat veut éprouver ses futurs fonctionnaires sur le terrain. La nomination est faite à titre d'épreuve pour une année au minimum. On s'explique mieux l'attitude quelque peu roide du nouvel enseignant. Les êtres parfaits n'existent pas.

Les limites du maître

Nous avons effleuré la formation des maîtres. Notons en passant que les parents n'ont pas voix au chapitre. Néanmoins, cet interdit n'a pas empêché d'en discuter quelques points. On a reproché à certains instituteurs des lacunes en psychologie, spécialement dans le domaine de l'affectivité de l'enfant. On a donné et on donne aux étudiants en pédagogie des cours de psychologie génétique selon les travaux de Piaget. C'est une théorie qui décrit les stades du développement intellectuel de l'enfant, mais qui ignore à peu près les sentiments. Comment expliquer la jalousie, la timidité dans la structure sociale actuelle sans faire appel à Freud? Or la psychanalyse n'a pas toujours eu bonne presse dans les sciences de l'éducation.

M^{me} Louis nous rapporte que, maintenant, on tient compte de cette composante. Les futures maîtres ont à leur programme d'études des cours sur l'affectivité de l'enfant.

Les parents se sont inquiétés des instituteurs qui ne sont plus capables d'assurer un enseignement correct ou qui ne supportent plus les enfants. On ne peut pas les mettre tous à la retraite, surtout s'ils sont relative-

ment jeunes. On les déplace. Quelques services du département voient ainsi leurs effectifs, puis leur budget gonfler. La commission du contrôle financier fronce les sourcils. Selon le chef du DIP, on a pu trouver une solution satisfaisante pour tous les maîtres qui étaient dans le cas décrit ci-dessus. A notre avis, il faudrait débattre de cette question plus à fond. Le temps et la place nous manquent pour le faire sur-le-champ. On remarquera que, dans notre société compartimentée où chacun défend jalousement son fief et craint la concurrence, le problème n'est pas simple. La dépression économique que nous vivons ne l'a pas créé, mais simplement accentué.

A la fin de cette rencontre SPG-GAPP, nous avons parlé de finances. La correction des inégalités de chance de réussite scolaire passe d'abord par l'école primaire, particulièrement pour les enfants issus de la classe sociale défavorisée. Il faut que l'Etat accepte de dépenser pour le premier cycle de l'enseignement. Les parents le comprennent bien. Mais l'ensemble du corps électoral en a-t-il une claire conscience?

André Monnier

**LUNDI 18 DÉCEMBRE 1978,
A 20 H. 30, SALLE PITOËFF**
(salle communale de Plainpalais)
52, rue de Carouge, 1227 Carouge

**Rousseau Jean-jacques et
Genève... et Paris..., et le
monde**

Conférence-causerie par Jean Vincent

Entrée libre

Une maîtresse en balade

L'année dernière, Gisèle Balleys, maîtresse enfantine, m'avait fait part de son désir de prendre l'air après 10 ans d'enseignement. Son périple l'a d'abord conduite outre-Atlantique. Après une courte escale à Genève, la voilà repartie pour les Indes. Entre-temps elle a jeté sur le papier ses impressions d'enseignante-voyageuse. Les écoles qu'elle a visitées ne sont probablement pas représentatives du système national américain mais elles sont une illustration très intéressante du fait que sous bien des latitudes on cherche, on s'interroge, on trouve des solutions originales, on fait place aux minorités. Donc suivons Gisèle!

L. Urben

Albuquerque

«Comment visiter une Ville», livre créé par les enfants et destinés aux enfants a été l'œuvre d'un groupe d'enfants et d'enseignants d'Albuquerque au Nouveau-Mexique USA. Chaque page concerne une visite que les enseignants ou parents et enfants peuvent effectuer dans leur ville: musées, fabrication de papier, pompiers, installation hydraulique, jardins et bien d'autres choses encore. Ce livre fourmille d'indications sur les lieux à visiter, comment les visiter, l'heure, le coût éventuel, à qui s'adresser. Ce travail bien fait avec des dessins d'enfants sympathiques m'a amenée à rencontrer Bea Hamilton entourée de ses amis et des élèves de l'école Asbury à Albuquerque où le rêve de quelques enseignants et parents s'est transformé en réalité. Refusant l'école publique où l'enfant doit répondre aux buts et exigences de la société et les satisfaire, ces enseignants ont créé une communauté éducative ayant confiance dans **le développement personnel de chaque enfant selon son propre rythme et ses propres moyens.**

La communauté se compose de 45 enfants de 5 à 12 ans ainsi que de trois enseignants plus deux parents qui travaillent à plein temps bénévolement et six autres sur une base régulière enrichissent le programme de cours d'espagnol, d'art, de cuisine, de yoga, bénévolement aussi. Il y a souvent échange, par exemple une mère enseigne l'espagnol et la communauté lui donne des cours d'anglais. D'autre part, des élèves envoyés par l'Université pour observer cet environnement éducatif unique et progressif participent. De plus, un bureau place temporairement certains adolescents en difficulté. Souvent en prenant part à la communauté, ceux-ci retrouvent leur équilibre. L'école est ouverte de 7 h. 30 du matin à 5 h. 30 du soir.

Béa nous dit: «Les enfants sont un grand mystère et un défi pour les adultes. Ils nous remémorent tout notre passé et contiennent le futur de l'humanité. Nous pensons que nous leur sommes supérieurs et c'est une grande erreur. Notre école est créée pour impliquer l'enfant dans sa propre destinée.»

Les enfants établissent des contrats individuels qu'ils peuvent réviser constamment pour leur croissance. L'intérêt de l'enfant, sa façon d'apprendre et son stade de développement sont utilisés pour approcher des sujets plus académiques. Un intérêt pour les avions, par exemple, peut l'aider à avoir une habileté verbale et écrite (rechercher, écrire et présenter un rapport à d'autres élèves), concepts mathématiques (vitesse, altitude, dimensions), science (conditions atmosphériques, principes aérodynamiques), géographie, histoire et art.

Les enseignants constatent avec étonnement les progrès des élèves lorsque apprendre devient leur responsabilité personnelle plutôt que la propriété de l'enseignant. Par exemple un enfant âgé de 7 ans, ayant des difficultés de vue et d'ouïe, a parcouru en un jour 60 pages presque parfaitement, dans un livre parlant de monstres, uniquement parce que cela lui plaisait.

De nombreux apprentissages se font en dehors de l'école, au musée, en librairie, à la maison, dans un bureau, une ferme et un nombre d'institutions civiques et culturelles (d'où l'intérêt du guide précité).

Les enfants sont également appelés à nettoyer la classe, le préau, répondre au téléphone et aider les plus petits à lire ou mettre leurs chaussures.

Un des facteurs les plus difficiles est la question d'argent. Les ressources sont limitées et peuvent être coupées nets. Ceci implique un sacrifice financier important des parents et des maîtres.

Les bâtiments sont mis à disposition pour une modique somme par l'église méthodiste. Plusieurs pièces en enfilade avec libre communication, aménagées ingénieusement avec du matériel de récupération. Certains coins font très petits enfants sages: une table, des chaises, d'autres font très détendus: un lit, un sofa, des coussins, des canapés, un coin musique isolé avec écouteurs. On se sent bien dans cette atmosphère de famille nombreuse.

Lorsque nous sommes entrés dans une pièce des enfants parlaient avec un professeur, dans une autre salle des enfants peignaient en écoutant une musique très forte. Sur une autre porte une inscription «stay out» (restez dehors), dans la troisième salle Béa installée dans un fauteuil terminait une discussion avec les enfants. Elle s'est arrêtée et chaque enfant a vaqué à ses occupations. Un s'est mis à faire rebondir une balle, plusieurs se sont précipités sur des cahiers de mathématique. Un enfant traçait son nom «André», puis il joua à tomber de sa chaise pour le grand plaisir de deux petites filles extasiées. Toutes les armoires étaient ouvertes et disponibles pour les enfants.

Il n'y avait certes là rien d'extraordinaire, pourtant le soleil entrant par la fenêtre et il y avait le sourire de Béa, son attitude attentive envers les enfants qui la consultaient. Il y eut ensuite le grand rire d'Effie, femme de médecin qui consacre totalement son temps à cette école et cet écrieu tout près du bureau de Béa:

«La vie est un mystère à vivre et non un problème à résoudre.»

Peut-être, peut-être que là-bas, tout là-bas dans une petite école du Nouveau-Mexique des individus jeunes et moins jeunes le réalisent.

Gisèle Balleys

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Mme Lilliane URBEN, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE,
tél. (022) 29 26 60.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

Comité central

Séance du 24 novembre

Politique salariale

Dans une lettre datée du 6 novembre, le Département des finances confirme aux associations professionnelles les propositions faites par le Conseil d'Etat à la commission financière 1979:

- en proposant le principe d'une augmentation des salaires de base, le Conseil d'Etat n'envisage pas le versement d'une allocation de renchérissement, pour 1979;
- l'augmentation des salaires de base serait de 5 points, soit 3,4% du dernier salaire versé, correspondant à un indice du coût de la vie de 100,7 points (actuellement, les salaires sont indexés à 144%);
- compte tenu de l'avis négatif de certaines communes consultées, la commission financière 1979 a admis, non sans réticence, ce principe lors de sa séance du mercredi 4 octobre 1978.

Par ailleurs, précise cette lettre, il est à relever la décision, au vu de la situation économique actuelle et des avantages inhérents à la fonction publique tels que la sécurité de l'emploi et les prestations sociales, de NE PAS INTERVENIR sur les salaires durant les dix-huit mois qui suivront la mise en application des dispositions précitées, à savoir le 1^{er} janvier 1979.

Vous connaissez la décision du Grand Conseil dans sa séance du 20 novembre dernier. Vous savez l'opinion de certain député: «C'est presque faire une injure à tous les salariés du secteur privé qui ne peuvent compter, eux, sur la sécurité de l'emploi.» Nous y voilà donc! A chaque fois que la «balance» des traitements du secteur public/secteur privé tend à s'équilibrer, l'argument massue est déterré, telle la hache de guerre. Et de la brandir bien haut. Et de proclamer avec véhémence cette «injustice». On veut faire «bouffer» du fonctionnaire à défaut de faire «bouffer» du patron... De la démagogie semblable à celle qui était servie dans les environs de la capitale des jouets...

Poser la question de l'opportunité de cette augmentation, n'est-ce pas affirmer qu'elle est inopportune. Combien de fois ne nous a-t-on pas servi cet adjectif, plus particulièrement lorsque trop prudemment, en pleine période d'euphorie budgétaire et

conjoncturelle, les syndicats levaient la main pour demander qu'on prenne toute mesure utile visant à diminuer l'écart grandissant entre ces deux secteurs, le privé et le public. «Ce n'est pas le moment... attendez encore un peu.» Nous avons attendu... et ce que souhaitaient peut-être ceux à qui la récession ne porte aucun préjudice s'est produit: le chômage et la pléthore leur ont permis de reprendre les choses en main, comme on dit! Ce qui, traduit pour les salariés, signifie: continuez d'attendre. Il faut croire que le Grand Conseil n'a pas été dupe de cette tromperie.

Le législatif n'a pas encore perdu le contact avec la «base». Il ne s'octroie pas de pouvoir de droit divin, il sait qu'il est le mandat du peuple, qu'il est à son service et non pas l'inverse! Il va de soi que le comité central ne peut accepter cette décision de blocage pendant une année et demie. Cette arme est à double tranchant: syndicalement, nous ne pouvons et ne voulons pas être des privilégiés; la situation économique peut aussi INVOLUER durant ces trois semestres, elle peut devenir franchement mauvaise et nous ne voyons pas comment nous pourrions toucher des salaires vertigineusement plus élevés que ceux des autres salariés. Ou bien est-on pertinemment convaincu, dans certains milieux bien informés, que ce blocage ne peut être que bénéfique pour la caisse de l'Etat, ce qui implique que l'on sait que l'économie va redémarrer après une sérieuse alerte «hivernale»?

Cette alerte opportune, elle (!), permettant de limiter les revendications sociales. Ce blocage est certainement prévu tant vers le bas que vers le haut... Du moins aucune précision limitative ne peut être déduite de la lettre citée ici. Nous ne pouvons accepter ce raidissement dans la politique salariale.

Caisse de pension

Notre président a répondu au président de la Caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel. Dans son message, Gérard Bouquet prend acte de la volonté d'assouplir les dispositions actuellement en vigueur.

Toutefois, l'âge de la retraite pour les instituteurs maintenu à 65 ans — 62 ans pour les institutrices — ne correspond PAS à nos revendications. Au moment où l'égalité des traitements entre hommes et fem-

mes s'institutionnalise, il nous semble inacceptable de continuer à «pénaliser» nos collègues qui désirent «passer la main», fatigués, dépassés parfois par les profonds bouleversements des programmes scolaires, de les pénaliser d'un 3% par année (retraite à 64 ans = -3%; retraite à 63 ans = -6%; retraite à 62 ans = -9%) qui amputera leur retraite DÉFINITIVEMENT, jusqu'à leur décès, en clair!

Au nom du SAE-SPN, notre président exprime notre désir de reprendre la discussion à ce sujet sans pourtant que les négociations entraînent une élévation de l'âge de la retraite pour nos collègues féminines.

Congrès SPR

De nombreux futurs collègues, venus de tous les cantons romands MOINS UN, assistaient et PARTICIPAIENT à notre congrès 1978. En effet le président de la SPR avait adressé une invitation amicale et totalement DÉSINTÉRESSÉE à TOUTES les écoles normales de la Romandie. Nos jeunes collègues de Fribourg nous ont musicalement enchantés samedi, en ouverture de congrès. Vendredi, le directeur du Chœur de l'Ecole normale de Bienne, à la tête du remarquable Chœur des Seize nous a fait accomplir un tour du monde chanté admirablement.

Des contacts se nouaient. Des amitiés s'esquissaient. Entre les cantons romands MOINS UN.

Il m'est particulièrement pénible d'avouer ici que les Neuchâtelois «manquaient» à l'appel... L'invitation ne serait pas parvenue aux intéressés. On s'est déclaré scandalisé (en prenant position sans les consulter [?]) qu'on invite des normaliens avant que le SNEPP-VPOD et le SAE-SPN aient pu faire leur propre information dans le cadre des «séances d'information» prévues à cet effet.

Le maître de stage scandalisé par cette invitation aurait craint la «mauvaise humeur» de la VPOD si les normaliens avaient assisté au congrès AVANT. Mais avant QUOI? Une mise en garde contre le caractère propagandiste du congrès? Les invités représentant les autorités scolaires AUTANT que les syndicats des pays voisins se seraient-ils associés à une telle manifestation «perverse»? Le maître de stage si inquiet pour «SES» normaliens a dû faire un cauchemar. A moins que notre syndicat AUTONOME ne soit son propre cauchemar...

Nos jeunes futurs collègues NE SONT PAS RESPONSABLES de leur absence. Ils ne sont PAS mis en cause. Ni l'Ecole normale de Neuchâtel. Ni nos collègues de la base, membres du SNEPP et certainement pas informés de cette démarche. Simple-ment une panique SIGNIFICATIVE et révélatrice de l'état d'esprit qui doit vraisemblablement exister quelque part a provoqué cette réaction digne de l'autruche. Chers futurs collègues qui lisez l'«Educa-teur», sachez que la plupart des écoles nor-males romandes étaient représentées, au moins un directeur y assistait. Notre con-grès était la fête des instituteurs romands. Vous devez le savoir. Nous souhaitons vous rencontrer à Fribourg. Une démarche peu intelligente a abouti. Sachez que les délégués du SNI (Syndicat national des ins-

tituteurs français) de la FEN (Fédération éducation nationale — française) du Syndi-cat des travailleurs de l'enseignement de Yougoslavie auraient fait volontiers votre connaissance.

Nos passages à l'école normale sont sérieusement remis en question par quel-ques membres du CC. Il leur semble très difficile de renseigner des normaliens... «préintoxiqués» à notre égard. D'autre part, il ne nous est pas possible d'assurer une sorte de permanence à la Tisanerie et de payer, à l'occasion, des pots dans la vieille ville afin de créer une ambiance favorable à la signature d'un bulletin d'adhésion.

Une fois encore, l'école normale n'est pas concernée. Nous ne doutons pas de l'inté-grité de cette institution avec laquelle nous entretenons par ailleurs de bonnes rela-

tions. Les manœuvres «maladroites» et hostiles à notre égard ne sont qu'une excep-tion incompréhensible d'ailleurs. Nous n'avons PAS ENCORE CONVAINCU NI SURTOUT TENTÉ DE CONVAINCRE des collègues syndiqués à la VPOD de quit-ter leur fédération pour adhérer à notre syndicat autonome. Nous avons laissé le libre choix. Je mets au défi notre collègue de trouver parmi les membres du SAE-SPN un seul «transfugé». Preuve de leur intelli-gence? IL Y A LA MANIÈRE... Et la nôtre ne vise pas des buts à court terme. Mais à moyen ou à long terme. Un peu d'expérience et de prise de conscience des réalités syndicales des enseignants suffi-ront...

J.-P. Buri

Des camarades yougoslaves en visite à Neuchâtel

Une délégation syndicale yougoslave était venue à Fribourg, à l'occasion du Congrès SPR. Dimanche et lundi, nos camarades de Voyvodine et du Monténégro étaient à Neuchâtel.

Dimanche = détente! Nous sommes montés à la Vue-des-Alpes. Nous avons ensuite visité le Musée de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds. Nos camarades yougosla-ves ont été très impressionnés par la richesse et le modernisme de ce «musée de l'année 1978», selon le Conseil de l'Europe.

Lundi matin, l'IRDП recevait la délégation. Monsieur Tschumy, directeur, avait bien voulu accepter ma suggestion propo-sée dimanche matin à Fribourg, de faire connaître cet institut à nos camarades.

Vous pourrez lire, dans un prochain «Educa-teur», un compte rendu des échan-ges de vue de cette matinée. Il semble que les liens d'une fructueuse collaboration entre le Syndicat des travailleurs de l'ensei-gnement de Yougoslavie et l'IRDП aient été établis.

A ce propos, lorsque nous étions en Voy-vodine, au printemps 1978, la «VPOD» yougoslave nous recevait chaleureusement. Entre-temps, le Syndicat des travailleurs des activités sociales s'est restructuré: les enseignants sont parvenus à créer leur pro-pre syndicat national des travailleurs de l'enseignement. Comme nos camarades du SNI, du SNES, ils ont compris! Seuls quel-ques groupuscules détenteurs de LA vérité syndicale (!) persistent dans leur voie obsti-nément anti-SPR, anti-SAE/SPN.

Je soumetts à ces sceptiques un extrait qui va ajouter à leur insomnie un degré de plus vers l'incertitude: il s'agit d'un extrait du rapport destiné aux délégués des cantons pour la prochaine AD-SPR:

Le président J.-J. Maspéro conclut en ces termes: «En bref, et au risque d'être taxés de triomphalistes, nous dirons que la SPR a

trouvé, grâce au rapport Orientation Nou-velle et à ses conséquences (compétences nouvelles), une formule actuellement satis-faisante. Seule l'appellation de notre orga-nisation prête à confusion. La SPR est un syndicat autonome, elle est aussi une société pédagogique.

»La réunion des deux termes serait plus adéquate:

«Syndicat autonome des enseignants et »Société pédagogique romande», convien-drait mieux. Soit le sigle SAE-SPR.»

(Le SAE-SPN ne demandera pas de droits d'auteur! si ce sigle est adopté par une prochaine AD-SPR.)

Ainsi, dans son intensification de ses rap-ports avec les centrales syndicales des pays voisins, le «SAE-SPR» ne serait plus

«qu'une société académique» (ce que pré-tendent ses détracteurs). D'ailleurs tous les autres syndicats des cinq continents l'ont compris il y a longtemps. Ni le SNI ni d'autres syndicats (à moins qu'aux yeux de la VPOD il ne s'agisse pas de syndicat!) n'auraient pris le risque de serrer les coudes AVEC la SPR bien longtemps AVANT que ne paraisse ce rapport réconfortant pour les Neuchâtelois hésitants, «inquiétant» pour d'autres. Voilà ce que l'on tente de cacher à nos jeunes futurs collègues. Je commence à croire qu'il avait raison, celui qui pensait que le virage pris par la SPR pourrait bien sonner le glas pour certaines tentatives de «noircissement» systématique...

Vive le futur SAE-SPR. Vivent tous les travailleurs de l'enseignement. J.-P. Buri

1979 = Neunzehnhundertneunundsiebzig!

La commission d'étude pour l'enseignement de l'allemand ou commission Langue II s'est réunie le jeudi 23 novembre. Au programme: le projet de préavis de la commission quant à la procédure d'introduction du cours romand.

Planification

	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86
6 ^e							
5 ^e							
4 ^e							

Diagramme de planification montrant des chemins diagonaux à travers la grille de la table ci-dessus, indiquant des phases de formation:

- FORMATION DES MAÎTRES CHARGÉS DE L'EXPERIMENTATION (Nb. réduit)
- EXPERIMENTATION (Nb. réduit)
- FORMATION + EXPERIMENTATION (Nb. réduit)
- GENERALISATION + EXPERIMENTATION (Nb. réduit)
- FORMATION ENSEMBLE CORPS ENSE. (rotation 4-5; appl.)
- FORMATION ENSEMBLE CORPS ENSE. (rotation 4-5; appl.)
- FORMATION COMPLEMENTAIRE (rotation 4-5; appl.)

Quelques remarques...

En français, la sensibilisation au nouveau programme commence en 1983... au niveau 4. Un an plus tard, c'est le tour du niveau 5. La généralisation de l'allemand précède cette sensibilisation de douze mois.

La commission devra se pencher dès fin février 1979 sur les divers aspects et possibilités d'expérimentation. A cette date nous disposerons vraisemblablement des premières «épreuves» du cours romand. Nous pourrions alors définir les lignes de force de l'organisation du (des) recyclage(s), de la formation du corps enseignant intéressé par l'opération, de l'expérimentation elle-même. Dans un même temps, nous aurons encore à nous préoccuper de l'INSERTION de cet enseignement dans la GRILLE HORAIRE des degrés 4 et 5.

Le comité central a été saisi d'une demande visant à prier la commission pédagogique du S.F.P.N de tenter de trouver quelques suggestions (ou solutions) à ce problème d'horaire. Comment injecter 100 minutes «supplémentaires» sans qu'elles augmentent le «Stundenplan»?...

Le mode de consultation des associations pendant et APRÈS l'introduction de l'allemand doit être soigneusement élaborée. La commission se réunira début 1979 et devra encore mettre au point un projet de consultation pour la désignation d'un Monsieur (Madame) Allemand, ainsi que le prévoit le projet de procédure établi par le SEP.

Quelques problèmes à résoudre...

Recyclage(s): les maîtres de 4^e et de 5^e seront éventuellement regroupés pour suivre un «cours» commun.

Les quelques collègues qui n'auraient pas suivi un enseignement «poussé» (niveau du baccalauréat, par exemple) provoquent quelque inquiétude parmi les spécialistes de l'allemand présents à la séance. Les ressources en invention et en initiatives du corps enseignant primaire sont... méconnues. Je connais des collègues qui ont déjà prévu ce «moment» délicat et pris des dispositions pour surmonter cette difficulté nouvelle.

L'expérimentation: elle DEVRA AUSSI avoir lieu dans des classes à plusieurs ordres.

La formation: séjour en pays germanophone? Le coût de l'opération semble faire problème, de même que la féminisation du corps enseignant dans ces degrés 4 et 5: peut-on demander à une institutrice mère de famille de quitter son foyer pendant un mois pour se recycler? (Et en cas de maladie, d'hospitalisation? Les maris sont-ils vraiment incapables de tenir un ménage pendant quatre semaines?)

Au niveau de l'école normale déjà, l'enseignement de l'allemand dit précoce devra être mis au programme!

L'avis est unanime: la formation sera déterminante pour le succès de l'opération. Cet élan positif (le mot enthousiasme est ici un peu trop... optimiste) risque toutefois de subir une baisse de température plus ou moins catastrophique si... Si la majeure partie des recyclages s'organisent sur temps de vacances, ainsi que peut le laisser craindre le DIP dans ses remarques quant au projet de statut des titulaires de fonction publique, projet que notre syndicat ne pourra pas accepter, surtout si, en plus des «lacunes» déjà précisées (cf. «Educateur» N° 26, pp. 715, 716) une sérieuse hypothèque sur les vacances vient retarder et raccourcir les périodes de détente des instituteurs.

La qualité des vacances dépend aussi de leur durée... Jamais une enquête n'a été faite et pourtant il est permis de penser que nous ne passons PAS six semaines à... nous reposer! La fréquentation des cours normaux, les voyages, les cours de vacances à l'étranger, plus simplement la lecture, l'enrichissement personnel, l'éducation permanente «officielle» prennent de plus en plus de place parmi les membres d'un corps enseignant sous pression. On peut qualifier d'irrévocablement naïf voire irréfléchi celui qui prétend que nous avons le temps de «faire tout ça» entre les heures de classes.

Tentons, un instant, d'imaginer un recyclage organisé immédiatement après le départ des élèves au mois de juillet: est-ce vraiment une solution valable? Au moment où les horlogers s'enfuient, le corps enseignant lui, sagement, se pénètre de notions nouvelles. Car il n'est naturellement pas fatigué, à la fin de l'année scolaire. Non. Son métier est, on le sait, le plus reposant qu'on puisse trouver (à se demander pourquoi les envieux qui nous envient (!) n'ont pas ravi nos places il y a longtemps). Je ne voudrais pas être le responsable du cours, bien que son «infortune» soit aussi grande que celle de ses élèves d'une semaine!

Une semaine AVANT la rentrée? La rentrée en août a précisément créé cette situation avantageuse: plusieurs jours AVANT la rentrée, les collègues se réaniment, les machines à alcool polycopient, le matériel scolaire est réparti, les listes d'élèves sont établies, la disposition des tables est revue, en fonction de la nouvelle volée. On se remet dans le bain, avec le sourire. Bref un petit calcul très simple débouche sur un résultat peu réjouissant: $6 - (1 + 1) = 4$; $4 - \frac{1}{2} = 3\frac{1}{2}$ semaines RÉELLEMENT vacancières. Quel progrès social. Il fallait y penser! Au moment où la Caisse de pensions réaffirme sa volonté de maintenir l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes, on a peu de peine à prévoir les bénéfices (encore plus!) qu'elle va réaliser: peu

d'enseignants pourront «bénéficier» bien longtemps des prestations. Plus l'enseignant vieillit, plus il a besoin de temps pour assimiler les réformes scolaires. Et comme ces dernières sont généralement calquées sur l'évolution de la situation économique (et ses besoins) (cf. la loi sur la formation professionnelle) nous risquons fort de valser sur un rythme conjoncturel de plus en plus affolant...

Inflation - stagflation - déflation et on recommence!

Cette prise en charge des vacances, les partis politiques en ont-ils eu l'initiative? Répond-elle à un vœu exprimé sous la forme d'une motion, d'un postulat? Le bon peuple aurait-il mandaté ses représentants dans ce sens? Non. Il s'agit d'une «mesure» financière essentiellement aussi déshumanisée et politisée que peut l'être un calcul «chiffré». Neuchâtel est pauvre et tient à le prouver. Il invite très astucieusement les autres cantons à l'imiter après une phase d'observation bien entendu. «Voyons un peu comment ils réagiront.» Chers collègues des degrés dits supérieurs, attention. Que se passerait-il si CIRCE IV et V prenaient le relais? Les recyclages pour nos collègues des gymnases et de l'université seraient certainement plus étendus que ceux que nous connaissons. Que se passerait-il au moment où les vacances des professeurs, des docteurs, des recteurs seraient, à leur tour, raccourcies d'un tiers ou plus?

Nos collègues de La Chaux-de-Fonds parlent de menaces sur les vacances. Nous précisons que cette menace atteint gravement la qualité même de notre profession où les moments de récupération ne peuvent être simplement chiffrés en semaines. A la rentrée, nous nous retrouverons devant une CLASSE composée d'ÊTRES HUMAINS, pleins de santé, vigoureux, turbulents, avides de travail, de jeux, de conseils, de camaraderie, de présence. Ce ne sont pas des machines dont il suffit d'enlever la housse et de brancher la prise de courant, ou de presser sur le démarreur, ou de resuivre le rythme monotone... Il faut une disponibilité totale et une recharge complète de la batterie! (et pas une charge rapide...) Nous nous permettons d'espérer que cette «solution» économique n'est qu'une hypothèse, parmi d'autres, une hypothèse de travail dans la recherche de l'organisation rationnelle (mais humaine) de la formation complémentaire, sous toutes ses formes.

L'introduction de l'allemand ne devrait pas correspondre à une amputation de la «dotation-vacances» des instituteurs et institutrices. Ce serait cristalliser un mécontentement certain sur un enseignement nouveau même si toutes sortes de «justes motifs» nous sont assésés pour nous convaincre que l'allemand n'y est pour rien, que la conjoncture, que le budget (en tant que membre de la commission ad hoc pour

l'étude d'une nouvelle échelle des impôts et de la commission du budget et des comptes, j'ai pu me rendre compte de la facilité, plus grande qu'on ne l'imagine, avec laquelle on peut... influencer les chiffres pour obtenir ce que le contribuable souhaite précisément que nous n'obtenions pas! Certes, une commune n'est pas un Etat. La marge est

proportionnelle... à la taille!) implique des économies, explique ce recul social.

Enfin... malgré tout wünsche ich Euch allen:

Frohe Weihnachten! Und ein gutes neues Jahr.

J.-P. Buri

Section de Boudry

Rapport d'activité de la présidente lors de l'assemblée générale du 8 novembre 1978

La période 1977-1978 fut pour notre syndicat et pour notre section en particulier une année marquante. En effet, Jean-Jacques Bolle nous quittait en juin de l'année dernière pour s'établir au Val-de-Ruz. Le comité se voyait contraint de nommer un nouveau président. Les candidats ne se pressant pas au portillon, la vice-présidente que j'étais fut sollicitée pour reprendre le flambeau: chose ardue s'il en est, J.-J. Bolle ayant mené la barque avec tant d'aisance qu'il s'avérait difficile pour une néophyte de maintenir ce rythme. Néanmoins, le nouveau comité se mit au travail. Il attacha beaucoup d'importance à l'établissement d'une liste des délégués de collège. Ces délégués ont pour première tâche de transmettre les informations à leurs collègues et fonctionnent comme trait

d'union avec le comité. De plus, ils sont responsables sur le lieu de travail de mettre au point une stratégie de propagande auprès des collègues non affiliés à un syndicat, qu'ils soient enseignants du degré primaire ou secondaire, ou jardinières d'enfants. Le comité se tient à disposition pour organiser des rencontres dans les collèges, mais jusqu'à ce jour, aucun délégué n'a jugé judicieux de provoquer une telle séance.

Des assemblées de section ont été convoquées tout au long de l'année notamment pour traiter des sujets qui faisaient l'objet d'une assemblée générale cantonale. C'est ainsi que nous avons discuté, à plusieurs reprises, du rapport de la commission d'égalité de traitement et du projet de loi concernant le statut général des titulaires de

fonctions publiques. Ces deux points ont soulevé passablement de réactions lors de notre dernière assemblée et une lettre de doléances et de protestation a été adressée au comité central par notre secrétaire. Cette correspondance mettait en cause la procédure engagée par le CC pour soumettre ces deux rapports aux sections. A l'avenir, le comité de section veillera à faire parvenir dans tous les collèges au moins un exemplaire des documents à traiter en assemblée.

L'effectif de notre section à ce jour est le suivant:

96 membres actifs
5 membres retraités
2 membres en congé

Ce dernier trimestre nous avons enregistré, à notre grand regret, six démissions.

En conclusion, je voudrais dire que, si tout n'est pas parfait dans notre syndicat, et même loin de l'être, si nos assemblées ne sont pas toujours des bonds en avant et des signes de progrès dans la lutte syndicale, il n'en demeure pas moins vrai qu'il faut poursuivre l'effort et unir nos forces pour que notre syndicat soit un outil de travail vivant et valable qui travaille à la réunion de tous les enseignants de ce canton. Ce n'est pas en abandonnant la partie que l'on fera progresser notre cause et le syndicat n'existe pas sans notre présence et notre participation.

S. Henry, présidente



Nous sommes un internat et gymnase de la vallée de la Haute-Engadine, reconnu sur le plan fédéral et cantonal, comptant 270 élèves avec les départements suivants:

Ecole de commerce - Gymnase économique - Ecole normale - Ecole secondaire - Classes d'orientation et de formation professionnelle.

Pour le début de l'année scolaire 1978/80 au 1^{er} mai, nous avons à repourvoir le poste de:

professeur supérieur de français (évent. avec romanche)

Sur appel téléphonique ou brève offre écrite, nous donnerons de plus amples renseignements aux intéressés(es) ayant les diplômes nécessaires, qui aimeraient collaborer à une école variée et animée, à base chrétienne.

LYCÉE ÉVANGÉLIQUE DE SAMEDAN
7503 Samedan, Tél. 082/6 58 51
Le recteur: C. Baumann

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers enseignant le français
16 juillet - 4 août 1979

EUROZENTRUM KÖLN

Weiterbildungskurse für fremdsprachige Lehrer, die Deutsch unterrichten
16. Juli bis 4 August 1979

EUROCENTRO FIRENZE

Corsi di aggiornamento per insegnanti stranieri di lingua italiana
dal 17 luglio al 4 agosto 1979

EUROCENTRO MADRID

Curso de perfeccionamiento para profesores extranjeros de español
del 16 de julio al 4 de agosto 1979

Si vous désirez mettre à jour vos connaissances de la langue que vous enseignez et vous initier aux méthodes et techniques d'enseignement les plus récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse

EUROCENTRES

1003 Lausanne · Passage Saint-François 12E
Tél. 021 / 22 47 45

Adieu ... à certains d'entre vous

Ce numéro 40 de l'«Educateur» de décembre 1978 est, pour les membres de la Société pédagogique jurassienne, le dernier à contenir une rubrique qui leur est destinée. Le numéro 2 de janvier 1979 verra côte à côte, ou l'une après l'autre, les chroniques du rédacteur de la SEJB et de celui du SEJ. Si l'assemblée des délégués de ce syndicat accepte de me reconduire dans mes fonctions, je continuerai ma tâche comme jusqu'à présent. Au futur rapporteur des faits et gestes de la SEJB, je souhaite une cordiale bienvenue dans la petite famille des correspondants de notre organe corporatif.

Depuis cinq ans que j'assume la responsabilité de la chronique jurassienne, et à travers toutes les embûches passionnées qui ont conduit à la nouvelle situation politique, je me suis efforcé de mener ma tâche à

bien en demeurant en toutes choses objectif et préoccupé seulement de l'intérêt de l'école, des enfants et des enseignants. Si j'y suis arrivé — j'ose le croire — c'est surtout grâce à la cordiale amitié que m'ont témoignée aussi bien mes collègues du Sud que ceux du Nord.

Si les frontières sont ce qu'elles sont et même si nous voilà membre de deux associations différentes, des signes me font croire que nous continuerons à nous revoir. Au cours de sa dernière assemblée générale, la SJTMRS, qui regroupe 400 membres, a demandé instamment qu'un seul centre de perfectionnement continue à fonctionner, et qu'en tous cas elle accueillait les enseignants des deux parties du Jura. L'Association des maîtres de classes spéciales (plus de 30 membres) a depuis bien longtemps opté pour le maintien de ses statuts. Et ne voilà-

t-il pas que le Comité général de la SPJ lui-même, au cours de sa toute récente assemblée, a proposé aux deux associations faïtières des enseignants de ne pas partager la fortune du Fonds Mimosa, pas plus que celle du Centre d'information pédagogique! Je ne fais même pas allusion ici aux 400 vieux amis de Stella Jurensis, ni aux centaines de maîtres qui ont usé ensemble leurs culottes — et leurs jupes — sur les bancs des écoles normales de Porrentruy et de Delémont. Pansées les plaies, calmés les quelques excités de tous bords, il restera encore beaucoup de place pour l'amitié et, si nos gouvernants en décident ainsi, pour une fructueuse collaboration en de nombreux domaines pédagogiques. Et si tout cela tombait à l'eau, il resterait... l'«Educateur» qui, bon gré mal gré, lie entre eux tous les enseignants de Suisse romande.

A. Babey.

LE CHÔMAGE DES ENSEIGNANTS (V)

Les présidents des associations prennent position

Dans un dossier ouvert à la fin de cet été, nous avons analysé, à travers plusieurs volets et par le biais d'une enquête effectuée chez les enseignants sans place, le problème du chômage. Aujourd'hui, et pour la dernière phase de cette étude, les présidents des trois associations donnent leur avis. Marc-Alain Berberat, président SPJ, Jacques Paroz, président SEJB, Pierre Ielmi, président SEJ, apportent leur contribution à une recherche difficile de solutions difficiles.

Nous sommes intimement convaincus que demain, dans les deux parties de ce pays où les jeunes enseignants seront encore victimes du chômage, la SEJB d'une part, le SEJ d'autre part, joueront un rôle prépondérant dans les tractations qu'ils auront avec l'Etat afin de ramener la pléthore à des dimensions acceptables.

POUR LE PRÉSIDENT SPJ:

Une législation beaucoup plus souple

Pour trouver des remèdes à la pléthore, il me semble judicieux de se pencher attentivement sur tous les facteurs qui provoquaient la pénurie. Lorsque l'on examine par exemple attentivement l'évolution des départs de la profession entre 1971 et 1975, on constate qu'un nombre important d'institutrices quittaient alors leur emploi, lorsqu'elles se mariaient ou lorsque, mariées depuis peu, elles avaient leur premier enfant. Si elles le faisaient aussi facile-

ment, c'est certainement parce que la situation de pénurie leur permettait d'envisager un retour sans difficulté dans la profession, après quelques années consacrées à la famille et aux jeunes enfants. Dès l'arrivée des premiers signes de la pléthore, cette pratique a cessé et, face à un avenir incertain, de nombreuses collègues ont préféré affronter les nombreuses difficultés auxquelles doit faire face la mère au travail, plutôt que de compromettre définitivement leurs chances d'exercer un métier qu'elles aiment et pour lequel elles ont été formées.

La description de ce processus est de nature à fournir une solution assez simple au chômage actuel, il suffirait, par une

législation appropriée, de favoriser à nouveau ces départs. La solution, c'est l'instauration d'un système de congé que nous appellerons «Congé-famille» d'une durée variable de 1 à 4 ou 5 ans, non payé, et au terme duquel la bénéficiaire (ou le, pourquoi pas) serait assurée de retrouver son emploi. Il est bien possible que le nombre actuel des enseignants sans emploi ne suffise même pas à effectuer les nombreux remplacements de longue durée provoqués par l'octroi de ces congés, mais n'anticipons pas. Ce qui est certain, c'est que ce système de congés nous fournirait un important contingent d'emplois et réaliserait le meilleur tampon contre la pléthore. Je me permets de suggérer à notre association professionnelle d'opérer un sondage auprès des enseignantes, sondage qui permettrait d'avoir une idée plus précise des conséquences réelles de l'octroi de ces congés.

Dans l'immédiat, il existe d'autres moyens d'utiliser le surplus d'enseignants; on pourrait, par exemple, attribuer à des groupes de deux ou trois classes un enseignant supplémentaire, dont la présence régulière permettrait au titulaire d'envisager un appui pédagogique aux élèves en difficultés. Je pense en particulier aux premières années de l'école primaire et, à ce niveau, à l'acquisition de la lecture et des premières notions de mathématique. La présence d'enseignants supplémentaires pourrait permettre d'appliquer, à une petite

B.

échelle certes, le principe des classes «ascenseur» en différenciant considérablement l'enseignement, là où il doit l'être en priorité, c'est-à-dire durant les premières années de la scolarité. Sur le plan financier, il est clair que les conséquences d'une telle opération pourraient être importantes; mais, ne vaut-il pas mieux payer des jeunes enseignants qui fournissent une contribution tangible à l'école que des chômeurs inactifs?

Il existe bien d'autres solutions, mais à plus long terme; la restriction des effectifs, voire la fermeture de classes dans les instituts de formation, en sont des exemples. Il est regrettable que par peur d'instaurer le chômage dans ces institutions, les autorités n'aient pas envisagé plus tôt de telles mesures. Face aux nombreux problèmes de réforme et d'innovation pédagogiques auxquels se trouvent confrontés les cantons romands, il aurait certainement été intéressant d'engager dans ces travaux une partie du personnel des écoles normales; comme animateurs de projets, notamment...

Avec un peu d'originalité et de générosité, avec une législation beaucoup plus souple que celle qui nous régit actuellement, il serait très certainement possible de trouver des solutions intéressantes et valables au problème de la pléthore...

M.-A. Berberat,
président SPR.

La SEJB tentera de trouver des solutions

A la suite des articles intéressants parus dans l'«Educateur», le comité provisoire de la SEJB tient à donner son point de vue sur ce sujet grave et préoccupant.

La SEJB, association pédagogique et syndicale, est prête à aider, dans la mesure de ses possibilités, les enseignants au chômage, en particulier les jeunes collègues qui viennent de sortir des EN. Dans ce but, elle appuie fermement la plupart des mesures prises par la DIP, ou par la SEB. Notons en passant que ces deux instances ne restent pas inactives. Il existe un groupe de travail «Mesures pour lutter contre le chômage des enseignants», formé de représentants de la DIP et de la SEB, d'inspecteurs scolaires et de membres du corps enseignant; il se réunit régulièrement, suit l'évolution de la situation et propose aux autorités les mesures nécessaires; les articles d'Abel Babey seront envoyés à ce groupe de travail, qui pourra se prononcer sur les diverses propositions qui y figurent. Mais il est souvent ardu de convaincre les autorités politiques de la nécessité d'une mesure. Cela ne peut se faire qu'au prix de négociations parfois difficiles.

Notre comité tentera de trouver d'autres solutions que celles envisagées jusqu'ici, afin de les proposer aux autorités. Bien sûr, il en va de même des solutions qui nous seraient soumises par nos membres ou par les enseignants au chômage eux-mêmes.

Il faut tenir compte de l'élément suivant, qui nous semble non négligeable: plusieurs mesures prises récemment n'ont pas encore pu donner de résultats visibles. Nous pensons par exemple à l'augmentation de la durée des études, à la mise sur pied de cours semestriels et aux congés d'études.

Nous appuyons à fond les solutions suivantes: éviter la fermeture de classes, non seulement en 1980, mais également dès maintenant; soutenir les centrales de remplacement en s'y adressant systématiquement lorsqu'on cherche un remplaçant.

Il est évident que les postes d'appui ou d'enseignant itinérant, ainsi que la suppression de toutes les heures supplémentaires, sont du «bouche-trou» plutôt qu'autre chose. Il est rare — et on le comprend — que les enseignants itinérants soient heureux de leur sort! De plus, les enseignants ainsi remplacés sont généralement peu satisfaits de cette solution. Elle n'est d'ailleurs pas du tout instituée «pour le bien de l'élève», auquel on ne pense que trop peu dans toute cette affaire.

Nous sommes conscients du fait que nombre de solutions mises en pratique actuellement ont un caractère provisoire. Il est clair que tout enseignant au chômage aspire non pas à effectuer un remplacement, mais à être nommé définitivement. Mais, d'un autre côté, il n'est pas souhaitable de prendre des mesures à l'emporte-pièce, qui finalement desservent la cause des enseignants: il est important de savoir faire preuve de compréhension, de tolérance et aussi de souplesse. Il n'y a pas que les enseignants sans place à avoir des problèmes. D'autres collègues, nommés définitivement, connaissent certainement de grosses difficultés, sur d'autres plans.

Les articles cités plus haut nous apprennent que, chez nombre de jeunes collègues sans place, la collégialité a fait place à la hargne. Malgré toute la compréhension dont nous voulons faire preuve dans leurs cas, nous ne sommes pas disposés à admettre une telle attitude, qui n'a rien de constructif. Ce n'est pas en voulant tout démolir que l'on améliorera la situation, mais en essayant, même si c'est difficile, de collaborer. Nous ne voulons pas nous retrancher derrière un paravent de dignité offensée, mais il faut bien reconnaître que jusqu'ici, aucun enseignant sans place ne s'est approché de nous pour discuter du problème. Peut-être nous faut-il prendre les devants? Voilà une idée à approfondir.

Mais quand nous voyons l'attitude de certains jeunes collègues sans place (heureusement pas tous!), nous ne pouvons nous empêcher d'avoir une pensée pour

ceux d'entre nous qui, dans les années trente, quarante, et même au-delà, ont également connu le chômage. Quelles mesures avait-on prises en son temps? Quelles étaient les conditions de postulation? Admettons tout de même qu'actuellement, on fait beaucoup plus pour les collègues sans place. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que nous devons nous en contenter et coucher sur nos positions en admirant le labeur accompli: tant qu'il restera des enseignants au chômage, nous devons lutter pour eux; c'est une des raisons d'être de notre association.

En conclusion, nous pouvons dire que les problèmes posés par la situation actuelle sont vraiment difficiles à résoudre de façon valable et satisfaisante. Ce n'est pas une sinécure de tenter de contenter tout le monde: les enseignants sans place, les collègues nommés, les autorités cantonales et communales, les associations d'enseignants, sans porter préjudice aux élèves qui nous sont confiés, ainsi que, en définitive, à leurs parents.

Au nom du comité SEJB,
le président:
J. Paroz.

LE PRÉSIDENT SEJ

Il y a aussi un examen de conscience

Dans la lutte contre le chômage, nous nous trouvons singulièrement démunis de moyens. A vouloir résoudre le problème dans un secteur particulier, comme celui de l'enseignement, on risque de ne provoquer qu'un déplacement du phénomène vers d'autres secteurs professionnels. Ainsi, un numerus clausus très sévère à l'admission dans les instituts de formation permet de régulariser la situation dans le seul secteur de l'enseignement, mais n'apporte aucune solution, même partielle, au problème du sous-emploi des jeunes. C'est que le chômage est devenu un phénomène de société. Ce n'est pas notre propos de le démontrer, mais bien plutôt d'essayer d'imaginer des solutions pour atténuer un phénomène, dans un secteur bien précis, celui de l'enseignement, en ayant bien garde de le répercuter ailleurs. Posons comme *a priori* que la femme, mariée ou non, a le même droit au travail que l'homme. Posons également une égalité: les jeunes ont autant le droit que les anciens d'exercer une profession pour laquelle ils se sont préparés et qu'ils aiment, même si cet amour est platonique. Et pendant que nous y sommes, posons encore comme égalité que l'équilibre psychique des jeunes vaut bien le même équilibre des anciens, tout en reconnaissant qu'il est certainement plus fragile.

Ceci admis, il ne nous reste plus qu'à répartir autrement la masse du travail.

La première mesure serait de diminuer le nombre des travailleurs. Pour cela nous pourrions abaisser l'âge de la retraite. Ce ne sont pas les nombreux collègues qui se fatiguent à «tirer» leurs dernières années de métier qui me contrediront. C'est une mesure simple, facile à prendre, facile à appliquer. Seulement, elle a l'immense tort d'être une mesure avant tout politique! Pourtant, dans le cas qui nous intéresse, l'Etat est le grand gagnant. Il lutte contre le chômage des jeunes (le plus cruel et le plus fréquent). Il remplace un salaire à son maximum par un salaire à son minimum. Il diminue d'autant ses charges sociales. Il diminue ses contributions de chômage. Incidemment, il augmente la masse monétaire et favorise la consommation.

Comme il faut bien que quelqu'un paie, c'est évidemment la caisse de retraite qui est davantage sollicitée. L'effort financier est toutefois réparti entre tous et étalé dans le temps. L'Etat participe également.

Cette mesure nécessiterait quelques aménagements du côté des caisses de pension, notamment la création d'une rente transitoire destinée à améliorer la rente de base en attendant celle de l'AVS. C'est déjà pratiquement le cas dans beaucoup de caisses.

La deuxième mesure de lutte contre le chômage serait la création d'une véritable retraite à la carte. Ici, la rente serait évidemment proportionnelle aux années d'assurance ou encore aux primes versées, ou aux deux. Chacun aurait ainsi la possibilité de quitter l'enseignement avant la date prévue légalement.

Ces deux mesures ont été proposées par le Comité provisoire du SEJ à la Commission de l'assemblée constituante chargée de la mise sur pied d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires et enseignants du Jura. Comme le temps pressait, ces deux mesures n'ont pas été retenues par la Constituante faute d'étude approfondie. Toutefois, il ressort des débats que ces deux postulats seront repris. Nous avons bon espoir qu'ils aboutiront.

Troisième mesure: la légalisation et la promotion de l'enseignement en duo. Les expériences faites à ce jour dans ce domaine sont généralement positives. Il n'y a aucune raison d'en différer plus longtemps une plus large application. Je sais que nous nous heurtons à l'autonomie communale. Je suis pourtant persuadé que des recommandations officielles et des actions ponctuelles des enseignants seraient efficaces.

La quatrième mesure pour une meilleure répartition du travail ne dépend ni des règlements, ni d'une quelconque majorité parlementaire. Elle dépend seulement de l'esprit de solidarité, de justice, des gens. Elle ne s'adresse qu'à un petit nombre: ceux qui jouissent d'un double salaire. Ici, point de règle, point de directive, point

d'obligation. On peut seulement demander à ceux qui sont concernés de faire en quelque sorte un examen de conscience. Ont-ils véritablement besoin de tant d'argent? Leur équilibre psychique assuré ou retrouvé par une activité pédagogique n'est-il pas en étroite relation avec leur compte en banque? N'y a-t-il que dans l'enseignement qu'ils puissent se sentir utiles? Leur besoin légitime d'activité ne pourrait-il pas être satisfait d'une autre manière, même gratuite? Autant de questions, autant de réponses. Autant de cas, autant de différences. Autant de situations, autant de solutions, et pas toujours apparemment logiques.

Et maintenant, rêvons! C'est d'autant plus utile que les utopies d'hier sont les réalités d'aujourd'hui et que celles d'aujourd'hui seront les réalités de demain.

Il y a quelques années, lors de l'explosion économique, les milieux industriels et financiers étaient plutôt enclins à demander une diminution générale de la formation et de la scolarité obligatoire. Heureusement, les autorités politiques ont pu résister à des

pressions que la récession a momentanément éloignées. Et si, maintenant, on proposait le contraire, à savoir une augmentation du temps de formation obligatoire? Les jeunes qui traînent, désœuvrés et désabusés déjà, à vingt ans, ne seraient-ils pas à même d'être mieux formés, mieux instruits? Au lieu de payer des chômeurs, n'aurait-on pas intérêt à subventionner des apprentis? Pour une meilleure formation. Pour éviter de fabriquer des aigris, des délinquants, des révoltés. Pour une diminution du nombre des travailleurs. Les enseignants auraient également à y gagner, puisqu'on augmenterait le nombre des postes de travail dans leur secteur d'activité.

Se pose alors la question de savoir si la durée de la formation doit être fonction du marché du travail et si les impératifs de l'économie doivent obligatoirement exercer leur influence, et d'une manière aussi directe dans un domaine jusqu'ici réservé, plus ou moins strictement, aux pédagogues.

P. Jelmi,
président Comité provisoire SEJ.

PARTAGE DE LA FORTUNE SPJ

Une volonté de ne pas rompre tous les liens

Marc-Alain Berberat a présidé l'assemblée extraordinaire du Comité général de la SPJ qui s'est tenue le 28 novembre à Moutier. Pour ceux qui l'ignoraient encore — c'est l'avant-dernier moment pour l'apprendre — le CG, sorte de législatif avec des pouvoirs que lui a légués l'assemblée générale, est formé des membres du Comité central, des présidents de sections et des délégués des diverses commissions SPJ.

Un point capital à l'ordre du jour: l'adoption du règlement de partage des biens de la SPJ. Des biens modestes si l'on en juge par les montants qui resteront en caisse après la dissolution de la société le 1^{er} janvier prochain, mais aussi un acte symbolique né de l'histoire douloureuse du Jura. Le projet de règlement de partage, inspiré de celui de la SEB, avait été préparé par le Comité central et soumis aux deux parties, les comités provisoires de la SEJB et du SEJ, qui l'avaient approuvé sans observation.

Il n'en fut pas de même pour le CG, qui s'est accroché, à travers deux de ses articles, à l'espoir d'une collaboration qui irait se poursuivant, malgré les frontières. Sur proposition de Violaine Némitz, Malleray, et Claude Juillerat, Porrentruy, la fortune nette du Fonds Mimosa de la Croix-Rouge et celle du Centre d'information pédagogique ne seront pas partagées si les deux associations en décident ainsi. Un délai de six mois leur est accordé pour se prononcer. Si

le partage se fait malgré tout, la fortune nette du Fonds Mimosa sera partagée au pro rata du chiffre de ventes moyen des deux dernières années, celle du CIP au pro rata des membres des six sections de la SPJ. Quant à la fortune nette de la SPJ, elle sera également partagée au pro rata des membres.

Le dernier acte officiel de la SPJ aura lieu le 21 février. Le CG approuvera les comptes 1978 et prononcera la dissolution de la société.

A. Babey.

Ils étaient vingt

Il étaient bien vingt, ces Jurassiens qui, le 18 novembre, ont participé au Congrès de la SPR à Fribourg. Vingt à suivre des débats passionnants, vingt à se sentir solidaires de mille autres enseignants romands, vingt à pratiquer le coude à coude et le tutoiement chaleureux, vingt à cueillir les paroles fraternelles de ce secrétaire général du plus grand syndicat des instituteurs français, vingt à voir ces responsables gouvernementaux de l'éducation attentifs comme de bons élèves, vingt à ressentir une certaine émotion devant la puissance qui se dégageait de cette assemblée.

Vingt, sur mille trois cents. B.

Constitution de l'Association des enseignants primaires

Les statuts du SEJ donnent la possibilité aux enseignants de différents secteurs de se grouper en associations placées toutes sous la houlette du syndicat. Les maîtres primaires, qui à eux seuls forment plus de la moitié de l'effectif total de SEJ, se devaient, après les maîtres secondaires, les professeurs de lycées et d'autres, de constituer une association propre.

C'est ce qu'ils ont fait le 22 novembre, réunis au nombre d'une quarantaine (sur près de 400!) à Glovelier sous la présidence du jour de Pierre Ielmi.

Ils ont approuvé les statuts qui précisent que la nouvelle AEP défendra les intérêts spécifiques des enseignants primaires au sein du SEJ, qu'elle développera la solidarité entre ses membres et qu'elle favorisera le dynamisme professionnel. Seuls pourront en faire partie les maîtres membres du SEJ.

Les organes de l'AEP seront les sections, l'assemblée générale, l'assemblée des délégués, le comité central, les vérificateurs des comptes et les commissions. Les enseignants primaires de chaque section du SEJ formeront une section de l'AEP. C'est celle-ci qui désignera ses 7 délégués et ses 2 suppléants à l'Assemblée des délégués, proposera 2 de ses membres au Comité central et débattrà de tous les problèmes régionaux ou soumis à consultation par les organes de

l'AEP. Chaque section s'organisera librement, ses deux représentants au Comité central étant responsables de son bon fonctionnement.

Si l'assemblée générale ne se réunit que tous les 4 ans pour notamment nommer les délégués de l'AEP à la Chambre des associations du SEJ, c'est à l'Assemblée des délégués qu'échoit le rôle de véritable législatif: approbation des règlements, des comptes et du budget, de la cotisation, nomination des membres des commissions, étude de tous les problèmes en rapport avec l'activité de l'AEP, propositions à l'attention de la Chambre des associations du SEJ. Quant au Comité central, formé de 7 membres, il représente l'AEP auprès des différents organes du SEJ et exécute les mandats donnés par l'assemblée générale et l'assemblée des délégués.

Personne ne se pressant au portillon pour briguer la présidence de la nouvelle associa-

tion, Pierre Ielmi, président démissionnaire du SEJ, a accepté d'assumer ces nouvelles responsabilités, mais pour deux ans seulement. Il appartiendra aux enseignants primaires, à l'issue des débats des assemblées synodales qui se dérouleront encore avant Noël, de désigner leurs représentants au CC et leurs délégués.

C'est à une majorité évidente et sans opposition que la décision des participants à l'assemblée de Glovelier a été prise de constituer l'AEP. C'est à l'unanimité qu'elle a désigné ses deux délégués à la Chambre des associations du SEJ (Laurent Froidevaux, les Emibois, et Daniel Girod, Delémont) et ses deux vérificateurs des comptes (Myriam Theurillat, Delémont, et Claude Juillerat, Porrentruy). Auparavant, elle avait repoussé à l'unanimité moins trois voix une proposition de transmettre à l'assemblée générale tous les pouvoirs promis à l'Assemblée des délégués. La faible participation à cette réunion pourtant historique fut peut-être l'argument principal en faveur d'un organisme efficace et responsable.

A. Babey.

EN GUISE DE VŒUX...

«Et je poursuivis mon voyage parmi ce peuple dont le sommeil était trouble comme un mauvais lieu. Il flottait un bruit vague fait de ronflements rauques, de plaintes obscures, du raclement des godillots de ceux qui, brisés d'un côté, essayaient l'autre. Je m'assis en face d'un couple. Entre l'homme et la femme, l'enfant, tant bien que mal, avait fait son creux et il dormait. Mais il se retourna dans le sommeil, et son visage m'apparut sous la veilleuse. Ah! quel adorable visage! Il était né de ce couple-là une sorte de fruit doré. Il était né de ces lourdes hardes cette réussite de charme et de grâce. Je me penchai sur ce front lisse, sur cette douce moue des lèvres, et je me dis: voici un visage de musicien, voici Mozart enfant, voici une belle promesse de la vie.»

Antoine de Saint-Exupéry:
«Terre des Hommes».

A mes collègues non syndiqués du canton du Jura

Chers collègues,

A ce jour, près de 700 enseignants de tous les degrés ont apporté leur adhésion au Syndicat des enseignants jurassiens. Vous êtes trente environ à n'avoir encore osé faire ce geste. Si je me permets de m'adresser à vous aujourd'hui, c'est qu'il se trouve que, pour vous, ce numéro de l'«Educateur» est le dernier que vous recevrez.

Je sais que vous êtes assez grands pour vous passer de leçon, aussi ne s'agit-il guère de leçon. Simplement ceci!

Les enseignants syndiqués, comme aujourd'hui, laisseront chaque année quelque 300 francs de leur salaire pour le bon fonctionnement de la SPR et du SEJ. Ce «nerf de la guerre» ne servira à rien d'autre qu'à maintenir notre statut et à l'améliorer — le vôtre aussi —, à affirmer nos droits — les vôtres aussi —, à défendre ceux d'entre nous qui seraient injustement menacés — vous peut-être aussi —, à soutenir dans leur

lutte pour une plus grande justice sociale d'autres organisations de travailleurs. Savez-vous qu'en 1973, notre syndicat d'alors, la SEB, a dépensé des dizaines et des dizaines de milliers de francs, pris dans la poche de ses membres, pour appuyer la loi qui nous fournirait enfin des conditions matérielles normales? Sommes-nous assurés que dans un avenir proche ou lointain, nous n'aurons pas à défendre notre acquis? Et même si cet aspect matériel des choses vous rebute, pourrez-vous demeurer indifférents à ce qui est votre raison de vivre: votre métier? Le SEJ, et nul autre que lui, sera associé, par ses délégués, à la construction de l'Ecole romande, à l'élaboration des programmes d'enseignement, donc au vôtre aussi. Avec ou sans vous, il sera le seul représentant de l'Ecole jurassienne auprès de l'Etat. Sans que vous n'ayez jamais rien à dire.

Voilà, c'est dit!

On vous attend. A bras ouverts.

Avec mon amitié.

A. Babey.

Centre de perfectionnement

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS DE JANVIER 1979

1.5.2. **Environnement** - formation d'animateurs: MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner, 1^{er} semestre 79.

1.7.1. **Mathématique** - formation d'animateurs: 7^e, 8^e et 9^e année primaire: MM. M. Guélat, M. Ferrario et A. Tschanz, dès le 24 janvier à Tramelan.

1.7.2. **Mathématique** - formation d'animateurs: 7^e, 8^e et 9^e année primaire: MM. F. Beucler, J.-J. Farine et J.-L. Sauser, dès le 24 janvier à Bassecourrt.

1.13.1. **Mathématique** - formation d'animateurs: 7^e, 8^e et 9^e année secondaire: MM. M. Ferrario, C. Félix et P.-A. Joset, dès le 18 janvier à Moutier.

3.3.2. **Mathématique - Géométrie**: MM. M. Ferrario et G. Rubin, dès le 17 janvier à Moutier.

3.5.1. **Français**: dès janvier à Bienne.

4.3.16. **Mathématique** - programme romand (CIM): M^{mes} F. Villars et J. Worpe, dès le 18 janvier à Moutier.

4.4.1. **Français**: M. F. Donzé et plusieurs collaborateurs, de janvier à décembre.

4.9.25. **Mathématique** - programme romand (CIM): M^{me} Allemand et M. E. Adam, dès le 25 janvier à Bienne.

4.9.26. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. G. Piquerez et J.-L. Sauser, dès le 25 janvier à Delémont.

4.9.27. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. G. Humair et J.-L. Sauser, dès le 11 janvier à Delémont.

4.9.28. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. A. Schiess et L. Schori, dès le 25 janvier à Malleray.

4.9.29. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. M. Guélat et L. Schori, dès le 17 janvier à Moutier.

4.9.30. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. J.-F. Conus et J.-M. Voirol, dès le 18 janvier à Porrentruy.

4.9.31. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. J.-F. Conus et J.-M. Voirol, dès le 17 janvier à Porrentruy.

4.9.32. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. J.-M. Boillat et E. Taillard, dès le 16 janvier aux Breuleux.

4.9.33. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. S. Chopard et J.-F. Paratte, dès le 17 janvier à Tramelan.

4.9.34. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. A. Gagnebin et E. Treuthardt, dès le 25 janvier à Bienne.

4.9.35. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. A. Bläuer et G. Piquerez, dès le 18 janvier à Delémont.

4.9.36. **Mathématique** - programme romand (CIM): MM. E. Adam et D. Racle, dès le 24 janvier à Moutier.

5.6. **Connaissance de Bruno Bettelheim et formation personnelle et professionnelle** (AMEEJB): M. Michel Girardin, dès le 31 janvier à Delémont.

5.18.3. **Activités créatrices manuelles**: M^{me} H. Sanglard, dès le 31 janvier à Delémont.

5.54.2. **Langue et littérature grecques**: M. R. Flückiger, dès janvier à Moutier.

5.54.3. **Etude de la confection d'un film de présentation de la civilisation antique**: M. J. Dutoit, dès janvier (évent. février) à Moutier.

5.110.5. **Macramé**: M^{me} M. Pétignat, dès le 27 janvier à Bienne.

5.111.5. **L'école et ses relations extérieures**: dès le 24 janvier.

AUX PRÉSIDENTS ET MEMBRES DES COMMISSIONS D'ÉCOLES, RESPONSABLES ET DIRECTEURS D'ÉCOLES

Le groupe 5.120. vous concerne et nous serions heureux que chaque commission, chaque école délègue une ou plusieurs personnes à chacun des cours. Nous attirons particulièrement votre attention sur les rencontres avec le Centre de perfectionnement et l'Office de recherche et de planification pédagogiques ainsi fixées:

Bienne:	10 mai
Moutier:	6 septembre
La Neuveville:	17 mai
Tavannes:	31 mai
Delémont:	20 septembre
Porrentruy:	27 septembre
Saignelégier:	13 septembre

En cette fin d'année 1978, la direction du Centre et tous ses collaborateurs remercient les autorités scolaires, les inspecteurs, les associations concernées, les écoles et leur corps enseignant, les animateurs et responsables de cours de leur appui, participation, compréhension et collaboration.

Puisse notre activité se reporter sur l'enfant et l'adolescent placés au centre de toute décision prise et action menée.

Le directeur:
W. Jeanneret.

Le sigle du SEJ

Aucun des projets retenus à l'issue d'un concours ouvert aux enseignants n'ayant permis une transcription graphique, le CC s'est adressé à un graphiste qui a dessiné ce sigle désormais officiel.

B.



ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE - MOUTIER

Mise au concours

L'École de culture générale de Moutier (école degré diplôme) met au concours le poste suivant:

maîtresse ou maître
de français et d'allemand
(éventuellement anglais)

Titre exigé: licence en lettres avec formation pédagogique.

Entrée en fonction: 1^{er} février 1979 ou pour une date à convenir.

Délai de postulation: 15 janvier 1979.

Renseignements: Direction de l'école, 1, Pré-Jean-Meunier, 2740 Moutier.
Tél. (032) 93 23 37.

Adresser les postulations, avec certificats et références, à M. André Nicolet, président de la commission scolaire, 11, chemin de la Creuse, 2740 Moutier.

Rédacteur de la rubrique jurassienne: Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Le monopole du produit

Les universités ont toujours eu jusqu'ici d'autres fonctions, et donc d'autres pouvoirs: production et diffusion du savoir sans doute, reproduction sociale et légitimation de cette reproduction, préparation à l'exercice professionnel de quelques métiers: enseignement, médecine, droit, développement de la recherche, et par-dessus tout, promotion de la culture. Toujours mêlées à ces différentes fonctions, les différentes universités tendent à se crispier sur l'exclusivité du service public qu'elles assurent, et la production de diplômes garantis, sans voir que ce monopole est responsable pour une large part du désinvestissement intellectuel des étudiants et de l'insignifiance qui traverse ses activités pédagogiques. La certification du savoir prend plus d'importance que la signification du savoir pour ceux qui apprennent. Dans ces conditions, il n'y a plus à s'étonner que les universités soient loin, de plus en plus loin, des principaux réseaux de stockage, de distribution et d'élaboration de l'information.

En ayant le monopole du produit, elles s'assurent trop facilement le monopole de la clientèle. C'est peut-être fondamentalement ce que leur reprochent des cohortes d'étudiants: de disposer d'eux alors qu'ils pourraient disposer d'eux-mêmes; de leur imposer d'apprendre dans des lieux réservés, en suivant des filières spécialisées, des savoirs capitalisés et pré-emballés sous l'autorité d'enseignants professionnalisés dans la surqualification, c'est-à-dire aussi dans «l'incompétence spécialisée», alors qu'ils pourraient s'imposer d'apprendre, en vivant et en travaillant, des connaissances et des compétences significatives d'abord pour eux-mêmes dans les lieux les plus diversifiés et les plus ouverts. Pouvoir des universités qui est d'abord la prise du corps étudiant, corps coincé entre le désir d'apprendre qui l'habite, et l'unique machine qui s'offre, et donc s'impose, pour le traiter.

Là où il faudrait rompre avec le monopole sur les savoirs certifiés et accrédités, et avec les lois de la capitalisation et du marché des connaissances pour redevenir un espace de liberté «institutionnellement garanti», et pour développer un art d'apprendre et de vivre, par des voies diverses et ouvertes, une expérience du monde non directement productive. Coincées entre la crispation sur un monopole aristocratique qui dévalorise tout ce qui s'apprend hors des murs de l'Université pour le transformer en valeur universitaire, les universi-

tés hésitent. Elles hésitent presque toutes, et tellement qu'elles choisissent le plus souvent de vendre leurs «obligations» à la bourse des emplois, à travers la thématique de la professionnalisation des formations, de l'adaptation au marché de l'emploi, ou l'harmonisation des formations aux besoins de l'industrie. Dans ce débat, si elles réussissent à visser toutes les formations sur un diplôme, elles sont loin d'avoir réussi à visser un emploi sur tous les diplômés.

Sans aucun doute, les universités créent moins. Mais elles produisent plus de diplômés. Leur prestige culturel baisse avec leur contribution de plus en plus faible à la production, mais aussi à l'action culturelle.

Mais elles ne lâchent rien du monopole universitaire: monopole professionnel des corps enseignants, monopole du service public, monopole des diplômes. Les universités ne lâcheront pas plus les diplômes, que les églises n'ont lâché le salut, et la médecine la santé. Même si les universités rendent bêtes, les églises mécréants, et la médecine malade. Et elles gagnent d'autant moins à lâcher les diplômes qu'ils représentent l'essentiel aujourd'hui de ce qui leur permet de se faire valoir.

Moins assurées de produire des connaissances, les universités gardent le privilège de produire des diplômés.

Lucienne Kaeser

L'enfant du ras de chaussée

«Même si vous me faites des chemins, je marcherai à côté. Mais vous ne savez faire que des rues. Et moi, les rues, je ne les connais pas. Il n'y a pas de chemins dans les villes. Moi, je passe par là. Et toi? Moi, je tourne au coin, je traverse au feu, je suis les palissades, je tombe sur un mur et là je prends à gauche, tout droit. Il n'y a plus de chemins. Il y a seulement des trajets. J'étais un petit bonhomme de chemins. Vous avez fait de moi un trajetman. Vous me dites toujours: «Quand tu seras grand.» Alors, je ne vois rien dans les musées, je me perds dans les allées. Tout est trop grand, trop haut, trop large, sauf mes vêtements. Comme je voudrais qu'il y ait encore des marchands de ballons. C'est important de tenir un ballon au bout d'une ficelle. Avoir dans sa main un instrument, le seul que vous ayez trouvé pour que je ne sois plus l'enfant du ras de chaussée. Je pourrai m'envoler à l'étape cinq cents et là, debout sur ma terrasse, rien n'échappera à ma vigilance. La belle au bois dormant dort dans la tour d'en face. J'irai un jour la délivrer — vous verrez! Entendez-vous cette ambulance? Elle emporte Malbrou, pauvre Madame. Mais courez rassurer soeur Anne car là-bas, sortant du métro, j'ai fort bien reconnu Zorro. Mes yeux sont pleins

d'étonnement. Mes yeux n'inventent rien. Mes pieds sont sages. Je me promène, petit animal exotique, vers vos terrains d'aventure. C'est le nouveau nom pour dire jardins d'acclimatation. Mais je ne comprends rien à ce vocabulaire. Trottoirs. Couloirs. Parkings. Buildings. A quand les manifs sur les périfs? Et, pourquoi pas, des espaces verts dans les cimetières? J'aime mieux Hong-kong il y a des amoureux dans les rues. Ça me fait penser à des fleurs. Je ne les invente pas, mais j'imagine sur elles des merveilleux papillons. Des papillons qui voleraient en couleur au-dessus des espaces verts. La ville est bien pâle. Alors quand elle arrive, la couleur, elle fait peur, évidemment. Pourquoi voulez-vous parquer l'aventure? Heureusement ma maison n'a pas de mémoire. Elle ne sait même pas combien elle a d'étages. Toute la nuit, elle réfléchit — quatre, huit, douze ou seize? Elle a tellement d'habitants qu'elle ne les connaît pas tous. Les enfants se disputent ou sont sages. Elle a tellement d'étapes. Mais laissons là les constructions. Comment construire pour ceux qui n'arrêtent pas de grandir? Vous permettez que je vous quitte. C'est pour vous l'heure de la récréation. Moi, je mets encore un deuxième accent aigu.»

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise: M^{me} Lucienne KAESER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

SPVal, rapport d'activité 1977-1978

1. Comité cantonal

M. Pierre-André Carron, président
 M^{lle} Lucette Perruchoud,
 vice-présidente
 M^{me} Maria Jean
 M^{me} Marie-Josèphe Solioz
 M^{lle} Josina Fellay
 M. Vincent Dussex
 M. Réginald Broccard
 M. François Mottet
 M. Pierre-Marie Gabioud
 Secrétaire:
 M. Alexis Emonet

Le mandat du comité arrive à son terme. Une rétrospective avec bilan, positif, négatif serait peut-être utile, mais chaque fois de nouveaux problèmes surgissent, qui obligent à ne regarder qu'en avant.

On fête cette année le 150^e anniversaire du premier décret du CE sur l'école valaisanne. Elle a fait son bonhomme de chemin, cette école, lentement, mais sûrement. Aujourd'hui, à l'image du monde, elle suscite des réflexions parfois contradictoires.

Certains se demandent si, harcelé par tout ce qui gravite autour des nouveaux programmes, l'enseignant finira par se lasser ou alors s'irriter. Viendra-t-il le moment de prendre un temps de réflexion? de faire une escale dans une oasis de fraîcheur pédagogique?

Les spécialistes se bousculent au portillon. C'est à qui réussira à faire passer SON programme. Que devient le pauvre généraliste pris dans ce labyrinthe, avec parfois 2, 3, voire 4 degrés.

D'autres, au contraire, se félicitent de ce que l'école, cette institution vieillotte, mal adaptée à notre temps, se transforme enfin.

Les deux tendances ont leurs bonnes raisons. Agissons en sorte que de leur confrontation surgisse l'école que chacun souhaite.

2. Sur le plan cantonal

2.1. Les sections de districts

La « Base » sur laquelle le comité devrait pouvoir compter, semble bien amorphe. La demi-journée de congé octroyée pour la réunion annuelle avait suscité l'espoir de voir se manifester plus d'intérêt pour les choses de l'école. Quelques sections se distinguent par leur dynamisme. Mais c'est

l'ensemble qui doit sortir d'une espèce de léthargie. Le PE serait-il fataliste?

Il est difficile de trouver des correspondants pour l'« Educateur » et l'« Ecole valaisanne », alors que les talents ne manquent pas. La recherche de délégués pour les différentes commissions et surtout la constitution de certains comités est laborieuse.

De par la coordination romande, le manque d'intérêt manifesté pour notre revue l'« Educateur », peut avoir des conséquences graves au niveau des idées. D'autre part, plus il y a de cotisants, plus forte sera la délégation valaisanne à la SPR. La politique de l'autruche n'est jamais payante.

Puisse le renouvellement, cet automne, des comités et des commissions insuffler une vie nouvelle, une perfusion de sang frais.

2.2. Statuts SPVal

Les statuts doivent être revus dans leur ensemble, avec étude de la représentation des divers degrés, ainsi que des maîtresses d'ouvrage et des maîtres de l'enseignement spécialisé.

La commission désignée pour cette révision est formée de: M^{mes} Marie-Josèphe Solioz et Marion Salamin, M^{lle} Madeleine Guigoz, MM. Pierre Fellay, Gaspard Fournier, Hubert Grenon, Jean-Baptiste Bochatay et un membre de l'AMES.

2.3. Règlement des EN

Une révision partielle de ce règlement est intervenue avec comme changements principaux:

1. Abaissement de l'âge d'entrée de 15 à 14 ans.
2. Réduction de 5 à 3 ans du délai d'attente pour l'obtention du brevet définitif.
3. Prolongation d'une année de la durée des études pour les maîtresses enfantines.

Le comité a émis des réserves pour le point 1, par contre il a donné son aval pour les deux suivants.

2.4. Service médico-pédagogique

La séance du comité du 7 novembre 1977 s'est tenue en présence de M. le D^r Calpini, chef de service au Département de la santé, de M^{lle} Bertrand, chef du service médico-pédagogique. MM. Digout et Dorsaz, membres du groupe SMP de Sion, auteurs

de l'article paru dans l'« EV » N° 1 de septembre 1977, qui résume assez bien la situation actuelle, étaient également présents.

De ces discussions intéressantes, nous avons retenu les points suivants:

- En général, les enfants sont signalés trop tard, surtout dans les villages où la susceptibilité est plus grande.
- On se heurte à deux difficultés:
 La motivation des parents.
 Le manque de personnel.

Selon M^{lle} Bertrand, on attend parfois de son service des miracles. Le PE en une année observe mieux qu'un psychologue en quelques minutes. Peut-être faudrait-il envisager un complément de formation du PE dans ce domaine.

Avant de faire redoubler un enfant, dans les premières années surtout, il est nécessaire de le signaler au SMP, ce qui n'est pas toujours facile. S'il est parfois délicat d'écrire, il faudrait néanmoins, dans l'intérêt de l'élève, prendre contact oralement avec les personnes compétentes.

Lors de traitement, la collaboration entre le psychologue et le PE est indispensable et bénéfique.

Lutte antitabac

Par ailleurs, M. le D^r Calpini nous signale que la ligue valaisanne pour la lutte contre la tuberculose cherche des animateurs lors des séances organisées à l'intention des jeunes, pour la lutte antitabac. Les personnes qui s'intéressent à ce travail peuvent s'adresser directement au Service de la santé.

2.5. AMES

L'Association des maîtres de l'enseignement spécialisé souhaite pouvoir assister plus souvent aux séances du comité de la SPVal et si possible y avoir un membre permanent afin de favoriser une plus grande collaboration. M. Hervé Curchod a été invité à plusieurs séances. La question est à l'étude.

2.6. Fédération des associations de parents

Le 8 mai, s'est tenue à Martigny une séance du comité avec la participation de M^{me} Ferrari, présidente de cette fédération.

A l'origine de ces associations, presque chaque fois, se trouve un problème sérieux famille - école. Par cette fédération, les contacts entre les parents et le DIP sont

facilités. La SPVal reste ouverte au dialogue et en temps opportun, les contacts seront repris.

2.7. Catéchèse

Lors de la séance du 24 avril 1978 il est ressorti les conclusions suivantes:

- Nécessité de consulter les associations;
- Introduction simultanée du programme de 1P en 6P;
- Etude approfondie du statut des maîtres n'ayant pas les convictions nécessaires pour l'enseignement de la religion.

La commission mandatée par le CE dans laquelle figurent 4 de nos collègues est à la recherche des manuels indispensables, ce qui n'est guère aisé.

Elle a défini les objectifs généraux de la catéchèse. Des sous-commissions ont précisé les objectifs spécifiques à chaque degré, déterminé les programmes et proposé des moyens d'enseignement. L'ensemble des travaux, coordonnés par la commission plénière fera l'objet d'une expérimentation et d'une consultation pour l'ensemble des degrés primaires durant l'année scolaire 1978-1979.

2.8. Problèmes de la vie et de l'amour humain

La consultation effectuée l'année dernière dans le cadre de l'école enfantine est reprise cette année dans les classes primaires avec un nouveau document. 80 enseignants environ ont accepté d'expérimenter ce document élaboré par la sous-commission ad-hoc.

2.9. Chant

Durant un entretien avec le responsable de la méthode Ward, M. Lager, il a été relevé un certain manque d'intérêt pour cette branche importante dans la formation et le développement de l'enfant. Une aide aux maîtres généralistes devrait être envisagée sous forme d'appui.

2.10. Grille horaire

Après avoir été réclamée, son application stricte s'est avérée difficile. De l'avis du DIP lui-même, c'est un instrument de travail qui doit être utilisé avec souplesse. Reste à voir si en l'appliquant intégralement, on arrive à parcourir tout le programme.

2.11. Adaptation des programmes

L'abaissement de l'âge d'entrée à l'école a motivé un allègement des programmes 3P de français, géographie et histoire.

D'autre part, pour tenir compte de la grille horaire, les programmes de géographie et histoire en 4P, 5P, 6P ont été revus.

Des délégués de la SPVal ont participé à ces travaux.

2.12. Etalement des programmes

Cet étalement demandé à l'AD 1977 à Ardon est effectif puisque l'introduction du français renouvelé a été retardée, sur le plan romand, avec date limite 1982.

2.13. Effectifs des classes

Vous trouverez, ci-après, la tendance pour les 5 dernières années. Le nombre des élèves est en constante diminution et parallèlement, le nombre de classes augmente. La moyenne par classe diminue donc, mais cette dernière ne dit pas tout et ne résout pas certains problèmes, car on trouve encore des classes à 30 élèves et plus.

	Elèves	Classes	Moyenne
1973/74	34 287	1393	24,6
1974/75	34 105	1439	23,7
1975/76	34 605	1478	23,4
1976/77	33 917	1493	22,7
1977/78	33 300	1525	21,9

2.14. Classes à plusieurs degrés

Le nombre de classes à plusieurs degrés diminue beaucoup moins vite qu'on le croyait et certains collègues avec 3 degrés sont affrontés à des problèmes ardues qu'ils ne résolvent que grâce à un labeur acharné. Pensons seulement au temps consacré à l'allemand, aux mathématiques avec des programmes nettement délimités et par-dessus tout cela les autres branches.

On s'en inquiète heureusement, quoique tardivement au DIP et en Suisse afin de leur procurer des moyens d'enseignement adéquats.

Il existe des classes avec 3 degrés qui touchent au début de l'année scolaire, comme matériel gratuit, mis à la disposition par leur commune, une pincée de stencils et moins d'un paquet de feuilles, pour l'année entière. Le sens du dévouement du PE aidant, on arrive après un travail de forçats, à des résultats. Ces héros méritent notre admiration, mais elle ne suffit pas à les soulager.

2.15. Conférence des inspecteurs

Le président du comité cantonal a été régulièrement invité aux séances des inspecteurs.

La SPVal est ainsi au courant de l'actualité du DIP en ce qui concerne le service de l'enseignement primaire et des écoles normales. A l'occasion de ces séances, il a été possible de donner un avis sur:

- Le stage des normaliens.
- L'expérimentation du nouveau programme de catéchèse.

- Le temps nécessaire à la correction des examens de promotion.
- L'introduction du programme d'environnement.
- L'introduction du programme de français.
- Les inspecteurs de branches.
- L'adaptation des programmes de français, histoire et géographie.
- La façon de calculer la moyenne pour l'entrée au CO.
- L'inscription dans les remarques du livret scolaire de la note d'italien pour les enfants d'immigrés qui reçoivent cet enseignement.
- La consultation du rapport «Education aux problèmes de la vie et de l'amour humain».
- La simplification des rapports de fin d'année.

Cette liste non exhaustive donne un aperçu des objets figurant à l'ordre du jour de ces séances. En ces temps difficiles, ces contacts réguliers entre association et autorité contribuent à une meilleure compréhension mutuelle.

2.16. Fédération valaisanne des associations pédagogiques (FVAP)

M. Henri Marin, président de la FVAP nous a aimablement fait parvenir le rapport suivant:

A. Comité au 30 juin 1978:

Président:

M. Henri Marin

Délégués SPVal

M. Pierre-André Carron, président

M^{me} Marie-Josèphe Solioz

M. Pierre Fellay

Délégués AVEPS 1^{er} degré:

M. Antoine Fauchère, président

M^{me} Elisabeth Gasser

M. Georges Rion

Délégué AVEPS 2^e degré:

M. Charles Borel, président

M^{me} Marie Lonfat

M. Jean-Jérôme Filliez

Délégué AE COB:

M. Raphy Héritier, président

M^{lle} Berthe Sierro

M. Marius Robyr

Délégué AVMEP

M. Dionys Fumeaux, président

M. Léander Cina

M. René Grand

B. L'année 1977-1978 a confirmé la FVAP dans son rôle de trait d'union des enseignants valaisans.

1. Dans le domaine ADMINISTRATIF, d'abord, le comité s'est attaché à la refonte des statuts dont le projet sera présenté prochainement aux organes dirigeants des associations. Le nouveau texte tend à assurer à la fois l'autonomie de ces dernières et la représentativité de la fédération.

2. Dans le domaine PÉDAGOGIQUE, il a été mené à bien le rapport de la sous-commission II sur le passage «Ecole primaire - Cycle d'orientation». Les grandes lignes de cette étude ont été publiées dans l'«Ecole valaisanne» et distribuées dans les réunions des enseignants concernés.

La fédération a en outre été appelée à participer à trois commissions importantes instituées par le DIP:

- La Commission d'évaluation du CO
- La Commission des programmes et des moyens d'enseignement du CO
- Le Groupe d'information Ecole - Parents.

Elle a été enfin régulièrement représentée aux séances et séminaires de la Conférence des directeurs de CO (CODICOVAR).

C. Dans le domaine CORPORATIF, la présidence de la FVAP a pris en charge l'animation du 150^e anniversaire du premier décret sur l'instruction publique en Valais. A cet effet, avec l'aide d'une commission ad hoc, elle a mis sur pied une série de manifestations dont les objectifs sont les suivants:

- Favoriser les contacts entre les enseignants de tous les degrés.
- Marquer leur présence dans l'opinion publique.
- Provoquer une réflexion sur l'école vécue et sur l'école souhaitée.

Il faut encore relever ici les initiatives de rapprochement avec les collègues du Haut-Valais où un esprit «fédératif» s'instaure peu à peu; en effet, conformément à une décision récente, tous les présidents d'associations vont se réunir désormais deux fois par an.

En conclusion de ce rapport énumératif qui ne peut que suggérer l'idée de dévouement consenti par ceux qui ont œuvré au sein de la FVAP, j'aimerais reprendre la phrase désormais connue, relative à la coordination romande: «Au début, elle portait les responsables; aujourd'hui, ce sont les responsables qui la portent» sous la forme d'une invitation à tous: «Portons aujourd'hui l'Ecole valaisanne, pour qu'elle nous porte mieux demain.»

Le président: Henri Marin

Nous remercions particulièrement M. Marin pour sa disponibilité, sa compétence et pour sa volonté d'assumer toutes ses responsabilités.

2.17. FMEF

Notre fédération a poursuivi normalement son activité.

L'un des problèmes qui concernent directement la SPVal est celui de la pléthore. L'année 1977 a vu pour la première fois des normaliens sans emplois fixes. Il devenait donc nécessaire de se pencher sur cette délicate situation. C'est dans le cadre de la FMEF qu'un groupe a été constitué. M. Gaspard Fournier, président de la commission des intérêts matériels, nous a représentés. Des propositions ont été adressées au CE et les décisions ont paru dans l'«EV» N° 8 d'avril 1978. Certes tout n'a pas été dit et la SPVal suit avec attention l'évolution dans ce domaine. Les contre-coups apparaissent déjà: liberté de domicile refusée — menace de chômage lorsque des classes se ferment, les communes étant l'autorité qui nomme les enseignants, etc.

Le remboursement des frais de déplacement pour recyclage tel que défini par la commission des intérêts matériels et transmis par la FMEF a été refusé. Cette décision est d'autant plus regrettable que ce sont les enseignants les plus éloignés des centres et par conséquent les plus défavorisés qui en pâtissent.

La FMEF a également suivi les propositions d'application de l'AGF (analyse générale des fonctions). Un groupe ad hoc a été constitué. M. Vincent Dussex y participe en notre nom.

La SPVal a demandé à la FMEF de refuser toute application de l'AGF avant qu'elle n'ait eu le temps d'en étudier les résultats et d'avoir donné son accord.

Le président, M. Bernard Borner, et le secrétaire, M. Erasme Pitteloud, méritent toute notre gratitude pour l'attention qu'ils ont mise à faire aboutir nos revendications.

La fédération reste notre unique défenseur en Valais.

2.18. Caisse de retraite du personnel enseignant (CR)

Sur proposition de la commission des intérêts matériels il a été demandé à la CR de fournir chaque année une fiche personnelle de situation. D'autre part, la CR a été invitée à étudier de nouvelles modalités de mise au bénéfice de la caisse de retraite et de prévoyance.

2.19. Conclusions

Le comité actuel cède sa place en formulant le vœu de voir plusieurs de ses membres se retrouver dans le nouveau afin d'assurer une harmonieuse transition pour le plus grand bien de notre école valaisanne. Etant donné l'ampleur que prend l'activité du comité SPVal, celui-ci doit représenter toujours plus la volonté de ses membres. Les problèmes qui l'attendent sont de taille: — La pléthore — l'applica-

tion de l'analyse générale des fonctions, la surcharge des programmes, les recyclages, etc.

Les écueils sur sa route sont nombreux, parfois sournois: — L'opposition systématique où disparaît toute objectivité — la flatterie servile dans un but intéressé — la distance qui se creuse entre le comité et le PE.

Au terme de notre mandat, nous pouvons affirmer que les fatalistes ont grandement tort. Il est vrai que seules les solutions bien étudiées finissent par s'imposer.

A tous ceux qui ont œuvré au service de l'école, la SPVal présente ses sentiments de gratitude.

Elle remercie spécialement M. Antoine Zufferey, chef du DIP, le chef du service de l'enseignement primaire et des écoles normales, Monsieur Anselme Pannatier, ainsi que ses collaborateurs MM. Roger Besse et Luc Germanier, MM. les inspecteurs scolaires, les autorités cantonales et communales de l'intérêt manifesté pour nos problèmes, les collègues qui par leur action ou leurs écrits ont apporté une contribution au bon renom de l'école valaisanne, ainsi que tous ceux qui ont accepté généreusement une charge dans les différentes commissions.

Une mention particulière pour le rédacteur et les correspondants de nos deux revues, MM. Jean-Pierre Rausis et Réginald Broccard de l'«Ecole valaisanne» et Pierre-Marie Gabioud de l'«Educateur».

Félicitations à M^{me} Maria Jean pour sa nomination d'inspectrice ACM et à M^{me} Marion Salamin comme conseillère pédagogique de l'enseignement spécialisé.

2.20. Nos délégués

Délégués aux commissions cantonales

Deuxième langue:

M^{lle} Lucette Perruchoud, 3966 Chalais

Education permanente:

M^{me} Marion Salamin, route de Riondaz, 3964 Veyras

M^{me} Daveline Chedel, Les Rappes, 1920 Martigny-Combe

M. Réginald Broccard, 1917 Ardon

Commission des manuels:

M. Vincent Dussex, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion

M^{me} Elfrieda Walder, ch. des Peupliers, bât. Le Fosseau, 1896 Vouvry

M^{me} Raymonde Fournier, Mont-Noble 20, 3960 Sierre

Catéchèse:

M^{me} Marion Salamin, route de Riondaz, 3964 Veyras

M^{me} Thérèse Bruchez, 1931 Lourtier

M^{lle} Germaine Marquis, 1931 Liddes

M. Vincent Dussex, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion

Chant:

M. François Mottet, Cité Rhône A, 1890 St-Maurice

Formation des jeunes aux problèmes de la vie et de l'amour humain:

M. Marcel Boven, chemin du Nant, 1870 Monthey

Ecole valaisanne:

M. Réginald Broccard, 1917 Ardon

Comité de la FVAP:

M. Pierre-André Carron, 1931 Versegères
M^{me} Marie-Josèphe Solioz, 1908 Riddes
M. Pierre Fellay, Vignettes 2, 1950 Sion

Commission examens de promotion:

M. Firmin Riand, Aubépines 23, 1950 Sion

Révision des programmes 3P:

M^{lle} Anne-Marie Moulin, 1937 Commeires-Orsières
plus commission ad hoc

Révision des programmes 4P, 5P, 6P:

Français, M. Vincent Dussex
Histoire, M. Réginald Broccard
Géographie, M^{lle} Yolande Rouiller, Closil-
lon 6, 1870 Monthey

150^e anniversaire du 1^{er} décret:

FVAP

M. Ghislaine de Preux, St-Léonard
M. Jacques Vuignier, rue du Bourg 56,
1920 Martigny.

3. Sur le plan romand

3.1. Société pédagogique romande (SPR)

a) Rapport d'activité

Ce rapport a paru dans l'«Educateur» N° 18 du 19 mai 1978. Il serait fastidieux de le reproduire. Ceux qui s'y intéressent voudront bien consulter le N° cité ci-dessus.

b) Orientation nouvelle

Pour la première fois, la SPR a dépassé le cadre purement pédagogique pour s'occuper de problèmes syndicaux. S'il est bien tôt pour tirer un bilan, il est possible toutefois de constater que la SPR nous a fourni des renseignements précieux en ce qui concerne la défense de la profession: semaine de neuf demi-journées, liberté de domicile... Rappelons qu'elle n'intervient dans les sections cantonales que sur demande de celles-ci.

La SPR a pris position à propos de plusieurs votations fédérales: — révision de l'AVS — aide aux universités — loi sur la formation professionnelle.

c) CIRCE III

Mais la plus importante partie de l'activité de la SPR reste du domaine pédagogique. L'un des problèmes qui préoccupe le plus le comité central est la continuation de l'effort de renouvellement des programmes

de CIRCE II (commission intercantonale pour la coordination de l'enseignement), pour les degrés 5P et 6P par CIRCE III 7^e, 8^e, 9^e P.

Espérons que le souci de fournir à l'élève un programme cohérent pour toute la scolarité permette de surmonter les graves difficultés qui entravent actuellement le fonctionnement de CIRCE III.

Citons pour mémoire à l'actif de la SPR

- La participation aux émissions «portes ouvertes sur l'école»
- La commission petite enfance
- La guilde de documentation
- Le service de placement
- La commission de lecture
- La consultation des programmes.

d) Conclusions

Souhaitons que la cohésion et la cohérence de la SPR aillent en se consolidant et qu'en particulier, l'orientation nouvelle ne se métamorphose pas en orientation divergente.

C'est dans le respect des différences que la SPR peut jouer le rôle qui est le sien.

Le comité central et en particulier M. Jean-Jacques Maspéro, méritent notre reconnaissance pour l'attitude d'ouverture à nos propositions.

3.2. CS 1 (Chefs de service et Directeurs de l'enseignement primaire)

Les rencontres de la CS 1 et une délégation de la SPR conduite par son président revêtent une importance capitale.

En ce qui concerne les classes à plusieurs degrés, un groupe de travail sera constitué prochainement.

Le report de la date limite de l'introduction du français en 1982 a fait l'objet d'une concertation et d'un accord entre la CS 1 et la SPR.

Il est souhaité que des mesures soient prises dès maintenant pour sensibiliser le corps enseignant et informer l'opinion publique d'une façon objective.

Une nouvelle forme d'évaluation du programme de français, différente de celle appliquée pour la mathématique est demandée par les enseignants. L'IRDP qui a réfléchi à ce sujet a fait des propositions concrètes examinées conjointement par la CS 1 et la SPR. Les observations et les remarques partiront de centres cantonaux et les modifications devraient se faire beaucoup plus rapidement que pour la mathématique. Ainsi il est permis de penser que le nouveau programme de français sera introduit le plus intelligemment possible. Il faut placer l'enfant au cœur du problème. Ce qui ne signifie pas que les spécialistes soient rejetés, mais mis à leur juste place.

3.3. SIPRI

La conférence des chefs de DIP de la Suisse a décidé un examen de la situation de l'école primaire. La SPR a fait des propositions à la CS 1 et les points suivants ont été retenus:

- a) objectifs et contenu de l'enseignement
- b) Evaluation et sélection des élèves
- c) Coopération entre enseignants

3.4. Nos délégués

Comité central:

M. Pierre-André Carron, 1931 Versegères
M^{me} Marie-Josèphe Solioz, 1908 Riddes
M. Vincent Dussex, Petit-Chasseur 66,
1950 Sion

Education permanente:

M^{me} Anne-Marie Coquoz, 1912 Leytron
M^{me} Daveline Chedel, Les Rappes, 1920
Martigny-Combe

«Educateur»:

M. Pierre-Marie Gabioud, route de Col-
lombey 105, 1870 Monthey

Caissière pour l'«Educateur»:

Vérificatrices des comptes pour la SPR:
M^{lle} Josina Fellay, 1937 Orsières

Petite enfance:

M^{me} Lucie Chatelet, ch. du Gros-Bellet,
1870 Monthey
M^{me} Chantal Fumeaux, chemin des
Amandiers 54, 1950 Sion

Commission des statuts SPR:

M. Pierre Fellay, Vignettes 2, 1950 Sion

Commission du rapport du congrès 1978:

M. Gaspard Fournier, Mont-Noble 20,
3960 Sierre

Commission pléthore:

M. Gaspard Fournier, Mont-Noble 20,
3960 Sierre

CIRCE II:

M. Marius Bagnoud, avenue d'Oche 7,
1920 Martigny

CIRCE III:

M. Pierre-Marie Gabioud, route de Col-
lombey 105, 1870 Monthey

Sous-commissions

Français:

M. René Zufferey, 3961 Mayoux

Histoire:

M. Réginald Broccard, 1917 Ardon

Sciences:

M. Victor Joris, Rawyl 47, 1950 Sion

Dessin:

M^{lle} Christiane Guex, route de Fully,
1920 Martigny

Travaux manuels:

M^{lle} Juliane Bérard, 1917 Ardon

Travaux à l'aiguille:

M^{lle} Lucette Perruchoud, 3966 Chalais

COROME:

M. Pierre Felay, vice-président, Vignettes 2, 1950 Sion

Commission d'examen des moyens d'enseignement en mathématique 5^e et 6^e:

M. Roger Sauthier, 1950 Sion

Education musicale:

M. Bernard Oberholzer, 1868 Collombey

Commission d'examen «Education préscolaire»:

M^{me} Anne-Marie Gay-Balmaz, 1904 Vernayaz

Commission d'examen des moyens d'enseignement du français 1P - 4P:

M. Félix Carrupt, La Tour, 1915 Chamossion

Commission d'examen du fichier d'exercices pour l'éducation préscolaire:

M^{me} Anne-Marie Gay-Balmaz, 1902 Evionnaz

Commission d'examen des ateliers de lecture:

M^{me} Chantal Fumeaux, ch. des Amandiers 54, 1950 Sion

Commission d'étude pour la recherche de moyens d'enseignement du français 1P à 4P:

M. Félix Carrupt, La Tour, 1915 Chamossion

Le président :

Pierre-André Carron

Le secrétaire :

Alexis Emonet

A suivre

Rédacteur de la rubrique valaisanne :

Pierre-Marc Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

RADIO EDUCATIVE

Informations

Nous croyons utile de vous donner ici les précisions suivantes concernant les classeurs et les fiches d'une part, l'affiche d'autre part.

Classeurs et fiches

Les deux classeurs qui sont entre vos mains doivent être considérés comme du matériel de classe. Ils ne seront pas renouvelés avant plusieurs années.

Les fiches qui vous parviendront dorénavant périodiquement: en mars, août et décembre, sont les seuls documents de référence sur les émissions et leur contenu.

Elles forment, au fur et à mesure de leur parution, une sorte de catalogue des émissions

enregistrées dans les Centres cantonaux. De ce fait une fiche ne devient caduque que lorsque le Centre de votre canton vous a avertis de l'effacement de l'émission qui la concerne.

Les classeurs 1 et 2 sont donc des instruments de travail indispensables pour une bonne utilisation de la Radio-Télévision éducative romande. Le classeur 1 pour ce qui touche aux généralités, aux principes et aux objectifs pédagogiques. Le classeur 2, en tant que table des matières commentée des émissions enregistrées.

L'affiche

Au lieu de l'ancienne affiche mensuelle de la Télévision Suisse romande annonçant

les émissions à l'intention de la jeunesse, paraît maintenant, sous la même apparence, trois fois par année: en mars, août et décembre, une affiche regroupant tous les programmes de la Radio et de la Télévision éducatives pour le trimestre à venir.

Il est normal que cette affiche, qui contient maintenant des informations concernant directement le corps enseignant, soit placée de manière à remplir sa fonction: c'est-à-dire affichée dans un lieu de fréquent passage des personnes intéressées.

Si vous ne recevez pas cette affiche, vous pouvez en faire la demande auprès des Centres de Radio-Télévision éducative de votre canton.

*Sous-commission de Production
RADIO-TÉLÉVISION ÉDUCATIVE*

UNIQUE VOYAGE EN ÉGYPTE — HIVER 1978-1979

LE CAIRE - LUXOR - ASSOUAN

au prix exceptionnel de Fr. 1870.— tout compris 9 JOURS, du 9 au 17 FÉVRIER 1979 (relâches d'hiver), pension complète, y compris avion du Caire à Assouan. Ramsès vous accompagnera depuis Genève, vol Swissair, hôtel 1^{re} classe, guides sélectionnés. Assistance 24 heures sur 24. Nombre de participants limité.

Renseignements et inscriptions:
RAMSÈS TOURS - 1073 SAVIGNY

L'ÉGYPTE, C'EST L'AFFAIRE DE RAMSÈS

LE SKI A LA CARTE ET A FORFAIT

Les PLEIADES

... d'une journée

du matin jusqu'à 12 h. 30

de l'après-midi dès 12 h.

sur Vevey (1400 m.)

Nombreux trains, quatre téléskis, une Ecole suisse de ski, une garderie et de belles pistes. Tél. (021) 53 10 15.

PLAN DE PARUTION 1979

Rédacteurs

«Educateur»: M. Jean-Claude Badoux, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry, tél. (021) 39 31 81.
Bulletin: M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.

Attention: les articles destinés aux chroniques cantonales doivent être envoyés aux correspondants cantonaux.

Dates de parution	Caractère du N°	Ultime délai de réception chez les correspondants cantonaux des articles pour «Bulletin».	Délai de réception des articles corporatifs urgents	Ultime délai de réception des communications corporatives urgentes .
5 janvier	Educateur N° 1		27 décembre	30 décembre
12 janvier	Educateur N° 2	29 décembre		
19 janvier	Educateur N° 3		10 janvier	13 janvier
26 janvier	Educateur N° 4	12 janvier		
2 février	Educateur N° 5		24 janvier	27 janvier
9 février	Educateur N° 6	26 janvier		
16 février	Educateur N° 7		7 février	10 février
23 février	Educateur N° 8	9 février		
2 mars	Educateur N° 9		21 février	24 février
9 mars	Educateur N° 10	23 février		
16 mars	Educateur N° 11		7 mars	10 mars
23 mars	Educateur N° 12	9 mars		
30 mars	Educateur N° 13		21 mars	24 mars
6 avril	Educateur N° 14	23 mars		
27 avril	Educateur N° 15		18 avril	21 avril
4 mai	Educateur N° 16	20 avril		
11 mai	Educateur N° 17		2 mai	5 mai
18 mai	Educateur N° 18	4 mai		
25 mai	Educateur N° 19		16 mai	19 mai
1 juin	Educateur N° 20	18 mai		
8 juin	Educateur N° 21		30 mai	2 juin
15 juin	Educateur N° 22	1 juin		
22 juin	Educateur N° 23		13 juin	16 juin
24 août	Educateur N° 24	10 août		
31 août	Educateur N° 25		22 août	25 août
7 septembre	Educateur N° 26	24 août		
14 septembre	Educateur N° 27		5 septembre	8 septembre
21 septembre	Educateur N° 28	7 septembre		
28 septembre	Educateur N° 29		19 septembre	22 septembre
5 octobre	Educateur N° 30	21 septembre		
12 octobre	Educateur N° 31		3 octobre	6 octobre
19 octobre	Educateur N° 32	5 octobre		
26 octobre	Educateur N° 33		17 octobre	20 octobre
2 novembre	Educateur N° 34	19 octobre		
9 novembre	Educateur N° 35		31 octobre	3 novembre
16 novembre	Educateur N° 36	2 novembre		
23 novembre	Educateur N° 37		14 novembre	17 novembre
30 novembre	Educateur N° 38	16 novembre		
7 décembre	Educateur N° 39		28 novembre	1 décembre
14 décembre	Educateur N° 40	30 novembre		

Remarques à l'intention des correspondants cantonaux

- Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles **doivent être parvenus à Neuchâtel**. En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder **par envoi exprès**. Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverront leurs articles **avant** ce délai limite.
- Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Badoux pour parution dans l'«Educateur». Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des **communiqués**.

GUILDE DE DOCUMENTATION SPR

Vient de paraître

Le Poémier d'Enfance

Sous-titre: Poèmes pour la Jeunesse.
par Alexis Chevalley.

Editions Guilde de documentation de la SPR, n° 201.

Format 14 × 21 cm, 84 pages.

Prix: 7 fr.

Alexis Chevalley est l'auteur de plusieurs recueils de poèmes comme *Saisons vigneronnes* (ouvrage couronné), *Cherché à dire*, *Jardin de mon Silence*, de contes, de saynètes fort appréciés et d'un essai remarquable: *Lire Henri Bosco*, ouvrage qui a obtenu une médaille d'or de l'Académie internationale de Lutèce, Paris.

Le poète vaudois publie aujourd'hui *Le Pommier d'Enfance*, recueil groupant soixante et un poèmes répartis en cinq chapitres: La nature — Les animaux — L'Enfance et les jeux — La fantaisie — Fêtes. Comme l'indique le titre, ces textes s'adressent aux enfants sans doute, mais plusieurs, par leurs réflexions et leurs suggestions profondes, touchent aux adultes. ainsi *Le Chat et le merleau*, *La leçon de diction*, *Près du berceau*, *Noël de solitude*, *Noël toujours*.

Alexis Chevalley excelle dans les poésies brèves. Voici un exemple:

LA LUCIOLE

*Trait de feu au cœur de la nuit,
allumette flambant sans bruit,
signal, alerte lumineuse,
petite étoile aventureuse,
regard de fée ou feu-follet,
farfadet, scintillant ballet,
voici danser sur la rigole,
alphabet morse, la luciole.*

Parfois sa poésie se borne à un coup de pinceau:

POUSSIN

*Jaune d'œuf qui s'est mué
en duveteuse pelote.*

Ce recueil est une aubaine pour le corps enseignant qui cherche des textes valables pour la leçon d'élocution.

Ajoutons que les illustrations qui accompagnent ce florilège sont dues au petit-fils

de l'auteur, Vincent Chevalley, 12 ans, dont le père, François, est professeur de dessin, à Genève.

Maurice Nicoulin

N.B. Tous les ouvrages cités, sauf ce Poémier, peuvent être obtenus chez l'auteur: 79, avenue V.-Ruffy, 1010 Lausanne.

Hommage à Maurice Carème

Maurice Nicoulin
Edition Guilde SPR n° 217
Prix: 5 fr.

Cet ouvrage, édité en collaboration avec Ed. Delta S.A. Vevey, a été présenté dans l'«Educatteur» n° 33.

LEXI-DATA

Un mini-ordinateur aux 42000 mémoires.

* * *

Un appareil simple, solide, inusable. Pas de piles, pas de circuit électrique. Maniement simple, à la portée d'un enfant de 7 ans. LEXI-DATA, un jeu pour apprendre en s'amusant mais surtout un appareil auto-correctif riche en possibilités d'exploitation pédagogique.

* * *

Programmer votre mini-ordinateur selon le code indiqué sur la fiche, et LEXI-DATA est prêt à enregistrer vos réponses.

Si les solutions aux 12 questions posées sont justes, le bonhomme LEXI bondit hors de sa boîte pour vous donner quittance avec le sourire. Mais si l'une de vos réponses est inexacte, vous devrez contrôler l'ensemble pour découvrir l'erreur.

Ainsi, l'enfant ne peut procéder par simple tâtonnement mécanique. D'autre part, le nombre des codes utilisés est si nombreux qu'il ne peut mépriser au préalable la position des douze curseurs de l'appareil.

Offrez LEXI-DATA à vos enfants ou à vos parents. Mieux, dotez-en votre classe pour la nouvelle année.

La Guilde SPR vous offre ce mini-ordinateur aux conditions suivantes:

1 appareil, accompagné de la méthode Fr. 25.—
4 appareils, accompagnés d'une méthode Fr. 90.—

Fiches LEXI-DATA

Il existe actuellement 10 cahiers de 10 planches chacun traitant de sujets divers: sport, animaux, histoire, sciences, espace, arts, jeux, etc.

Cahiers JUNIOR N° 1-3-4-5-6 (7 à 10 ans), le cahier Fr. 4.80.

Cahiers SENIOR n° 1-3-4-5-6- (dès 10 ans), le cahier Fr. 4.80.

Fiches pédagogiques:

La Guilde SPR se propose d'encourager la création de groupes de collègues désireux d'élaborer des fiches adaptées à l'enseignement. Elle éditera les cahiers qui lui seront proposés.

Guilde SPR,
ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Service de placements SPR

Places au pair disponibles tout de suite en Grèce, en Belgique (Bruxelles), en Angleterre, en Allemagne et en Suisse allemande.

Professeur donnerait des leçons d'italien.

Cours d'allemand en Allemagne, avec accueil dans des familles, tout de suite ou en tout temps.

A. Pulfer, 1802 Corseaux

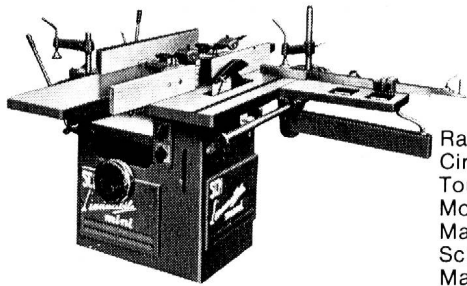
**Le sportif
n'est pas
seul**



Celui qui provoque un accident doit en supporter les frais. Êtes-vous suffisamment assuré pour pouvoir assumer la responsabilité d'aller à ski, vous et les membres de votre famille?

winterthur
assurances
toujours près de vous

NC Machines de qualité avec service suisse **NC**



Raboteuses
Circulaires
Toupies
Mortaiseuses
Machines universelles
Scies à ruban
Machines portatives

R. LASSUEUR S.A. 1401 Yverdon
Machines à travailler le bois Tél. (024) 21 13 55

imprimerie

Vos Imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

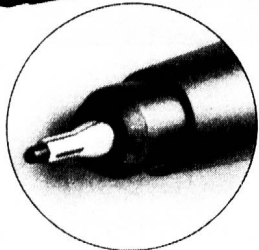
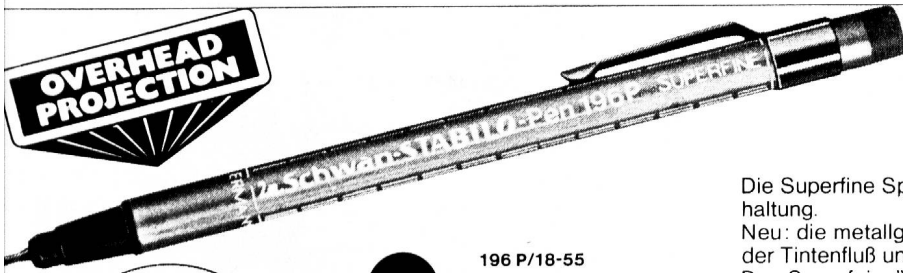
CABANE OU HÔTEL POUR LA JEUNESSE?



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Bon marché ou de luxe?
Votre demande détaillée transmis à plus de 100 foyers ne restera certainement pas sans réponse — sans frais pour vous!
contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

**OVERHEAD
PROJECTION**



**WASSERFEST
PERMANENT**

196 P/18-55
Schwan-STABILO-Pen
Metallic-Schaft silber
Schoner und Abschluß-
kappe tintenfarbig
mit Metallclip, 8 Farben

**WASSERLÖSLICH
SOLUBLE**

197/18-55
Schwan-STABILO-Pen
Schaft und Schoner
tintenfarbig
mit Metallclip
8 Farben

Schwan-STABILO
Pen 196P Pen 197
Superfine Spitze

Die Superfine Spitze schreibt und zeichnet exakt in jeder Schreibhaltung.

Neu: die metallgefüßte Spitze ist enorm formstabil. Gleichbleibender Tintenfluß und Schriftstärke sind selbstverständlich!
Der „Superfeine“ von Schwan-STABILO ist die sinnvolle Ergänzung unseres „runden OHP-Programms“, wie es der Praktiker braucht.
Die 8 leuchtenden, transparenten Farben gibt es sowohl permanent als auch wasserlöslich.



Schwan-STABILO

Generalvertretung für die Schweiz: **HERMANN KUHN**
Tramstrasse 109, 8062 Zürich

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

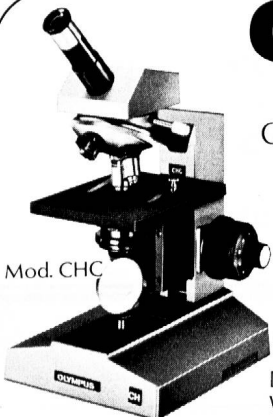
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

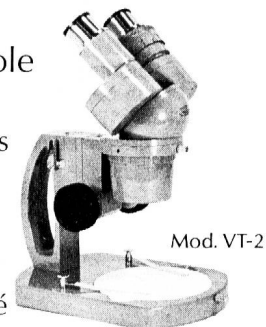
Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Mod. CHC



Mod. VT-2

1190,5

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue de
créer ou de parfaire votre future pension de
retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, phar-
maceutiques et hospitaliers, ces derniers
jusqu'à concurrence du forfait de la division
commune.

Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 40.—
femmes, dès Fr. 42.—

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de
gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances
différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais
de traitement **en cas d'hospitalisation en
privé** ;

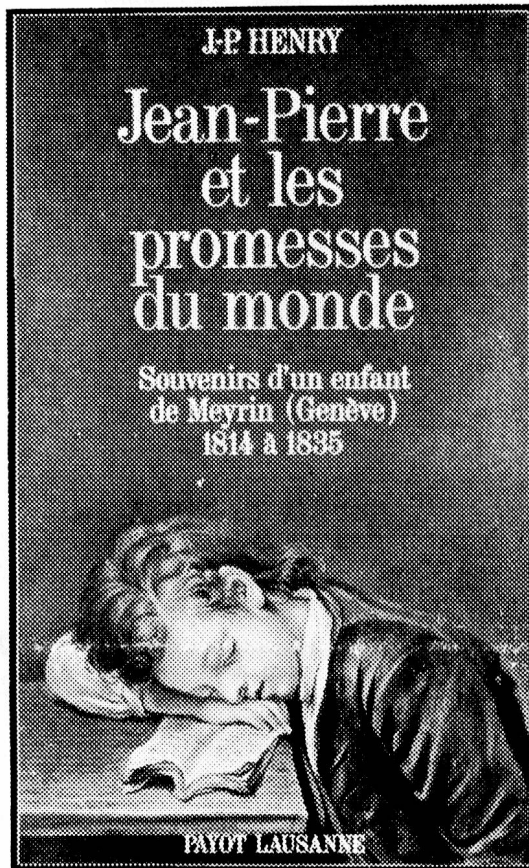
Cat. HP : indemnité journalière en **cas d'hos-
pitalisation en privé**, pour frais de chambre,
de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de
décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

Direction : rue Caroline 11
1003 Lausanne
Tél. (021) 20 13 51

Un nouveau venu
important dans
les lettres romandes:



Un témoignage authentique.
Un document insolite sur
la vie en Suisse romande
au XIX^e siècle.

Fr. 29.—

EDITIONS PAYOT

Chez tous les libraires

U781U
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.

1820 Montreux 1